

# Synthèse du rapport d'audit des programmes Gavi en République Islamique de Mauritanie

Le rapport d'audit ci-joint présente les conclusions de l'audit portant sur les soutiens financiers de Gavi et leur mise en œuvre, par le Ministère de la Santé Publique (MSP) de la Mauritanie, ainsi que les programmes d'immunisation soutenus par Gavi. Les travaux d'audit, menés par l'équipe d'audit des programmes de Gavi entre avril et octobre 2018, ont couvert les activités du Programme Elargi de Vaccination (PEV) et du Renforcement du Système de Santé (RSS) au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017. Au cours de cette période, Gavi a soutenu financièrement les services de vaccination, l'introduction de nouveaux vaccins, deux campagnes de vaccination contre la rougeole-rubéole et les méningocoques de type A, ainsi que le programme RSS.

Les points saillants de la synthèse du rapport d'audit (pages 3-4), décrits de manière détaillée dans le corps du rapport, sont les suivants :

1. De manière générale, la gestion des soutiens Gavi a été jugée insatisfaisante (page 3), ce qui signifie que «les contrôles internes et les procédures de gestion des risques ne sont pas établis ou ne fonctionnent pas, mais requièrent des améliorations. La majorité des problèmes identifiés présente un risque élevé. Par conséquent, les objectifs des entités ont une faible probabilité d'être réalisés ».
2. Vingt-et-une déficiences ont été relevées dans les domaines suivants : (i) Gouvernance et performance organisationnelle des entités ; (ii) Gestion comptable et financière ; (iii) Gestion budgétaire ; (iv) Achats et passations de marchés ; (v) Engagement des dépenses ; (vi) Gestion des vaccins.
3. Les principaux constats ont comporté notamment les éléments suivants :
  - a. 812 481 USD de dépenses programmatiques non ou insuffisamment justifiées, inéligibles ou irrégulières (tableau 2, page 5) ;
  - b. Le PEV, bénéficiaire de 87% des fonds Gavi au cours de la période auditée, n'a pas été assisté par la DAF afin de gérer financièrement et comptablement les subventions de façon adaptée, ni pourvu des ressources humaines à cet effet ;
  - c. L'absence de formalisation du cadre de contrôle interne a entraîné de nombreux écarts des termes de l'Accord-Cadre de Partenariat, notamment : insuffisances en matière d'audits interne comme externe, absence de tenue comptable au niveau du PEV, gestion budgétaire et suivi des avances inefficaces ;
  - d. La gestion des vaccins et de la chaîne du froid aux niveaux décentralisés présente des dysfonctionnements. Par ailleurs, une situation de surstockage du vaccin pentavalent a été identifiée.

Les constats de l'audit des programmes et de l'investigation ont été partagés avec le Ministre de la Santé Publique, qui a accepté d'engager les actions nécessaires pour remédier aux défaillances et problèmes identifiés ainsi que de procéder au remboursement des dépenses mises en question. En particulier, dans une lettre datée du 8 octobre 2020, le MSP s'engage à rembourser la somme de 812 481 USD de manière échelonnée, annuellement entre 2021 et 2026.

Genève, mai 2021

# MAURITANIE

---

**Secrétariat de Gavi, Genève, Suisse**

(Ci-après Gavi)

---

**Rapport d'audit des programmes – Avril 2020**

## Sommaire

<b>1. Résumé exécutif</b>	<b>3</b>	Annexe 3 – Classification des dépenses	33
1.1. Constatations d’audit par section	3	Annexe 4 – Synthèse des dépenses mises en question par l’audit	34
1.2. Opinion d’audit globale	3	Annexe 5 – Détail des dépenses mises en question par l’audit	35
1.3. Résumé détaillé	4	Annexe 6 – Dépassements budgétaires par activité et par campagne	80
1.4. Impact quantitatif des constatations d’audit	5	Annexe 7 – Reliquat ou solde théorique des subventions par activité et par campagne	81
<b>2. Champ et objectifs de l’audit</b>	<b>5</b>	Annexe 8 – Analyses de données vaccins	82
2.1. Champ de l’audit	5	Annexe 9 – Comptes rendus des visites de sites	84
2.2. Objectifs de l’audit	6	Annexe 10 – Illustrations des constats d’audit	95
2.3. Déroulement de la mission d’audit	6	Annexe 11 – Plan d’action correctif aux constats d’audit	101
2.4. Taux de change appliqués	6		
<b>3. Contexte</b>	<b>7</b>		
3.1. Introduction	7		
3.2. Structures de l’Etat impliquées dans la mise en œuvre des subventions Gavi	7		
<b>4. Résultats détaillés</b>	<b>9</b>		
4.1. Gouvernance et performance organisationnelle des entités	9		
4.2. Gestion comptable et financière	14		
4.3. Gestion budgétaire	20		
4.4. Gestion des immobilisations	23		
4.5. Achats et passations de marchés	24		
4.6. Engagement des dépenses	26		
4.7. Gestion des vaccins	28		
<b>Annexes</b>	<b>31</b>		
Annexe 1 – Acronymes	31		
Annexe 2 – Définitions : opinion, notes d’audit et priorités	32		

## 1. Résumé exécutif

### 1.1. Constatations d'audit par section

Section*	Constat	Risque *	Page
<b>4.1</b>	<b>Gouvernance et performance organisationnelle des entités</b>		<b>9</b>
4.1.1	Défaillance de la DAF dans la gestion des financements Gavi	■	9
4.1.2	Dispositif de contrôle interne insuffisant pendant l'exécution des programmes – DAF-PEV	■	10
4.1.3	Insuffisance des audits externes annuels des subventions	■	11
4.1.4	Fonctions de surveillance et d'audit interne insuffisantes	■	12
4.1.5	Ressources humaines inadaptées à la gestion administrative et financière des subventions – PEV	■	13
<b>4.2</b>	<b>Gestion comptable et financière</b>		<b>14</b>
4.2.1	Système de comptabilité générale et analytique requérant des ajustements – DAF	■	14
4.2.2	Absence de comptabilité générale et analytique	■	15
4.2.3	Absence de compte bancaire exclusivement dédié à la gestion des fonds Gavi – PEV	■	16
4.2.4	Absence de suivi de caisse – PEV	■	17
4.2.5	Classement et archivage insuffisants des documents de dépenses programmatiques	■	18
4.2.6	Règles importantes absentes du manuel des procédures	■	19
<b>4.3</b>	<b>Gestion budgétaire</b>		<b>20</b>
4.3.1	Absence de suivi d'exécution budgétaire des programmes fiable et formalisé	■	20
4.3.2	Dernières versions des budgets de mise en œuvre des programmes non définies	■	21
4.3.3	Dépassements budgétaires non autorisés au préalable	■	22
<b>4.4</b>	<b>Gestion des immobilisations</b>		<b>23</b>
4.4.1	Suivi insuffisant des immobilisations acquises sur financement Gavi	■	23
<b>4.5</b>	<b>Achats et passations de marchés</b>		<b>24</b>
4.5.1	Procédure d'exécution du marché d'équipement défectueuse	■	24
4.5.2	Fractionnement questionnable de dépense de même nature	■	25
<b>4.6</b>	<b>Engagement des dépenses</b>		<b>26</b>
4.6.1	Dépenses mises en question	■	26
<b>4.7</b>	<b>Gestion des vaccins</b>		<b>28</b>
4.7.1	Surstockage de vaccin pentavalent présentant des risques de pertes	■	28
4.7.2	Données de couvertures vaccinales incohérentes	■	29
4.7.3	Faible qualité de la gestion des vaccins aux niveaux décentralisés	■	30

### 1.2. Opinion d'audit globale

L'équipe d'audit de Gavi a évalué que la gestion des soutiens Gavi par le Ministère de la Santé Publique de la République Islamique de Mauritanie pendant la période auditée était globalement **insatisfaisante**, ce qui signifie que les contrôles internes et les procédures de gestion des risques ne sont pas établis ou ne fonctionnent pas. La majorité des problèmes identifiés présente un risque élevé. Par conséquent, les objectifs des entités ont une faible probabilité d'être réalisés.

Afin de réduire les risques associés aux constats énumérés ci-dessus, l'équipe d'audit a proposé **21** recommandations, dont **7 (33%)** sont qualifiées d'essentielles, nécessitant la mise en œuvre du plan d'action correctif (défini en annexe 11).

\* La note d'audit attribuée à chaque section, le niveau de risque évalué pour chaque constat d'audit et le niveau de priorité des recommandations sont définis en annexe 2 du présent rapport.

### 1.3. Résumé détaillé

L'audit des programmes de Gavi a porté sur la gestion des ressources programmatiques reçues par la République Islamique de Mauritanie entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2017. L'adoption des Exigences en Matière de Gestion des Subventions Gavi (GMR) au cours de l'année 2017 a entraîné la mise en œuvre d'efforts significatifs de renforcement de capacité. Tout en reconnaissant la pertinence des efforts et les progrès accomplis à la date de l'audit, une grande partie des observations relevées par l'équipe d'audit concerne la période antérieure et peut avoir fait l'objet d'actions correctives en cours de mise en œuvre. Les principaux constats sur les différents aspects de la gestion des fonds reçus et des vaccins distribués sont résumés ci-dessous.

#### *Gouvernance et organisation*

L'équipe d'audit des programmes considère que les différentes directions et services impliqués dans la gestion des subventions Gavi ne l'ont pas assurée de manière satisfaisante. Le PEV, qui a été bénéficiaire de 87% des fonds Gavi au cours de la période audité, n'a pas été assisté par la DAF afin de gérer financièrement et comptablement les subventions de façon adaptée, ni pourvu des ressources humaines à cet effet. L'absence de cadre formel de contrôle interne, dont la définition et la mise en place à travers un manuel de procédures adapté incombaient également à la DAF, n'a pas permis une gestion des subventions selon les termes prévus dans l'Aide-mémoire : les rôles et responsabilités des acteurs-clés de la chaîne décisionnelle, depuis le niveau central aux niveaux inférieurs de la pyramide sanitaire n'ont pas été définis et la gestion fiduciaire des dépenses n'a pas fait l'objet de règles strictes et précises pour garantir une utilisation satisfaisante des ressources programmatiques. De plus, en dépit des dispositions contractuelles entre Gavi et le MSP, des audits externes n'ont pas été mandatés pour toutes les subventions au long de la période audité et les attentes en termes de surveillance par une fonction d'audit interne n'ont pas été satisfaites.

#### *Gestion comptable*

L'équipe d'audit a relevé au PEV une absence de comptabilité conforme aux normes généralement admises et aux dispositions prévues dans l'Accord-Cadre de Partenariat entre Gavi et le MSP, ainsi que ses Annexes. Aucun outil de gestion comptable (grand livre, journal de caisse, rapprochements bancaires, etc) formalisé n'était en place au moment de l'exécution des programmes soutenus par Gavi. Afin de permettre l'audit de Gavi, une reconstitution complète a posteriori de tableaux d'emplois-ressources a dû avoir lieu, sur une base documentaire manquant de fiabilité. Ceci s'est notamment traduit par une mise en question d'une proportion très significative des dépenses testées par l'audit, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Il a également été relevé que le PEV ne disposait pas de caisse de menues dépenses, empêchant la traçabilité des transactions en espèces.

#### *Gestion budgétaire et financière*

Les derniers budgets n'ont pas été rendus disponibles, aucun suivi budgétaire n'a été effectué durant

l'exécution des programmes et des dépassements de lignes budgétaires ont été identifiés. Les montants non utilisés des subventions ont été identifiés pour un total de 11 487 374 MRO (soit environ 31 539 USD) à rembourser ou à reprogrammer avec accord du bureau pays du secrétariat de Gavi. Aucun document de suivi des avances accordées par le PEV pour la conduite des activités programmatiques et du remboursement des montants non dépensés n'a pu être fourni.

#### *Gestion des immobilisations*

Les actifs immobilisés n'ont pas été enregistrés de manière complète, opportune et unique dans un registre comptable permettant leur suivi par affectation, et n'ont pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs réguliers.

#### *Achats et passations de marché*

La cellule de passations de marchés en place à la DAF a exécuté un marché au cours de la période audité. L'exécution de ce marché n'a pas respecté l'ensemble des clauses contractuelles prévues à cet effet. Un cas de fragmentation de dépense a été identifié au cours de la campagne anti-rougeole-rubéole mise en œuvre en 2018, pouvant constituer une violation de la réglementation nationale en vigueur.

#### *Engagement des dépenses*

L'audit des dépenses engagées sur les différents programmes mis en œuvre par les structures du MSP a consisté en l'examen de transactions représentant un montant global de 432 769 186 MRO (soit environ 1 322 899 USD). Les travaux d'audit ont abouti à la mise en question d'un montant total de 268 953 152 MRO (soit environ 812 481 USD) correspondant à des dépenses considérées comme insuffisamment justifiées, irrégulières, inéligibles ou non justifiées. Ces dépenses sont réparties comme indiqué dans le tableau 2.

#### *Gestion des vaccins*

Des commandes de vaccins livrées tardivement et comportant des volumes surévalués de stock de vaccin pentavalent ont conduit à une situation de surstockage du vaccin et à un nombre significatif de doses arrivant à leur date de péremption, risquant ainsi d'être perdues faute d'avoir pu les utiliser à temps.

Les visites réalisées par l'équipe d'audit ont révélé plusieurs dysfonctionnements dans la gestion physique et administrative des vaccins et des fichiers de stocks à chaque niveau de la pyramide sanitaire, comme notamment : registres de stock tenus de manière incomplète et présentant des inexactitudes voire des manquements, prises d'inventaire irrégulières et insuffisamment documentées, manque de supervision formative.

## 1.4. Impact quantitatif des constatations d'audit

Tableau 1 – Résumé des dépenses mises en question par l'audit, par subvention en MRO et en USD<sup>1</sup> :

Subvention	Gérée par	Montant testé	Sur montant dépensé	Montant mis en question	Part de dépenses testées mises en question
RSS1	DAF	84 890 345 <i>274 460</i>	46%	29 952 453 <i>96 839</i>	35%
RSS1	PEV	34 537 500 <i>96 492</i>	76%	6 424 000 <i>17 948</i>	19%
Campagne MenA	PEV	87 382 541 <i>292 210</i>	32%	42 029 799 <i>140 549</i>	48%
INV Rota	PEV	31 345 800 <i>103 756</i>	84%	28 595 000 <i>94 651</i>	91%
INV RR	PEV	24 436 000 <i>69 038</i>	69%	17 265 000 <i>48 778</i>	71%
SSV 2015	PEV	16 506 000 <i>52 878</i>	41%	13 288 000 <i>42 569</i>	81%
SSV 2016	PEV	8 000 000 <i>22 507</i>	31%	7 460 000 <i>20 988</i>	93%
Campagne RR	PEV	145 671 000 <i>411 558</i>	47%	123 938 900 <i>350 159</i>	85%
<b>TOTAL</b>		<b>432 769 186</b> <b><i>1 322 899</i></b>	<b>44%</b>	<b>268 953 152</b> <b><i>812 481</i></b>	<b>62%</b>

Tableau 2 – Résumé des dépenses mises en question par l'audit, par catégorie de constat :

Catégorisation des dépenses mises en question	Montants mis en question	Sur total testé	Détails (section du rapport)
Dépenses non justifiées	6 295 895	2%	4.6.1
Dépenses irrégulières	1 778 100	0%	
Dépenses inéligibles	4 192	0%	
Dépenses insuffisamment justifiées	260 874 965	60%	
<b>Total dépenses mises en question</b>	<b>268 953 152</b>	<b>62%</b>	

Tableau 3 – Résumé des fonds versés aux entités du MSP et inutilisés en date de l'audit, par subvention :

Subvention	Gérée par	Non utilisé (MRO)	Non utilisé (USD) <sup>2</sup>
RSS1 <sup>3</sup>	DAF	5 834 502	16 019
RSS1	PEV	2 364 389	6 492
Campagne MenA	PEV	1 415 329	3 886
INV Rota	PEV	27 417	75
INV VPI (via OMS)	PEV	910 000	2 498
INV RR	PEV	164 215	451
SSV 2015	PEV	-	-
SSV 2016	PEV	1 193 139	3 276
Campagne RR	PEV	5 412 885	14 861
<b>Total</b>		<b>17 321 876</b>	<b>43 672</b>

## 2. Champ et objectifs de l'audit

### 2.1. Champ de l'audit

Depuis 2001, Gavi est entré en partenariat avec le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et s'est engagé à financer 41 422 653 dollars US (USD) en vaccins sous-utilisés ainsi qu'en actions de renforcement du système de santé. À cet effet, un Accord-Cadre de Partenariat a été signé le 14 décembre 2012 entre le MSP et Gavi.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2017 (« période auditée »), un montant total de 19 364 151 USD en ressources a été accordé à la République Islamique de Mauritanie, sous forme de versements en espèces (2 818 278 USD) et de soutien à l'acquisition de vaccins (16 523 458 USD). Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, représenté par le MSP, a bénéficié du soutien de Gavi pour les subventions suivantes :

- Renforcement du Système de Santé (RSS) ;
- Financement des coûts opérationnels de la campagne anti-méningite à méningocoques de type A (MenA) ;
- Financement des coûts opérationnels de la campagne de rattrapage Rougeole-Rubéole (RR) ;
- Introduction de nouveaux vaccins (INV) : vaccin contre le Rotavirus (Rota), vaccin antipoliomyélique inactivé (VPI) et vaccin RR ;
- Soutiens aux Services de Vaccination (SSV).

L'audit réalisé a couvert les ressources mises à disposition par Gavi au cours de la période auditée, tant

<sup>1</sup> Les taux de change utilisés sont définis en section 2.4 du présent rapport

<sup>2</sup> Taux de change du 5 février 2019 appliqué : 1 USD pour 364.23 MRO

<sup>3</sup> La DAF a reversé le 19 janvier 2018 au Secrétariat de Gavi le solde de 583 450 MRU, équivalent à 5 834 502 MRO

au niveau national que décentralisé (détaillées dans le tableau 4 ci-dessous).

Conformément au principe de « single audit » en vigueur avec les partenaires des Nations Unies au sein de l'Alliance Gavi, les montants des subventions versées à ces partenaires dans le cadre de l'exécution de programmes de Gavi sont exclus du périmètre de cet audit. Ces fonds hors périmètres concernent :

- L'introduction du VPI en 2015 (fonds versés à l'OMS pour un total de 109 000 USD) ; et
- Les achats d'équipements auprès de l'UNICEF et l'OMS pour un total de 1 501 567USD.

Tableau 4 – Soutiens de Gavi :

	2014	2015	2016	2017	Total
<b>Soutiens en espèces (montants en USD)</b>					
RSS1	-	386 500	-	133 776	520 276
Coûts opérationnels MenA	1 005 500	-	-	-	1 005 500
Coûts opérationnels RR	-	-	-	889 246	889 246
INV Rota	123 500	-	-	-	123 500
INV RR	-	-	-	100 770	100 770
SSV	-	129 020	75 580	-	204 600
<b>Total espèces</b>	<b>1 128 000</b>	<b>515 520</b>	<b>75 580</b>	<b>1 023 792</b>	<b>2 843 892</b>
<b>Soutiens en vaccins (montants en USD)</b>					
<b>Total vaccins</b>	<b>6 049 757</b>	<b>4 953 718</b>	<b>1 895 221</b>	<b>3 624 762</b>	<b>16 523 458</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 177 757</b>	<b>5 469 238</b>	<b>1 970 801</b>	<b>4 648 554</b>	<b>19 367 360</b>

## 2.2. Objectifs de l'audit

Conformément aux accords de programme et à la Politique de Gavi sur la Transparence et la Responsabilité Financière, tout pays bénéficiaire de subventions Gavi est périodiquement soumis à un audit des programmes, dont l'objectif principal est de fournir l'assurance raisonnable que les ressources programmatiques ont été utilisées conformément aux conditions convenues avec Gavi et ont été affectées aux objectifs prévus.

Par conséquent, l'audit des programmes évalue la robustesse et la pertinence des processus de contrôle relatifs à la fiabilité et l'intégrité des données financières, les informations de gestion et les informations opérationnelles, l'efficacité des opérations, la sécurité du patrimoine immobilisé, et la conformité avec les règlements et procédures nationaux. Pour ce faire, l'audit des programmes procède à une vérification d'un échantillon des dépenses effectuées pendant la période auditée et revoit les mécanismes de gestion des ressources programmatiques (vaccins et espèces).

L'équipe d'audit a procédé à une revue des différents processus de gestion au sein des entités auditées afin d'évaluer l'existence et l'efficacité des mécanismes de contrôle interne, à des tests substantifs sur un échantillon de dépenses relatives aux programmes retenus dans le périmètre de l'audit, et à une appréciation de la qualité de la gestion administrative et physique des vaccins reçus par le pays.

Le présent rapport, rendu sur la base des informations et documents mis à la disposition de Gavi lors de l'audit, ne saurait donc être considéré comme conclusif sur l'intégralité des dépenses engagées pendant la période auditée.

## 2.3. Déroulement de la mission d'audit

La mission d'audit en Mauritanie s'est déroulée en deux étapes, entre avril et octobre 2018 :

- Mission de planification du 16 au 20 avril 2018 ; et
- Mission d'audit du 24 septembre au 10 octobre 2018.

Les travaux d'audit se sont principalement déroulés dans les bureaux de la DAF et du PEV à Nouakchott. Des visites de sites ont également été conduites dans les wilayas de Nouakchott, du Trarza et du Dakhlet Nouadhibou ainsi que dans des structures et formations sanitaires en dépendant (Directions Régionales de l'Action Sanitaire, moughataas, centres de santé) afin d'évaluer la qualité et l'efficacité de la gestion des vaccins et des subventions Gavi au niveau décentralisé.

## 2.4. Taux de change appliqués

Au cours de la mise en œuvre des programmes par les structures de l'Etat, les soutiens en espèces de Gavi ont été décaissés et comptabilisés en ouguiya-MRO. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la devise officielle ouguiya-MRU a remplacé l'ouguiya-MRO au taux de 1 pour 10 afin de réduire la masse monétaire.

Pour les besoins de ce rapport d'audit et sauf indication contraire, les taux de change appliqués aux observations ont été déterminés pour chaque programme Gavi par les taux de conversion USD-MRO réels en date de décaissement (le relevé bancaire de la structure récipiendaire des fonds faisant foi). Ces taux sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Subventions	Gérées par	Taux USD-MRO
RSS1	DAF	309.30
RSS1	PEV	357.93
Campagne MenA	PEV	299.04
INV et campagne RR	PEV	353.95
INV Rota	PEV	302.11
SSV 2015	PEV	312.15
SSV 2016	PEV	355.44

## 3. Contexte

### 3.1. Introduction

La Mauritanie, qui a pour capitale Nouakchott, s'étend sur 1 030 700 kilomètres carrés pour une population de 4,4<sup>4</sup> millions d'habitants. Elle présente une frontière commune avec l'Algérie et avec le Sahara occidental au nord, et avec le Sénégal au sud.

En 2016, le taux démographique du pays était d'environ 3 %. En 2017, l'Indice de Développement Humain plaçait la Mauritanie au 157<sup>ème</sup> rang sur 188. Le Produit Intérieur Brut (PIB) du pays s'élève à 5 milliards de dollars pour un Revenu National Brut (RNB) par habitant de 1 100 dollars<sup>5</sup>.



Entre 2010 et 2014, la Mauritanie a connu une période de forte croissance de son PIB à 5.4% par an en moyenne. En 2016, et après la chute des cours des matières premières, en particulier le fer, la croissance de PIB a diminué pour atteindre 2%. Le pays vit principalement des services, qui comptent pour 43% du PIB, bien que le secteur industriel et l'agriculture représentent respectivement 30% et 27% du PIB. En 2017, on dénombrait 9.88% de chômeurs tandis que la dette publique était équivalente à 93.6% du PIB.

Le gouvernement mauritanien dépense l'équivalent de 3.8% de son PIB dans le secteur de la santé<sup>6</sup>. Le 17 mai 2010, le pays a adhéré à l'initiative du Partenariat International pour la Santé (IHP+), en signant le Compact Global,

à Genève. Par la suite, le ministère de la Santé et ses principaux partenaires ont écrit un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 2012-2020. Le PNDS a pour principal objectif de « favoriser la mise en place d'un système de santé moderne, proactif, performant, accessible à l'ensemble de la population du pays, indépendamment du lieu d'habitation, du niveau éducationnel, de l'âge, du sexe, de l'origine et du statut socioéconomique ».

Le PNDS a priorisé plusieurs axes :

- Lutte contre la mortalité maternelle et néonatale ;
- Lutte contre la mortalité infanto-juvénile ;
- Lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles ;
- Lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) ; et
- Renforcement du système de santé.

En 2018, la cohorte de naissances s'élevait à 139 321. Le nombre de nourrissons survivant jusqu'à l'âge d'un an, en 2018, était de 130 683<sup>4</sup>. D'après l'OMS en 2017, le vaccin contre l'hépatite B dès la naissance a été administré à 58%, le Rota C, le MCV, le VPI, l'Hib3 et le PCV ont couvert respectivement 76%, 78%, 68%, 81% et 77% des besoins. Le tableau suivant récapitule la couverture en DTP3<sup>7</sup> en 2016 et 2017 selon les données administratives du Ministère de la Santé et l'estimation WUENIC<sup>8</sup> :

	2016	2017
Données administratives	86%	90%
WUENIC	74%	81%

Dans le but d'améliorer la couverture vaccinale, le ministère de la santé a mis en œuvre sur financement Gavi Alliance un projet de renforcement du système de santé couvrant une population estimée à environ 273 615 habitants répartis sur 9 moughataas cibles d'intervention. Ces moughataas sont considérées les plus enclavées et ayant les couvertures vaccinales les plus faibles. Elles se répartissent entre cinq régions au niveau de la Wilaya de l'Adrar : Ouadane, Chinguetti et Aoujeft, au niveau du Trarza : Ouad Naga, Keur Macène et R'Kiz. Au niveau de l'Assaba : Boumdeid. Au niveau du Houdh Echargui : Oualata et au niveau du Houdh el Gharbi, Tamchekett.

### 3.2. Structures de l'Etat impliquées dans la mise en œuvre des subventions Gavi

#### Direction de la Planification de la Coopération et de l'Information Sanitaire (DPCIS)

La DPCIS est chargée de coordonner les activités financées par les fonds Gavi. Le Ministère de la santé a mis en place un Comité National de Pilotage du Secteur de la Santé (CONAP), le Comité de Coordination Inter-Agences (CCIA) du PEV et un Comité technique des subventions Gavi. Le CONAP est responsable de la gestion générale et de la supervision de toutes les activités du Ministère. Le CCIA traite de la coordination des activités de vaccination en Mauritanie. Enfin, le comité technique de la subvention Gavi traite des activités financées par Gavi. Comme prévu dans l'aide-mémoire, un comité directeur a été mis en place pour s'assurer que les fonds GAVI sont gérés correctement. Néanmoins, il convient de noter que les moughataas ne sont pas représentées dans ce Comité directeur. Le CONAP doit se réunir une

<sup>4</sup> Source : Gavi 2018

<sup>5</sup> Données Banque Mondiale 2016

<sup>6</sup> Source : OMS

<sup>7</sup> Vaccin diphtérique, tétanique et poliomyélitique

<sup>8</sup> WUENIC : WHO and UNICEF estimates of national immunization coverage



fois par trimestre en session ordinaire et autant de fois que nécessaire en session extraordinaire sur convocation du Président. Le DPCIS est chargé du secrétariat du comité.

#### **Direction des Affaires Financières (DAF)**

Selon le décret n°088/2015/PM fixant les attributions du Ministre de la Santé et l'organisation de l'administration centrale de son département, la DAF est notamment chargée de l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissement du Ministère de la Santé et d'en suivre l'exécution, de consolider l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du secteur de la santé et de veiller à la bonne utilisation des ressources financières mises à disposition du Ministère. La DAF est dirigée par un Directeur et comprend 4 services :

- Service de la Comptabilité du budget sur financement de l'Etat ;
- Service de la Comptabilité du budget sur financement extérieur ;
- Service de la passation des marchés ;
- Service de suivi des Projets/Programmes.

En particulier, le Service de la Compatibilité du budget sur financement extérieur est chargé de s'assurer de la conformité des engagements et de la liquidation des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Ministère de la Santé et de suivre l'utilisation des crédits selon les procédures adaptées<sup>9</sup>.

#### **Programme Elargi de Vaccination (PEV)**

Le PEV est supervisé par la Direction de la Santé de Base et Nutrition (DSBN) du Ministère de la Santé qui participe également à la mise en œuvre des activités financées par Gavi. Le PEV fait partie des programmes prioritaires du MSP et a été lancé en Mauritanie en 1977, puis généralisé en 1984. Le PEV est géré par un Comité de Coordination Inter Agences (CCIA) et a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité infantile et maternelle liées aux maladies évitables par la vaccination.

Ses objectifs spécifiques comprennent également les axes suivants :

- Obtenir et maintenir un taux élevé de couverture vaccinale ;
- Assurer la qualité des vaccins jusqu'au point d'utilisation ;
- Assurer la sécurité de la vaccination ;
- Eradiquer la poliomyélite ;
- Eliminer la rougeole ; et

- Continuer à suivre le tétanos maternel et néonatal.

5 unités forment le PEV :

- Administration et finance ;
- Formation et Supervision ;
- Logistique et Chaîne du Froid ;
- Gestion des données ; et
- Communication.

<sup>9</sup> Selon Article 51 du décret n°088/2015/PM

## 4. Résultats détaillés

En application de l'ACP et la Politique de Gavi sur la Transparence et la Responsabilité Financière, les subventions Gavi doivent être gérées dans le cadre de procédures qui répondent aux exigences de la législation nationale et aux normes internationales en matière de transparence, responsabilité et de lutte contre la corruption. Cette section 4 décrit les principales défaillances constatées par l'audit, leur impact, et propose des mesures correctives. Les constats d'audit sont regroupés selon les thèmes décrits dans les sections 4.1 à 4.7 ci-après. Certains de ces constats viennent corroborer les observations et recommandations formulées dans le rapport d'Evaluation de Capacité des Programmes et des rapports de mission du Bureau Pays de Gavi.

### 4.1. Gouvernance et performance organisationnelle des entités

#### 4.1.1. Défaillance de la DAF dans la gestion des financements Gavi

<p><b>Contexte</b></p> <p>L'article 19 de l'Annexe 2 à l'Accord-Cadre de Partenariat (ACP) précise qu'il « incombe au Gouvernement de veiller à ce que les fonds soient gérés prudemment, conformément à la politique de transparence et responsabilité financière et aux conditions relatives à la gestion financière ». Ces conditions sont détaillées dans l'Aide-Mémoire du 18 juillet 2011 (Annexe 6 de l'ACP), qui attribue à la DAF les responsabilités d'établissement des procédures de gestion des subventions Gavi (article 2 : « l'usage du manuel de procédure des programmes sur financements externes gérés par la Direction Administrative et Financière sera étendu aux fonds GAVI »), la réception des fonds versés par Gavi (article 3 : « un compte bancaire géré conjointement par le Secrétaire Général et le Directeur Administratif et Financier sera dédié aux opérations GAVI »), l'enregistrement comptable des dépenses et la régie des avances (article 7 : « les responsabilités de comptable seront confiées au DAF et précisées dans le manuel de procédure ») et le contrôle interne y associé (article 8 : « la gestion des pièces justificatives de tous les virements des fonds devra suivre les procédures qui seront déterminées par le manuel de procédures. Leur archivage doit être assuré par la DAF »). Par ailleurs, le point e) des Exigences en Matière de Gestion des Subventions Gavi (GMR), adoptées début février 2017 et remplaçant l'Aide-Mémoire, réitèrent ces responsabilités à travers le renforcement des capacités de la DAF. Le décret n°088/2015 fait écho à ces dispositions et est venu préciser le rôle conféré à la DAF (voir section 3.2).</p>		
<p><b>Description</b></p> <p>La DAF n'a pas assumé son rôle dans la gestion des financements Gavi. Cette défection s'est traduite à travers les responsabilités fondamentales qui incombaient à la DAF au cours de la période auditée (2014-2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures de gestion, de supervision, de rapportage financier et d'archivage n'ont pas été définies et formalisées pour l'ensemble des niveaux de la pyramide sanitaire concernés ;</li> <li>- Les règles et les responsabilités en matière de classement et d'archivage des documents papiers et électroniques liées à la gestion et au suivi des subventions de Gavi n'ont pas été définies et formalisées ;</li> <li>- La mise en place d'outils de gestion comptable, financière et budgétaire adaptés n'a pas été effectuée avant 2018 ;</li> <li>- Le suivi de l'exécution budgétaire des subventions de Gavi n'a pas été effectif ; et</li> <li>- Le contrôle financier et la supervision de tous les circuits de l'exécution financière au sein de la pyramide sanitaire (notamment PEV, DRAS et moughataas) n'ont pas été effectifs.</li> </ul> <p>Ces points de défaillance sont plus amplement décrits et illustrés dans les constats suivants du présent rapport. A noter cependant que le renforcement de la DAF, amorcé après l'adoption des GMR en février 2017, a permis de commencer certaines actions correctives, notamment à travers la rédaction d'un manuel des procédures basé sur les principes de la Banque Mondiale (projet INAYA) et la mise en place d'un logiciel de gestion comptable et financière TOM2PRO.</p>	<p><b>Recommandation 1 (Essentielle)</b></p> <p>En application du point e) des GMR, la DAF doit remplir son rôle de supervision, de contrôle financier et d'enregistrement comptable pour l'ensemble des activités mises en œuvre sur financement Gavi à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La finalisation - encore en cours au moment de l'audit - du manuel des procédures de gestion comptable et financière applicables au sein des structures responsables de l'administration et de la gestion des subventions Gavi ;</li> <li>- Les outils de suivi comptable, financier et budgétaire déployés à tous les niveaux concernés de la pyramide sanitaire, en s'assurant de leur régularité et conformité par rapport à des règles précises de justification et d'archivages à définir dans le manuel de procédures ;</li> <li>- L'intégration de tous les aspects afférents à la supervision et au contrôle des niveaux périphériques et décentralisés recevant des financements de Gavi.</li> </ul>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des subventions ne faisant pas l'objet des contrôles comptables, financiers et fiduciaires exigés par les accords entre Gavi et le Gouvernement de la RIM ;</li> <li>- Divergences multiples dans les procédures de gestion des subventions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;</li> <li>- Incapacité à réunir une information fiable et à établir les rapports d'exécution des programmes attendus.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b></p> <p>Voir annexe 11</p>

**4.1.2. Dispositif de contrôle interne insuffisant pendant l'exécution des programmes – DAF-PEV**

<p><b>Contexte</b></p> <p>D'après les dispositions de l'Aide-Mémoire (Annexe 6 de l'ACP) Article 2.a. concernant les procédures de gestion, « l'usage du manuel de procédure des programmes sur financements externes gérés par la Direction Administrative et Financière sera étendu aux fonds GAVI avec les adaptations nécessaires et précisera la liste des pièces justificatives et les règles d'archivage ». Ces dispositions sont complétées par les articles 8.d. sur la gestion des pièces justificatives, l'article 10.c sur les procédures comptables et communication financière et renforcent l'Annexe 2 article 16 concernant le suivi et l'établissement des rapports ainsi que l'Annexe 3 article 2.1.5 sur les principes de la Politique de Transparence et Responsabilités Financières. Ces dispositions sont rappelées dans les sections relatives à la capacité des ressources humaines (point c) et à la gestion financière et budgétaire des GMR (points e, f, g, h).</p>		
<p><b>Description</b></p> <p>L'équipe d'audit a relevé que les règles de gestion des subventions de Gavi par les structures concernées du MSP n'ont pas été formalisées ni détaillées dans le cadre d'un manuel de procédures de gestion, dont la DAF avait la charge d'élaboration, de généralisation et du suivi d'application. Cette absence de manuel de procédures de gestion durant la période auditée a laissé le cadre de contrôle interne non défini pour l'ensemble des processus de gestion. De plus, comme identifié dans l'Évaluation de Capacité des Programmes de Gavi, réalisée en 2016, plusieurs composantes fondamentales d'un dispositif de contrôle interne effectif, dont les principales sont listées ci-dessous, étaient absentes à la DAF et au PEV pendant la période d'exécution des programmes Gavi examinés par l'audit (2014-2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôles et responsabilités non définies pendant l'exécution des programmes Gavi à travers des fiches de poste détaillées et exhaustives, précisant les pouvoirs décisionnels et les modalités d'engagement, de décaissement et de comptabilisation des dépenses en évitant le cumul de tâches incompatibles ;</li> <li>- Chaîne décisionnelle et responsabilités au niveau du PEV et aux niveaux décentralisés (DRAS, moughataa) non explicitées - notamment en matière de contrôles formels à réaliser ;</li> <li>- Absence de cartographie des risques identifiés et de mesures pratiques destinés à les réduire (par exemple : gestion du carburant, gestion des mouvements de fonds en espèces) ;</li> <li>- Exigences non établies en matière i) de gestion fiduciaire des dépenses programmatiques et ii) de pièces justificatives et comptables, se traduisant par une insuffisance générale de justification des dépenses engagées par la DAF et le PEV, telle que détaillée dans la section 4.6 du présent rapport.</li> </ul>	<p><b>Recommandation 2 (Essentielle)</b></p> <p>En réponse au point e) des GMR, la DAF doit finaliser l'élaboration du manuel des procédures de gestion comptable et financière applicables au sein des structures responsables de l'administration et de la gestion des subventions Gavi, en y intégrant les constats d'audit énoncés dans le présent rapport (ceux-ci ne constituant cependant pas une liste exhaustive des points nécessitant révision). Le manuel des procédures de gestion devra également intégrer les mesures disciplinaires et sanctions prévues en cas de manquements ou non-conformités aux modalités du manuel encadrant la gestion des activités programmatiques. Le manuel doit ensuite être validé par les instances avant d'être distribué et mis en application dans chaque point de la pyramide sanitaire concerné. Une version simplifiée du manuel pourrait également être développée à l'intention des personnels moins formés à la gestion, qui pourraient bénéficier d'un document synthétique et pratique afin d'appliquer les règles élémentaires de gestion exigées. Cette procédure devra faire l'objet d'une large diffusion au niveau décentralisé afin de sécuriser le suivi et la mise en œuvre d'une correcte justification des dépenses engagées pour le compte des différentes zones sanitaires.</p>	<p><b>Réponses / Engagements du management</b></p> <p>Voir annexe 11</p>
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel incomplet et imprécis définissant le dispositif de contrôle interne requis, ne permettant pas une diffusion claire et sans ambiguïté des règles et procédures de gestion des ressources programmatiques applicables à chaque échelon de la pyramide sanitaire ;</li> <li>- Procédures d'achats et de dépenses non conformes aux règles élémentaires de contrôle interne et ne présentant pas les pièces justificatives adéquates et suffisantes ;</li> <li>- Lacunes et faiblesses dans le dispositif de contrôle interne (notamment, approbation de l'engagement des dépenses et justification) pouvant favoriser une utilisation irrégulière, inéligible ou frauduleuse des fonds affectés aux programmes (en tout état de cause, une utilisation non conforme à l'ACP et aux GMR).</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b></p> <p>Voir annexe 11</p>

### 4.1.3. Insuffisance des audits externes annuels des subventions

#### Contexte

L'ACP établi entre Gavi et le Gouvernement de la RIM le 14 décembre 2012 prévoit dans l'article 24 de son Annexe 2 que « *sauf mention contraire expresse, le Gouvernement est tenu de présenter à GAVI des rapports de vérification des comptes détenant les fonds de GAVI une année après la clôture de chaque exercice financier* ». De plus, l'article 12 de l'Aide-Mémoire précise que « *les rapports d'audit seront présentés à GAVI au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'année civile sur laquelle porte l'audit* ». Des audits externes de la subvention RSS1 gérée par la DAF (période allant de janvier 2014 à décembre 2017) et de la campagne Méningite A gérée par le PEV (octobre 2015) ont été réalisés et les rapports y relatifs ont été produits et communiqués au Secrétariat de Gavi.

#### Description

Seules deux subventions Gavi ont fait l'objet d'un audit externe : RSS1 (audit portant sur la période 2013-2017) et campagne MenA (2014). Les rapports de ces deux subventions ont été communiqués après la date limite de 6 mois suivant la fin des années civiles sur lesquelles portaient ces audits. Les éléments suivants mettent en question la qualité des travaux et le professionnalisme des cabinets sélectionnés par le MSP pour réaliser ces audits externes :

- Les rapports manquent à faire état des faiblesses préoccupantes des structures auditées (déficiences de contrôle interne et des fonctions budgétaire et comptable, manque de pièces justificatives, absence de classement des documents, absence de tenue de comptabilité selon les normes en vigueur et absence d'états financiers acceptables) ;
- Absence de réserves dans les opinions d'audit ;
- Dans le cas de l'audit de la campagne MenA, l'état financier (tableau emplois-ressources) a été préparé par l'auditeur et présente des erreurs sur le montant total des dépenses par rapport aux enregistrements consultables dans le logiciel SAGE-SAARI qui a été utilisé a posteriori.

Aucun rapport d'audit n'a été communiqué au Secrétariat de Gavi pour les subventions suivantes, gérées par le PEV :

- Fonds RSS1 réalloués au PEV ;
- Campagne de Rattrapage RR ;
- INV Rota 2014 ;
- INV RR 2017 ;
- INV VPI 2015 ;
- SSV (2015 et 2016).

Après confirmation auprès des services responsables au sein de la DAF et du PEV, aucun travail d'audit n'avait été engagé sur ces subventions au moment de l'audit des programmes de Gavi.

#### Risque / Implications

- Manque de qualité par rapport au niveau exigé dans la révision comptable ;
- En l'absence d'audits externes réguliers, les défaillances de contrôle interne et les erreurs comptables peuvent rester non détectées, engendrant la production d'états financiers et rapports d'exécution des programmes inexacts, incomplets et ne donnant donc pas une image fidèle de la situation financière des programmes.

#### Recommandation 3 (Essentielle)

En réponse au point r) des GMR, le MSP devra prendre les dispositions suivantes :

- Garantir le recrutement de cabinets d'audit de renommée internationale et/ou disposant de références et garanties professionnelles solides en sollicitant systématiquement l'avis de non-objection de Gavi, tant sur les Termes de Référence de l'audit que sur la décision de sélection du cabinet externe qui sera mandaté pour réaliser l'audit ;
- Engager dès que possible l'audit externe des subventions Gavi gérées par le PEV pour les exercices non audités à ce jour ;
- S'assurer que les audits externes sont conduits annuellement et dans les délais impartis, conformément aux GMR.

#### Réponses / Engagements du management

Voir annexe 11

#### Responsabilités

Voir annexe 11

#### Délai / Chronogramme

Voir annexe 11

## 4.1.4. Fonctions de surveillance et d'audit interne insuffisantes

<p><b>Contexte</b></p> <p>L'article 11 de l'Annexe 6 de l'ACP prévoit que « des missions d'audit interne devront être réalisées chaque année par l'inspection du ministère. L'IGE et l'IGF pourront également réaliser des missions de contrôle, et les rapports de toutes ces missions devront être transmis à GAVI ». Le point s) des GMR, applicables à compter de leur notification, prévoit que « les services concernés du MS assureront la couverture par un audit interne des programmes Gavi au sein du ministère ».</p>		
<p><b>Description</b></p> <p>Les structures du MSP concernées par la gestion et/ou la mise en œuvre des subventions de Gavi ne disposent pas de fonctions d'audit interne dont le périmètre et les activités annuelles couvriraient l'ensemble des subventions. L'Inspection Générale du MSP, rattachée directement au Ministre, est chargée de mettre en œuvre des missions périodiques de contrôle au sein des services de santé et ainsi couvrir de son périmètre les subventions de Gavi. Cependant, entre 2014 et 2018, ni la subvention RSS1, mise en œuvre par la DPCIS et gérée par la DAF, ni les subventions de Gavi gérées et mises en œuvre par le PEV, n'ont fait l'objet de missions d'inspection de l'IG et aucun rapport d'inspection n'a été communiqué au Secrétariat de Gavi.</p> <p>L'équipe d'audit a constaté que les dispositions de l'ACP et des GMR étaient en cours de régularisation au sein de la DAF, à travers l'inclusion dans l'organigramme de la DAF d'un poste d'auditeur interne rattaché au Secrétaire Général du Ministère de la Santé. Le processus de recrutement pour ce poste était en cours au moment de l'audit de Gavi en octobre 2018.</p>	<p><b>Recommandation 4 (Importante)</b></p> <p>Le MSP devra poursuivre les régularisations entreprises pour répondre au point r) des GMR, notamment à travers les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter le service d'audit interne de la DAF et l'Inspection Générale du Ministère en ressources financières (notamment budget dédié aux missions de terrain) et humaines suffisantes pour assumer leurs fonctions respectives ;</li> <li>- Détailler les obligations en matière d'audits internes dans le manuel des procédures de gestion ;</li> <li>- Formaliser dans le manuel des procédures de gestion, et mettre en place une procédure définissant les modalités de suivi de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audits et les lettres de contrôle interne annuelles émis par les cabinets d'audit externes.</li> </ul> <p><b>Réponses / Engagements du management</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En l'absence de fonction d'audit interne et/ou de missions périodiques d'inspection, les défaillances de contrôle interne et les anomalies comptables peuvent rester non détectées, engendrant la production d'états financiers et rapports d'exécution des programmes inexacts, incomplets et ne donnant donc pas une image fidèle de la situation financière ;</li> <li>- L'absence de fonction d'audit interne est également un facteur augmentant les probabilités de fraude ou d'utilisation irrégulière des fonds ;</li> <li>- Les recommandations et observations issues des audits externes pour corriger les déficiences de gestion et renforcer les systèmes de contrôle interne peuvent demeurer respectivement non mises en œuvre ni corrigées.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	<p><b>Déai / Chronogramme</b></p> <p>Voir annexe 11</p>

#### 4.1.5. Ressources humaines inadaptées à la gestion administrative et financière des subventions – PEV

<p><b>Contexte</b></p> <p>L'Article 23 de l'Annexe 2 de l'ACP, concernant dépenses et archives, précise que « <i>le Gouvernement tient des comptes et des dossiers séparés et exacts de chaque programme, préparés conformément aux normes internationalement reconnues et qui sont suffisants pour établir et vérifier avec précision les frais et les dépenses des programmes</i> ». Dans la situation où la tenue de comptabilité n'a pas été assurée par la DAF (voir constat 4.1.1 ci-dessus), le PEV central a eu la responsabilité d'assurer la gestion financière des subventions Gavi.</p> <p>Le point c) des GMR adoptés en février 2017 prévoit le renforcement de capacité en ressources humaines du PEV à travers l'élaboration des descriptions de postes et des critères d'évaluation du personnel.</p>		
<p><b>Description</b></p> <p>Au cours de l'exécution des programmes Gavi pendant la période audité, ni le PEV central, ni ses représentations aux niveaux décentralisés n'ont été pourvus d'un cadre procédural relatif à la gestion financière, comptable et fiduciaire des subventions de Gavi (comme décrit dans les constats 4.1.1 et 4.1.2). De plus, malgré le personnel existant, les ressources humaines nécessaires à la gestion des subventions demeurent insuffisantes pour répondre notamment aux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et tenue de comptabilité selon les normes en vigueur ;</li> <li>- Suivi des flux financiers et de l'exécution budgétaire des programmes ;</li> <li>- Contrôle et validation en temps raisonnable des pièces justifiant les avances reçues par les bénéficiaires des subventions, maintien d'un niveau élevé d'exigences en matière de documentation à fournir et du respect des règles définies dans le manuel des procédures ;</li> <li>- Préparation d'états et de rapports financiers exacts, détaillés, soumis à un audit externe annuel rigoureux ;</li> <li>- Maîtrise des outils de gestion financière et comptable (notamment TOM2PRO).</li> </ul> <p>L'assistance technique financée par Gavi sous la forme d'un consultant externe, prévue essentiellement pour la mise en place du logiciel TOM2PRO, a également contribué à la saisie des mouvements financiers du PEV relatifs à l'utilisation des subventions INV RR et la campagne de rattrapage RR dans le logiciel TOM2PRO. Cependant cette assistance temporaire ne peut pas être envisagée comme pérenne pour une fonction devant être dûment pourvue par un personnel compétent et expérimenté.</p>	<p><b>Recommandation 5 (Essentielle)</b></p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du point c) des GMR, le MSP devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terminer la description des postes et définitions des rôles et responsabilités du personnel du PEV ;</li> <li>- Affecter les ressources humaines adaptées à chacun des postes prévus dans l'organigramme, notamment les postes à vocation budgétaire, comptable et financière ;</li> <li>- Mettre en place un système d'évaluation du personnel ;</li> <li>- Etablir un plan de formation pour permettre le maintien des compétences nécessaires aux exigences financières, comptables et budgétaires requises pour la gestion des subventions de Gavi et des autres bailleurs de fonds.</li> </ul>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi insuffisant des activités financées au niveau des DRAS et des moughataas, absence d'enregistrements comptables et financiers ;</li> <li>- Justification insuffisante des dépenses, liasses de documentation incomplètes, pièces justificatives non valides ;</li> <li>- Centralisation, classement et archivage des documents insatisfaisants.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b></p> <p>Voir annexe 11</p>

4.2. Gestion comptable et financière

4.2.1. Système de comptabilité générale et analytique requérant des ajustements – DAF

<p><b>Contexte</b>                  À la suite de l’adoption des GMR et en réponse au point e) concernant le renforcement des capacités de la DAF, une assistance technique a été apportée pendant une durée de 18 mois afin de mettre en place un logiciel de gestion comptable et financière (TOM2PRO) au sein de la DAF, pour l’enregistrement en premier lieu des données comptables de la subvention RSS1 et en préparation à la gestion de la future subvention RSS2.</p>		
<p><b>Description</b>                  Bien que constituant une avancée certaine dans la capacité de la DAF à accomplir sa mission vis-à-vis des programmes de Gavi, l’installation du logiciel de comptabilité et de gestion TOM2PRO a présenté certaines faiblesses de paramétrage que l’équipe d’audit tient à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d’imputation budgétaire et analytique, associée aux écritures de comptabilité générale, ne permettant ni le suivi des consommations budgétaires ni le suivi analytique par activité ou sous-activité ;</li> <li>- Paramétrage insuffisant pour permettre l’établissement et le rapportage trimestriel et annuel sur l’utilisation des fonds Gavi à transmettre au Secrétariat de Gavi ;</li> <li>- Utilisations incorrectes du plan comptable général, telle l’utilisation de compte de classe 2 pour l’enregistrement de réception des fonds des subventions (qui par conséquent n’affecte pas le montant total des subventions reçues, logées en compte de classe 1 de l’état financier et ne permet donc pas l’établissement du solde comme reliquat de la subvention).</li> </ul> <p>Ces faiblesses initiales de paramétrage doivent être corrigées rapidement pour éviter de futurs travaux de reclassement nécessitant des efforts significatifs.</p>	<p><b>Recommandation 6 (Essentielle)</b>                  Le MSP devra revoir le paramétrage du logiciel de gestion comptable et financière TOM2PRO, de manière à servir à la comptabilisation et au rapportage budgétaire et financier de toutes les subventions en espèces de Gavi. Dans ce sens, le logiciel devra permettre la production des états de sortie comptable par programme, par activité, par ligne budgétaire spécifique à chaque activité, le solde théorique par activité, et inclure la référence aux pièces justificatives des dépenses et des paiements.</p>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b>                  Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de gestion comptable non complètement adaptés aux besoins des utilisateurs et des bailleurs de fonds ;</li> <li>- Production de rapports insuffisants au regard des dispositions de l’ACP et des GMR ;</li> <li>- Etats financiers comprenant des erreurs issues de la classification comptable et requérant des corrections systématiques.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b>                  Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b>                  Voir annexe 11</p>

**4.2.2. Absence de comptabilité générale et analytique – PEV**

<p><b>Contexte</b></p> <p>L'Article 23 de l'Annexe 2 de l'ACP, concernant les dépenses et archives des programmes, précise que « le Gouvernement tient des comptes et des dossiers séparés et exacts de chaque programme, préparés conformément aux normes internationalement reconnues et qui sont suffisants pour établir et vérifier avec précision les frais et les dépenses des programmes ». Le rôle d'enregistrement et de tenue des comptes par programme, normalement prévu pour la DAF, n'a pas été assuré pour l'ensemble des subventions gérées par le PEV (voir constat 4.1.1). Une partie de l'information comptable et financière de ces subventions a été traitée par le Responsable Administratif et financier du PEV central.</p>		
<p><b>Description</b></p> <p>Facteur aggravant au dispositif de contrôle interne lacunaire (voir constat 4.1.2), l'équipe d'audit a relevé que le PEV n'a pas tenu de système fiable et effectif de gestion comptable et financière, ni de gestion budgétaire (rapportage et suivi budgétaire) pour la campagne MenA, les fonds RSS1 réalloués au PEV, les subventions INV Rota 2014 et VPI 2015 et les fonds SSV :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune comptabilité n'a été tenue lors de l'utilisation des subventions de Gavi : aucun grand livre, journal ou autre outil comptable n'a pu être présenté à l'équipe d'audit. Le logiciel TOM2PRO, dont une base de données a été installée sur un poste de travail au PEV central en 2018, n'a pas été paramétré ni généralisé pour la gestion comptable et financière de l'ensemble des campagnes et des activités subventionnées par Gavi ;</li> <li>- Aucun document de suivi d'exécution budgétaire établi au cours de l'exécution des subventions n'a pu être fourni à l'équipe d'audit. La correspondance directe entre les décaissements effectués (au niveau central comme aux niveaux décentralisés) et les budgets approuvés n'a pas pu être reconstituée ;</li> <li>- Aucun document de rapportage financier trimestriel et annuel fiable retraçant avec exactitude l'exhaustivité des flux financiers enregistrés par le PEV pendant la période audité n'a pu être fourni à l'équipe d'audit.</li> </ul> <p>En conséquence de ces déficiences, la majorité des informations comptables et programmatiques liées aux subventions MenA, RSS1 réalloué au PEV, INV Rota 2014 et VPI 2015, et SSV 2015 n'ont pas été transmises à l'équipe d'audit et ont dû faire l'objet d'une reconstitution a posteriori pour les besoins de l'audit (fichiers comptables, informations liées aux flux de trésorerie vers les DRAS et moughataas, suivi budgétaire).</p> <p>Concernant l'installation récente du logiciel de gestion comptable et financière TOM2PRO, l'équipe d'audit souligne qu'un seul poste de travail supportant la base de données du PEV a été installé dans la salle de réunion du PEV, sans onduleur malgré les fréquentes coupures de courant, et sans dispositif de sauvegarde sécurisé. Ceci illustre malheureusement que le système qui vient d'être mis en place est déjà soumis à des risques d'obsolescence liés à la dégradation du matériel, de la perte des données et de l'absence de personnel formé à son utilisation.</p>	<p><b>Recommandation 7 (Importante)</b></p> <p>Le MSP devra poursuivre les actions de mise en conformité avec le point g) des GMR, afin de mettre en place les outils de gestion comptable et financière appropriés et les procédures à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logiciel de comptabilité et de gestion financière TOM2PRO doit être effectivement déployé afin de couvrir l'ensemble des subventions de Gavi, notamment les campagnes et les activités du PEV n'ayant pas été comptabilisées jusqu'à la date de notre audit.</li> <li>- Le logiciel TOM2PRO doit permettre l'enregistrement et le suivi exhaustif des flux de trésorerie et les lier aux pièces comptables des dépenses payées exigées dans le manuel des procédures ;</li> <li>- Le manuel des procédures de la DAF, étendu aux pratiques de gestion du PEV, doit prévoir la tenue de comptabilité distincte par source de financement et par subvention/programme ;</li> <li>- La comptabilité analytique doit inclure un suivi d'exécution budgétaire par subvention, et pour chaque ligne/activité prévue dans les budgets approuvés de chaque programme.</li> </ul> <p>Simultanément à la mise en place d'outils en cours, un renforcement des compétences et une réelle appropriation des enjeux et responsabilités sont à promouvoir et mettre en place au sein des équipes chargées de la gestion comptable et financière des subventions de Gavi.</p> <p><b>Réponses / Engagements du management</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses effectuées non enregistrées individuellement, conduisant à une insuffisance générale de la gestion financière des ressources programmatiques (absence de traçabilité des fonds, information comptable inexistante, non exhaustive et/ou inexacte) ;</li> <li>- Contrôles comptables non effectifs et/ou non formalisés et traçables, ne permettant pas la détection de transactions non autorisées, irrégulières (fraude), inéligibles ou non conformes aux objectifs des programmes ;</li> <li>- Non-conformité à la réglementation comptable et financière relative à l'enregistrement des données comptables ;</li> <li>- En l'absence de tenue de comptabilité et d'enregistrement en temps réel des transactions, les rapports financiers présentent des risques importants d'être inexacts et/ou incomplets pour la période à laquelle ils se rapportent ;</li> <li>- Absence d'alignement entre les budgets validés par Gavi et les montants alloués aux activités programmatiques ;</li> <li>- Utilisation inadéquate des ressources accordées par Gavi.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b></p> <p>Voir annexe 11</p>



**4.2.3. Absence de compte bancaire exclusivement dédié à la gestion des fonds Gavi – PEV**

<p><b>Contexte</b>                  Outre l'exigence d'une tenue de comptabilité distincte par programme, la traçabilité et la transparence des opérations financières réalisées avec les subventions de Gavi sont un prérequis au niveau de l'établissement des rapports financiers. L'utilisation de comptes bancaires dédiés à la réception et à la gestion des fonds Gavi est fortement recommandée afin d'en assurer la traçabilité.</p>		
<p><b>Description</b>                  Le PEV central n'a pas disposé pas de compte bancaire spécifique à la gestion financière des subventions Gavi pendant l'entière période audité. Certains fonds reçus au titre de soutien en espèces aux programmes de Gavi ont été logés sur un compte également utilisé pour des subventions d'autres bailleurs de fonds (dont l'OMS et UNICEF) et pour les versements du gouvernement.                  L'utilisation d'un compte unique pour plusieurs sources de financement, aggravée par un manque de suivi des mouvements de fonds, a eu pour conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'incapacité du RAF à effectuer un rapprochement entre le solde théorique des fonds Gavi et le solde bancaire au 31.12.2017 ;</li> <li>- Le découplage du solde général du compte bancaire vis-à-vis du résultat des flux de trésorerie de chaque subvention Gavi ;</li> <li>- Le manque de traçabilité des flux de trésorerie des fonds Gavi ;</li> <li>- Le manque de transparence dans l'utilisation des fonds Gavi.</li> </ul>	<p><b>Recommandation 8 (Importante)</b>                  Le PEV devrait ouvrir un compte spécifique pour la gestion des fonds Gavi afin d'assurer la traçabilité des flux de trésorerie et renforcer la transparence dans l'utilisation des fonds. Ce compte devra faire l'objet de suivi (livre de caisse) et de rapprochements réguliers.</p>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b>                  Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion financière ne répondant pas à la politique de transparence et aux conditions relatives à la gestion financière ;</li> <li>- Absence de solde bancaire réel traduisant le résultat des mouvements de trésorerie liés aux fonds Gavi ;</li> <li>- Absence de rapprochement avec les soldes théoriques issus d'un système comptable fiable ;</li> <li>- Manque de traçabilité des flux de trésorerie des subventions de Gavi.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b>                  Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b>                  Voir annexe 11</p>

#### 4.2.4. Absence de suivi de caisse – PEV

##### Contexte

L'ACP requiert dans son Annexe 2, Article 23 que « le Gouvernement [tienne] des comptes et des dossiers séparés et exacts de chaque programme, préparés conformément aux normes internationalement reconnues et [...] suffisants pour établir et vérifier avec précision les frais et les dépenses des programmes ». L'Aide-Mémoire, point 10 précise que « la réconciliation bancaire entre les extraits de compte et les livres de caisse correspondants sera effectuée chaque trimestre et révisée par les comptables de chaque structure ».

##### Description

L'équipe d'audit a noté, en sus de l'absence de procédure de gestion et de contrôle de la caisse, qu'aucun système de suivi de caisse (journal, registre, inventaire, réconciliation) n'a été tenu au niveau du PEV central. Les alimentations de caisse sont effectuées généralement par des chèques retirés en espèces, le plus souvent par le RAF. De ce fait, aucun contrôle effectif n'a pu être réalisé sur la caisse et les flux de caisse de manière périodique tel qu'exigé par l'ACP.

De plus, de nombreux paiements pour des montants significatifs (dépassant parfois l'équivalent de 4 500 USD) ont été effectués en espèces bien que des coordonnées bancaires figuraient sur des factures de sociétés (par exemple, pour des prestations de services, locations de voitures, banderoles, restaurants, etc).

Enfin, hormis le versement de perdiems, aucun paiement en espèces ne présentait de preuve comptable valide (reçu ou décharge signé).

##### Recommandation 9 (Essentielle)

Le MSP devra définir une procédure écrite pour la gestion et le contrôle de la caisse afin de limiter au maximum les paiements en espèces, à travers notamment l'adoption des principes suivants :

- Exiger les coordonnées bancaires des fournisseurs (attestations bancaires, RIB) ;
- Etablir des chèques bancaires barrés et non endossables au nom des personnes morales (envisager la généralisation de cette pratique aux personnes physiques bénéficiaires des paiements) ;
- Etablir des ordres de virement aux comptes bancaires des personnes morales (sur la base des coordonnées bancaires) ;
- Effectuer un suivi des mouvements financiers à travers un journal de caisse rapproché régulièrement avec les relevés de compte.

Dans les cas pour lesquels les paiements en espèces sont inévitables, le MSP devra impérativement mettre en place les pratiques suivantes :

- Tenir un suivi comptable de petite caisse (journal de petite caisse) ;
- Tenir un suivi physique (registre de petite caisse) ;
- Effectuer un inventaire périodique de la petite caisse ;
- Effectuer des rapprochements de caisse de façon périodique.

##### Réponses / Engagements du management

Voir annexe 11

##### Risque / Implications

- Perte de traçabilité de montants en espèces pouvant donner lieu à des détournements ;
- Transactions comptables non enregistrées impactant la fiabilité des données financières reportées dans les rapports d'activité émis ;
- Mouvements de fonds insuffisamment justifiés, justifiés de manière irrégulière, ou liés à des dépenses inéligibles ;
- Disponibilité de la caisse non vérifiable.

##### Responsabilités

Voir annexe 11

##### Délai / Chronogramme

Voir annexe 11

**4.2.5. Classement et archivage insuffisants des documents de dépenses programmatiques**

<p><b>Contexte</b> L'ACP, dans son Annexe 2, Article 23 relatif aux dépenses et archives, prévoit que « le Gouvernement tient des comptes et des dossiers séparés et exacts de chaque programme, préparés conformément aux normes internationalement reconnues et qui sont suffisants pour établir et vérifier avec précision les frais et les dépenses des programmes. Le Gouvernement devra tenir ces comptes et archives et tout document justificatif des dépenses réalisées avec les fonds de GAVI conformément aux normes fiscales du pays pendant une durée minimale de cinq ans après l'achèvement d'un programme ». L'Aide-Mémoire du 31 juillet 2011 précise au point 2. Procédures de gestion que « l'usage du manuel de procédure des programmes sur financements externes [...] précisera la liste des pièces justificatives et les règles d'archivage » et au point 8. Contrôles internes de la dépense que « la gestion des pièces justificatives de tous les virements des fonds devra suivre les procédures qui seront déterminées par le manuel de procédures. Leur archivage doit être assuré par la DAF ».</p>		
<p><b>Description</b> De manière générale à la DAF comme au PEV, les règles de classement et d'archivage n'ont pas été formalisées conformément aux provisions de l'ACP. Les modalités de classement et d'archivage de tout document justificatif des dépenses réalisées avec les fonds Gavi n'étaient pas définies (absence de procédure écrite d'archivage, voir constat 4.1.2). Les documents relatifs aux dépenses engagées au niveau central n'ont pas fait l'objet d'un classement référencé par période et par journal concerné, mais ont le plus souvent été regroupés par lignes budgétaires sans référence avec les écritures comptables. L'équipe d'audit a noté que l'ensemble des documents informatiques créés et utilisés par les personnels de la DAF et du PEV dans le cadre des subventions Gavi étaient souvent stockés sur des ordinateurs non connectés en réseau, et qu'aucune centralisation ni sauvegarde externe de ces documents n'a été effectuée contrairement aux bonnes pratiques en matière de gestion des données électroniques. De manière générale, la DAF et le PEV ne bénéficient pas d'une stratégie informatique qui considère et liste les données critiques à protéger.</p> <p><b>Au niveau du PEV central :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La traçabilité des flux de trésorerie n'est pas assurée en l'absence de compte bancaire spécifique aux fonds Gavi (voir constat 4.2.3) ;</li> <li>- Une part significative, cependant non chiffrée par le PEV faute de suivi budgétaire et comptable, des pièces justificatives de dépenses aux niveaux des DRAS et moughataas n'a pas été collectée et regroupée au niveau central (y compris pour des programmes et activités achevés depuis plusieurs mois voire années) ;</li> <li>- Le lien entre les pièces justificatives des dépenses et les pièces comptables de paiement (chèque ou référence de virement) n'a pas été systématiquement établi pour permettre de faire correspondre le paiement avec la justification et garantir un accès rapide et exhaustif aux documents recherchés.</li> </ul>	<p><b>Recommandation 10 (Importante)</b> Le MSP devra prendre les mesures suivantes afin d'aligner les pratiques de classement et d'archivage avec les normes en vigueur et les accords passés avec Gavi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir l'ensemble des conditions nécessaires à un classement et archivage pertinents, efficaces et sécurisés des documents : classement méthodique des documents dès réception depuis les niveaux décentralisés ; établissement d'un système de référencement unique garantissant une traçabilité claire entre les fichiers informatiques de suivi comptable et budgétaire et les archives papier ; locaux dédiés à l'accès restreint aux personnes autorisées ;</li> <li>- Aligner la méthode de référencement et de classement sur le fonctionnement du logiciel de comptabilité installé ;</li> <li>- Elaborer et mettre en application une politique informatique interne simple, définissant les principes de base relatifs à la fiabilisation et à la sécurisation des données et comprenant des solutions de sauvegarde pertinentes ; et</li> <li>- Envisager, avec un horizon à moyen terme, un effort de numérisation des pièces justificatives de dépenses.</li> </ul>	<p><b>Réponses / Engagements du management</b> Voir annexe 11</p>
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence ou déficit de traçabilité de l'information et d'accès aux documents justificatifs notamment requis dans le cadre de l'ACP ;</li> <li>- Données incomplètes ou erronées dans les fichiers de travail, conduisant à des inefficacités (travail en double) et à la préparation d'éléments de rapportage inexacts (rapports d'exécution, états financiers...)</li> <li>- Perte de données ou de fichiers de références venant rompre la continuité du service, par exemple en cas de départ de collaborateurs ou en cas de vol ; et</li> <li>- Non-conformité légale et réglementaire (par exemple : pièces comptables à conserver plusieurs années après clôture des comptes).</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>

**4.2.6. Règles importantes absentes du manuel des procédures**

<p><b>Contexte</b> La mise en œuvre des programmes de Gavi implique certaines catégories de dépenses récurrentes qui présentent des risques que les pratiques prévues par le manuel des procédures doivent permettre de maîtriser. Le manuel des procédures est par ailleurs un outil de travail amené à évoluer en accompagnant l’adoption de nouvelles règles ou outils de travail.</p>		
<p><b>Description</b> L’équipe d’audit a revu le manuel des procédures de gestion préparé par la DAF et a constaté que certaines règles pertinentes à des catégories de dépenses récurrentes et représentant des postes financiers significatifs y étaient encore absentes.</p> <p>C’est le cas de la gestion des frais de carburant engagés dans les activités et campagnes financées par Gavi au niveau de la DAF et du PEV, qui n’a pas été formalisée par une procédure écrite pour permettre le suivi, et analyser les dépenses dans un souci d’optimisation<sup>10</sup>. L’objectif de ces règles de gestion est d’assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le carburant a bien été utilisé pour les véhicules et ou les groupes électrogènes du programme ;</li> <li>- Les véhicules ont été utilisés spécifiquement et exclusivement pour les activités de programmes financés par Gavi, sauf exception définie dans la procédure.</li> </ul>	<p><b>Recommandation 11 (Importante)</b> La DAF devra prévoir une revue des catégories de dépenses récurrentes présentant des risques intrinsèques, afin d’établir les règles de bonne gestion qui seront intégrées au manuel des procédures et communiquées à l’ensemble des acteurs responsables de l’application et du contrôle de ces règles.</p> <p><b>Réponses / Engagements du management</b> Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel des procédures incomplet, laissant des zones dont la gestion peut présenter certains risques sans règles précises et adaptées.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>

<sup>10</sup> Pour ce faire, plusieurs actions peuvent être mises en place, comme notamment :

- L’immatriculation du véhicule devrait être portée sur les reçus et factures de la station service ;
- Chaque véhicule devrait disposer d’un carnet de bord pour le suivi (kilométrage, missions prévues, consommation, entretien) ;
- La consommation moyenne par véhicule devrait faire l’objet d’analyses, afin de suivre la consommation du véhicule et détecter tout dysfonctionnement éventuel au niveau de véhicule pour prévoir des actions d’entretien et maintenance.

### 4.3. Gestion budgétaire

#### 4.3.1. Absence de suivi d'exécution budgétaire des programmes fiable et formalisé

<p><b>Contexte</b> L'Aide-Mémoire précise dans son Article 10, relatif aux procédures comptables et à la communication financière que « <i>des rapports semestriels et trimestriels sur l'exécution des programmes seront préparés et présentés au comité de pilotage pour information et approbation et transmis au Secrétariat de GAVI pour information</i> ». Ces rapports ne peuvent être établis de manière juste et précise que si un suivi budgétaire précis, détaillé et rigoureux est en place. Par ailleurs, l'article 27 de l'ACP concernant les excédents de fonds stipule que « <i>si le Gouvernement possède des fonds et/ou des fournitures qu'il n'a pas utilisés pendant la durée d'un programme, il est tenu de rendre ce reliquat à GAVI</i> ». Le point e) des GMR rappelle ces exigences à travers le renforcement des capacités de la DAF et l'utilisation du logiciel de comptabilité Tom2Pro.</p>		
<p><b>Description</b> L'équipe d'audit a constaté que les outils de gestion permettant de contrôler les coûts par ligne budgétaire et par activité, de vérifier le respect des montants alloués et de calculer les taux d'exécution budgétaire (montant justifié versus montant versé et calcul des reliquats éventuels) n'existaient pas au moment de l'exécution des programmes de Gavi. Sur demande de l'équipe d'audit, des fichiers de dépenses par ligne budgétaire ont été reconstitués a posteriori. Il est utile de noter que les fonds décaissés au PEV, étant gérés à travers un seul compte bancaire sans suivi au jour le jour, ont présenté de nombreuses difficultés dans la tentative de retracer les flux de fonds. Cet exercice a néanmoins permis de calculer théoriquement les reliquats des subventions (montants des fonds Gavi reçus par les entités du MSP et non utilisés dans l'exécution des activités programmatiques), qui n'étaient pas suivis et donc pas précisément déterminés par les services comptables. Les travaux d'audit détaillés ont donc permis de chiffrer ces reliquats pour un montant total de 15 906 547MRO (31 160 USD), répartis par subvention comme présenté en Annexe 7 du présent rapport.</p>	<p><b>Recommandation 12 (Importante)</b> Dans le cadre de la gestion de tout programme mis en œuvre avec le soutien financier de Gavi, les entités concernées du MSP devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place, et renseigner en temps réel, des outils de suivi d'exécution budgétaire listant de manière exacte et exhaustive chaque dépense engagée sur chaque ligne budgétaire prévue du programme, afin de maintenir à tout moment une vision claire de l'exécution du programme : dépenses engagées par sites d'exécution (dépenses centrales, DRAS, moughataas), taux d'exécution budgétaire réel, montants restants à justifier et ressources restantes au regard des objectifs à atteindre. L'utilisation d'outils logiciels adaptés peut faciliter ce suivi, si tant est que les dépenses et les engagements sont renseignés, validés et enregistrés en temps réel ;</li> <li>- En cas de co-financement d'un programme par plusieurs bailleurs de fonds, i) prendre les dispositions pour garantir une gestion séparée des dépenses en utilisant des comptes bancaires dédiés afin de garantir la traçabilité des fonds et ii) produire un rapportage (états financiers, rapports d'exécution financière) par bailleur même si des formats communs de documents peuvent être privilégiés autant que possible.</li> </ul> <p>Par ailleurs, concernant les montants non utilisés des subventions (reliquats de 11 487 374 MRO, équivalent à 35 539 USD), il est demandé au MSP de se rapprocher du Responsable pays Gavi afin de convenir des modalités de clôture des subventions concernées.</p>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b> Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocation incorrecte des ressources prévues pour les activités programmatiques, ne permettant pas la pleine réalisation de tous les objectifs ;</li> <li>- Dépassements de certaines lignes budgétaires demeurant non détectés ;</li> <li>- Dépenses non prévues par les micro-plans ou non autorisées demeurant non détectées ;</li> <li>- Incapacité à préparer des rapports d'exécution financière des programmes exacts et détaillés ;</li> <li>- Reliquats de dépenses par programme non déterminés et non remboursés/réalloués avec l'autorisation du Secrétariat de Gavi.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>

**4.3.2. Dernières versions des budgets de mise en œuvre des programmes non définies**

<p><b>Contexte</b>                  L'Aide-Mémoire formant l'Annexe 6 de l'ACP (avant d'être remplacé par les GMR) précise en Article 1 concernant la planification et formulation du budget que « <i>le Ministère de la santé prendra un texte organisant le Comité de pilotage des fonds Gavi et son fonctionnement</i> ».</p>		
<p><b>Description</b>                  Les versions des budgets observés lors de la reconstitution des fichiers de suivi des dépenses ont présenté parfois des écarts avec les budgets financés par Gavi (notamment campagne rattrapage RR 2017, et programmes SSV 2015 et SSV 2016). Ces écarts sont restés sans explication.                  La difficulté des services à pouvoir fournir les dernières versions « officielles » validées des budgets, et à expliquer les variantes entre les versions, illustre une des conséquences de l'absence de classement et d'archivage adéquat constaté précédemment (constat 4.2.5).</p>	<p><b>Recommandation 13 (Importante)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les copies des budgets approuvés doivent être classées et archivées rigoureusement, afin de garantir un accès fiable et immédiat aux budgets détaillés des programmes et subventions, formellement validés par Gavi et communiqués aux structures du MSP en charge de l'administration et de la gestion des subventions ;</li> <li>- Utiliser systématiquement ces budgets définitifs approuvés comme point de départ à la préparation des micro-plans aux niveaux décentralisés et à l'élaboration des fichiers d'exécution budgétaire au niveau central.</li> </ul>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b>                  Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'alignement entre les budgets validés par Gavi et les montants alloués aux activités programmatiques ;</li> <li>- Méconnaissance des dernières versions validées des budgets et établissement de micro-plans sur des bases erronées ; et</li> <li>- Utilisation inadéquate des ressources accordées par Gavi.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b>                  Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b>                  Voir annexe 11</p>

**4.3.3. Dépassements budgétaires non autorisés au préalable**

<p><b>Contexte</b> En l'absence d'une gestion budgétaire permettant un rapportage d'exécution fiable et régulier, aucun suivi budgétaire n'a été fait par la DAF ni le PEV pour l'ensemble des subventions Gavi.</p>		
<p><b>Description</b> Comme décrit en constat 4.3.2 ci-dessus, la DAF et le PEV n'ont pas mis en place de suivi budgétaire leur permettant de rapprocher les avances et dépenses réalisées aux budgets approuvés. Par ailleurs, à partir des fichiers de suivi budgétaire reconstitués à la demande de l'équipe d'audit, les travaux d'audit ont identifié des dépassements de lignes budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention SSV 2016 gérée par le PEV : 5% sur les frais de carburant ;</li> <li>- Subvention RSS1 gérée par la DAF : 5% global ;</li> <li>- Campagne MenA (PEV) : réaffectations significatives entre les lignes budgétaires.</li> </ul> <p>Aucune justification formelle pour ces dépassements ou réaffectations constatés n'a pu être apportée par les responsables de la gestion budgétaire des programmes. Compte tenu de l'absence d'outil de suivi budgétaire au moment où ces dépenses ont été engagées, il est possible que les dépassements ou réaffectations soient restés non détectés. Les tableaux en Annexe 6 du présent rapport présentent les activités programmatiques et les montants concernés par ces dépassements par subvention et poste budgétaire.</p> <p>Ces dépassements ont été compensés, soit par des retours des fonds non utilisés pour d'autres activités, soit par des réaffectations entre les lignes du budget sans autorisation préalable du Secrétariat de Gavi, ou encore par mauvaise imputation ou suivi des consommations par ligne budgétaire au niveau des structures concernées de la pyramide sanitaire.</p>	<p><b>Recommandation 14 (Importante)</b> La DAF et chacune des structures concernées devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir dans le manuel des procédures les pratiques à mettre en place concernant le contrôle de l'exécution du budget ;</li> <li>- Revoir, compléter et appliquer les procédures du manuel à suivre en cas d'anticipation de potentiel dépassement budgétaire en définissant précisément les validations préalables à obtenir en fonction de la nature et l'amplitude du dépassement (les règles doivent être non ambiguës et imposer de conserver une trace écrite des validations obtenues).</li> </ul>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b> Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus d'estimation et d'allocation des ressources défaillant, irréaliste ou non conservateur ;</li> <li>- Utilisation des ressources programmatiques pour des dépenses non budgétées dans les activités et par conséquent inéligibles ou irrégulières ;</li> <li>- Surfacturation de biens ou prestations procurés dans le cadre de l'exécution des programmes.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>

#### 4.4. Gestion des immobilisations

##### 4.4.1. Suivi insuffisant des immobilisations acquises sur financement Gavi

<p><b>Contexte</b></p> <p>L'Aide-Mémoire formant Annexe 6 de l'ACP (avant d'être remplacé par les GMR) définit dans son Article 8 relatif aux contrôles internes de la dépense les modalités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>« Un registre de tous les actifs acquis sur fonds GAVI sera tenu par la DAF et le PEV. Des informations complètes sur chaque actif doivent figurer dans le registre, à savoir : le nom de l'actif ; la date d'achat ; les coordonnées du fournisseur ; le prix d'achat ; le numéro de série de l'actif ; le lieu d'emplacement de l'actif ; et le gestionnaire de l'actif.</li> <li>La réconciliation du registre des actifs avec les actifs matériels doit être effectuée à intervalles réguliers.</li> <li>Le numéro de chaque actif figurant dans le registre susmentionné doit être inscrit de manière visible sur l'actif Gavi auquel il correspond.</li> <li>La gestion des pièces justificatives de tous les virements des fonds devra suivre les procédures qui seront déterminées par le manuel de procédures. Leur archivage doit être assuré par la DAF »</li> </ol> <p>Les actifs immobilisés acquis sur financement Gavi concernent essentiellement des véhicules, des équipements de la chaîne du froid ainsi que du matériel sanitaire et bureautique.</p>		
<p><b>Description</b></p> <p>L'équipe d'audit a constaté les manquements et défaillances suivants relatifs à l'enregistrement et à la gestion des actifs immobilisés acquis sur financement Gavi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de registre exhaustif des immobilisations au niveau de la DAF comportant tous les actifs acquis à travers les subventions de Gavi à la Mauritanie ;</li> <li>- Absence d'étiquetage sur les immobilisations acquises sur fonds Gavi ;</li> <li>- Absence de procédure d'inventaire écrite de suivi et d'inventaire de l'ensemble des immobilisations acquises sur fonds Gavi ;</li> <li>- Inventaires périodiques exhaustifs non effectués à intervalles réguliers ;</li> <li>- Etat d'inventaire des immobilisations de la DAF non signé.</li> </ul>	<p><b>Recommandation 15 (Essentielle)</b></p> <p>Le MSP poursuivra les efforts engagés dans la mise en conformité avec le point h) des GMR, notamment à travers les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir dans le manuel des procédures, les modalités précises d'enregistrement et de suivi des immobilisations, selon les règles comptables et les exigences en matière de gestion des subventions Gavi ;</li> <li>- Etablir dans les meilleurs délais un registre exhaustif des immobilisations acquises sur fonds Gavi. Ce registre, potentiellement consultable à travers le module de gestion des actifs de TOM2PRO, devra comprendre conformément à l'ACP et aux GMR l'ensemble des informations nécessaires et suffisantes pour identifier et localiser précisément les actifs : date d'acquisition, marque, référence, affectation géographique exacte, état, source de financement, coordonnées du fournisseur, le gestionnaire de l'actif... ;</li> <li>- Intégrer dans le manuel des procédures de gestion les modalités de réalisation des inventaires physiques des immobilisations à chaque niveau de la pyramide sanitaire : établir un calendrier afin de réaliser un inventaire annuel de l'ensemble des biens acquis sur financement Gavi (et autres bailleurs) et gérés par les programmes, rapprocher les données des prises d'inventaires aux registres des immobilisations aux niveaux de responsabilité concernés et entreprendre les recherches explicatives de chaque écart constaté ;</li> <li>- Documenter toute prise d'inventaire par un rapport ou procès-verbal exhaustif.</li> </ul>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <p>L'absence de registre et de fiches de suivi des immobilisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduit significativement la traçabilité des actifs qui sont transférés ou prêtés d'un site à un autre, avec les risques de perte ou de vol liés qui restent non détectés ;</li> <li>- Empêche de connaître l'historique de maintenance de chaque équipement et d'anticiper la budgétisation des montants nécessaires aux réparations et remplacements futurs.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b></p> <p>Voir annexe 11</p>



## 4.5. Achats et passations de marchés

### 4.5.1. Procédure d'exécution du marché d'équipement défectueuse

<p><b>Contexte</b></p> <p>Le marché portant sur l'équipement de 7 postes de santé, immatriculé 33/F/13/CPMPSS 2014, a été visé le 30 janvier 2014 pour un montant 19 219 295 MRO TTC avec la société ADAMAS. Les points suivants ont été relevés dans l'exécution de ce marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le délai d'exécution et de livraison des équipements cités au marché et notamment au paragraphe « durée » et à l'article 12.1 du CCAG n'a pas été respecté par la société ADAMAS ;</li> <li>- La DAF n'a pas sécurisé, lors des paiements effectués à la société ADAMAS, la condition énoncée dans la garantie bancaire (paiements à verser sur le compte ouvert auprès de la banque émettrice de la GBE) et a payé par chèques déposés directement à la société ADAMAS.</li> </ul>		
<p><b>Description</b></p> <p>Le délai d'exécution contractuel a été fixé à 10 semaines au maximum, conformément à la clause 12 du CCAG, la livraison des fournitures et l'achèvement des services connexes devaient être effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans le bordereau des quantités et les calendriers de livraison qui sont annexés au contrat.</p> <p>Les livraisons partielles aux 7 postes de santé, KALÉD EJMELE, LEGDEIM, LEGREIVA, ELMEDDAH, ZIRA 2, TGUEILLILA et DARA ont été réalisées par la société ADAMAS du 08.08.2014 au 16.08.2014, soit avec un retard de plus de 3 mois par rapport à la date de notification du marché (lettre n° 000258 du 18 février 2014), équivalente au Bon de commande, et cela pour l'ensemble des 66 items prévus au marché.</p> <p>Par ailleurs, d'autres équipements ont été livrés plus tard par la société ADAMAS (7 réfrigérateurs, congélateur à gaz, 14 poires d'aspiration bucco pharyngée nouveaux nés).</p> <p>La DAF a appliqué les pénalités de retard prévues dans le marché, article 26.1 du CCAG (1/1000 par jour calendrier de retard, plafonnées à 7% de valeur du marché soit 1 345 295 MRO équivalent à 4 349 USD). Le pouvoir adjudicataire a énoncé dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) que la GBE sera une garantie bancaire. Cette garantie a été établie le 5 décembre 2013 par la Banque Nationale de Mauritanie (BNM) et a été remise par la société ADAMAS à la DAF qui l'a accepté. Cette garantie bancaire a intégré une clause résolutoire précisant que les paiements doivent être versés sur le compte bancaire de la société ADAMAS ouvert auprès de ladite banque. La DAF n'a pas respecté cette condition compte tenu du fait que les deux décomptes payés ont été effectués par deux chèques de banque remis directement à la société ADAMAS et non pas par un virement bancaire pour avoir l'assurance que les fonds ont bien été versés sur le compte bancaire comme l'exigeait la banque.</p>	<p><b>Recommandation 16 (Importante)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'avenir, dans le cas où des marchés sont passés directement, la DAF devra mettre en place un processus en amont pour limiter les risques de défaillances du bénéficiaire du marché et avoir l'assurance de sa capacité à exécuter le marché. Lors de l'attribution définitive et avant la notification du marché à la société bénéficiaire (hormis les attestations fournies dans le dossier d'AO), la DAF devra obtenir une confirmation de la disponibilité des équipements. Cette pratique aura pour effet une réactivité sur les délais sans attendre la fin de l'échéance ;</li> <li>- La DAF devra ajouter au dossier de paiement l'état de contrôle afin que soient vérifiées les conditions contenues dans la garantie bancaire.</li> </ul>	
<p><b>Risque / Impact / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect des délais dans la livraison des équipements ayant pour impact d'engendrer des retards dans la réalisation des activités du programme Gavi (équipements sanitaires spécialisés pour les campagnes de vaccination) ;</li> <li>- La GBE peut devenir caduque à la suite du non-respect des clauses concernant les paiements.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>
<p><b>Réponses / Engagements du management</b> Voir annexe 11</p>		

#### 4.5.2. Fractionnement questionnable de dépense de même nature

<p><b>Contexte</b> L'arrêté d'application n°211 de la loi n°2010-044 portant Code des Marchés Publics, fixe à 10 millions MRO toutes taxes comprises le seuil de compétence des Commissions de Passation des Marchés Publics. L'arrêté établit également que le Ministère de la Santé est rattaché à la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs Sociaux (CPMPSS). Par ailleurs, l'article 61 de la loi n°2010-044 précise que le fractionnement des dépenses constitue une violation de la réglementation en matière de Marchés Publics.</p>		
<p><b>Description</b> L'équipe d'audit a identifié dans le cadre de la campagne RR de 2018 un cas de dépense de nature identique effectué simultanément auprès de deux fournisseurs distincts. La dépense représente un total de 12 730 410 MRO (soit 35 967 USD), et concerne l'achat de cartes de vaccination pour la campagne. L'achat a été réalisé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 047 200 cartes ont été commandées auprès du fournisseur Super Impression, pour un montant de 7 330 400 MRO (20 710 USD), un seul devis présent parmi les pièces justificatives de la dépense ;</li> <li>- 771 430 cartes ont été commandées auprès du fournisseur Ets Computer School, pour un montant de 5 400 010 MRO (15 256 USD), trois devis disponibles parmi les pièces justificatives.</li> </ul> <p>L'achat apparaît donc comme irrégulier au regard du Code des Marchés Publics pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de documents justifiant la sélection du fournisseur (achat auprès du fournisseur Super Impression) ;</li> <li>- Fractionnement de la dépense de même nature ;</li> <li>- Absence de saisie de la CPMPSS ;</li> <li>- Substitution à l'autorité contractante habilitée à réaliser la passation de marché ;</li> <li>- Absence de dérogation à la réglementation en vigueur.</li> </ul>	<p><b>Recommandation 17 (Importante)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'avenir, dans le cas où des marchés sont passés directement, les dépenses de même nature devront être regroupées autant que possible et les procédures applicables devront être suivies à la lettre. Tout écart à la réglementation devra faire l'objet d'une dérogation des autorités habilitées.</li> <li>- Toute la documentation relative aux procédures d'achats devra être conservée comme pièce justificative de dépense à part entière.</li> </ul>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b> Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect des lois et réglementations nationales en matière d'achats et passations de marché ;</li> <li>- Absence de transparence dans la méthode de sélection du fournisseur ;</li> <li>- Fractionnement des volumes commandés ne permettant pas de réaliser des économies d'échelles possible ;</li> <li>- Absence de mise en concurrence réelle, ne permettant pas de réaliser les meilleurs rapports qualité/prix.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>

## 4.6. Engagement des dépenses

### 4.6.1. Dépenses mises en question

#### Contexte

Cette sous-section détaille les conclusions des tests substantifs effectués par l'équipe d'audit sur un échantillon de dépenses programmatiques. Les dépenses testées ont été sélectionnées 1) sur la base des activités référencées dans les fichiers de dépenses reconstitués post facto par l'équipe comptable du PEV (Campagne MenA, Fonds RSS1 reprogrammés, INV Rota 2014, INV VPI 2015 et SSV), et 2) sur la base des dépenses enregistrées par la DAF et le PEV dans le logiciel de gestion TOM2PRO (RSS1, INV RR et Rattrapage RR).

L'équipe d'audit a examiné l'ensemble des pièces justificatives mises à disposition par les personnels comptables de la DAF et le PEV et a évalué, et en l'absence du manuel de procédures en vigueur lors de l'exécution des programmes Gavi, la conformité avec les bonnes pratiques en matière de justification des dépenses et, d'autre part, leur recevabilité et la cohérence des différentes pièces justificatives relatives à une même dépense ou activité.

#### Description

Les constatations d'audit ont été regroupées, par programme et par catégories d'anomalie, comme présenté dans le tableau suivant. Les définitions des catégories qualifiant les dépenses sont indiquées en Annexe 3 du présent rapport.

L'analyse des pièces justificatives des dépenses engagées fait ressortir plusieurs insuffisances liées notamment au déficit et/ou au caractère peu probant des documents fournis. On relève notamment :

- L'absence des attestations de service fait ;
- L'absence de termes de référence liés à certaines activités mises en œuvre ;
- Le non-respect du décret relatif aux informations obligatoires sur la facture ;
- Le caractère peu probant des pièces justificatives des dépenses de carburant, de la location des voitures, des perdiems, etc.

Les résultats des tests substantifs se répartissent par catégorie d'anomalie comme suit. La synthèse des conclusions des tests effectués est présentée en Annexe 4 du présent rapport, et les conclusions détaillées sont présentées en Annexe 5.

- a. Dépenses non justifiées : les pièces justificatives valides doivent être conservées aussi longtemps qu'est exigée la présentation des documents comptables auxquels elles se rapportent<sup>11</sup>. Des dépenses sans pièces justificatives ont été identifiées dans les programmes mis en œuvre par la DAF pour un montant total de 3 460 075 MRO (11 187 USD) et par le PEV pour un montant de 2 835 820 MRO (7 966 USD).
- b. Dépenses irrégulières : plusieurs pièces justificatives fournies ont été considérées comme non valides par l'équipe d'audit. La validité de ces pièces justificatives a été mise en question pour des dépenses effectuées par le PEV sur base de perdiems ou indemnités versés à des bénéficiaires doublement sur une même liste et de facture de carburant peu probantes pour un montant total de 1 778 100 MRO (5 946 USD).
- c. Dépenses insuffisamment justifiées : l'examen attentif des pièces justificatives fournies a révélé des faiblesses et incohérences significatives. Un montant total de 24 488 186 MRO (85 639 USD) mis en œuvre par la DAF et pour 234 386 779 MRO (701 729 USD) pour le PEV de dépenses a été considéré insuffisamment justifié par l'équipe d'audit. Les principales anomalies relevées

#### Recommandation 18 (Importante)

Les mesures suivantes ont pour objectif de faciliter l'analyse et de systématiser les contrôles à effectuer par la structure du MSP chargée de la mise en œuvre des programmes Gavi et à chaque niveau de la pyramide sanitaire engageant des fonds, avant de valider et de comptabiliser toute dépense de subvention Gavi :

- Compléter le manuel des procédures afin de définir puis mettre en place des mécanismes permettant un contrôle systématique de la qualité de justification des dépenses effectuées tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. A cet effet, ces activités de contrôle des dépenses à engager par les personnels compétents concernés devraient être formalisées dans leurs fiches de postes comme dans le manuel de procédures ;
- Elaborer une check-list précise des documents justificatifs à fournir (factures, fiches de présence signées, rapports de mission...) à fournir et à contrôler selon chaque nature de dépenses et activités engagées dans le cadre des programmes Gavi. Il convient également de diffuser aux zones sanitaires et districts les exigences en matière de pièces justificatives à produire pour l'ensemble des achats et frais accessoires aux missions (liste non exhaustive) : factures originales avec mentions légales du fournisseur, bons de commande, bons de livraison, attestations de services faits, contrats de location ;
- Matérialiser systématiquement les contrôles effectués par les comptables et responsables par des visas/signatures à apposer sur les check-lists et documents concernés.

<sup>11</sup> L'article 23 de l'Annexe 2 de l'ACP exige que les archives soient conservées pendant un minimum de cinq (5) ans après l'achèvement d'un programme.

<p>sont notamment (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incohérences entre les pièces justificatives (par exemple, factures de carburant élevées sans lien apparent avec la mission, incohérences entre les numéros de factures d'un même fournisseur, prestations de réparation ou d'entretien similaires pour le même véhicule pendant une période donnée) ;</li> <li>• Dépenses justifiées par des copies de documents et non des originaux ;</li> <li>• Absence de documents a priori attendus pour justifier la tenue effective de l'activité (par exemple : termes de référence, ordres de mission, listes de présences, rapport de fin de mission, dérogation au décret fixant le montant des perdiems) ;</li> <li>• Incohérence dans les signatures et/ou difficultés apparentes d'identification à graphologie similaire.</li> </ul> <p>d. Dépenses inéligibles : ces dépenses ont concerné la TVA appliquée sur les agios et frais bancaires sur le compte ouvert par la DAF et qui a géré les fonds Gavi pour un montant de 4 192 MRO (14 USD), voir sous-section 4.3.3 du présent rapport.</p>	<p>Réponses / Engagements du management Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Impact / Implications</b> L'absence, la faible qualité ou la nature douteuse des pièces justificatives des dépenses de subvention Gavi peut jeter le doute sur l'intégrité de certains acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes et peut amener Gavi à exiger le remboursement des montants correspondants, au titre d'usage abusif de fonds tel que défini dans l'article 20.1 de l'Annexe 2 à l'ACP entre Gavi et le Gouvernement de la RIM daté du 14 décembre 2012.</p>	<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>

## 4.7. Gestion des vaccins

### 4.7.1. Surstockage de vaccin pentavalent présentant des risques de pertes

#### Contexte

En application des procédures opérationnelles de Gavi, chaque pays bénéficiaire détermine de manière annuelle ses besoins en vaccins pour l'année et établit une commande auprès de la centrale d'achat partenaire de Gavi, UNICEF Supply Division, située à Copenhague.

#### Description

Les prévisions de vaccins et consommables soumis par la Mauritanie en septembre 2016 à UNICEF Supply Division présentaient des niveaux de stock courant de vaccin pentavalent en-deçà de la situation réelle : le document de prévision fait état d'un stock de vaccin pentavalent de 274 610 doses au 28 septembre 2016 alors que l'outil de suivi du stock du dépôt national présente un total de 444 770 doses, soit 170 610 doses supplémentaires non rapportées.

Par conséquent, lorsque le pays a reçu son allocation de vaccin pentavalent d'un total de 567 500 doses entre février et août 2017<sup>12</sup>, le stock de vaccin pentavalent a atteint son niveau maximum de 690 000 doses le 7 juin 2017, représentant l'équivalent de 20 mois de stock. Cependant, avec une durée de conservation moyenne de 18 mois pour ce vaccin, le pays s'est trouvé en situation de surstockage au-delà de sa capacité d'absorption. L'équipe d'audit estime que le dépôt national distribue environ 400 000 doses de vaccin pentavalent par an, ou 200 000 doses tous les 6 mois.

Durant l'audit, il a été constaté que le niveau du stock central de vaccin pentavalent à fin septembre 2018 s'élevait à 285 000 doses, dont 192 500 arriveraient à leur date de péremption dans les 6 mois<sup>13</sup>. Avec des besoins annuels de 417 400 doses de vaccin pentavalent, le stock courant représentait 8.2 mois de stock, dont 5.5 mois arriveraient à péremption de manière imminente, comme présenté ci-dessous.

Numéro de lot	Quantité stockée au dépôt central	Date de péremption
124X7004A	141 000	31 janvier 2019
124X7009A	51 500	30 avril 2019
<b>Total</b>	<b>192 500</b>	

De plus, l'équipe d'audit a relevé lors de ses visites de sites dans différentes DRAS et moughaatas en septembre-octobre 2018 que les centres de soins utilisaient toujours un lot de vaccin pentavalent arrivant à péremption de manière imminente (lot numéro 124X6028A, date de péremption 31 octobre 2018). Ce constat illustre le fait que plusieurs mois seraient nécessaires pour utiliser l'ensemble des lots détenus au sous-national avant de commencer à consommer les lots stockés au niveau national.

#### Risque / Implications

- Pertes significatives de doses de vaccin pentavalent en flacon fermé.

#### Recommandation 19 (Importante)

Le MSP doit :

- Prévoir et mettre en œuvre des mesures urgentes pour l'utilisation rapide des doses de vaccin pentavalent arrivant proche de leur date de péremption ;
- écenser les lots concernés et mettre en place un mécanisme pour rapporter toute perte ayant lieu en flacon fermé ; A l'avenir, revoir le système de prévision et de suivi du niveau des stocks courants en fonction des besoins ;
- Réévaluer les niveaux de stockage minimal et maximal du dépôt national ainsi que les hypothèses associées, et s'assurer que ces niveaux soient respectés.

#### Réponses / Engagements du management

Voir annexe 11

#### Responsabilités

Voir annexe 11

#### Délai / Chronogramme

Voir annexe 11

<sup>12</sup> Le total des réceptions de vaccin pentavalent en 2017 s'est composé de 483 500 doses financées par Gavi et 84 000 doses co-financées par le pays en 2016 et reçues tardivement en février 2017.

<sup>13</sup> L'historique des stocks de vaccin pentavalent au niveau du dépôt central du PEV est représenté graphiquement en Annexe 8 du présent rapport.

**4.7.2. Données de couvertures vaccinales incohérentes**

<p><b>Contexte</b></p> <p>En accord avec l'article 8.1 (d) de l'ACP relatif à l'exactitude des données, le Gouvernement déclare que « toutes les informations fournies à Gavi, notamment les demandes de soutien, les rapports de situation et toute documentation d'appui ainsi que d'autres informations ou rapports opérationnels et financiers associés, sont exactes et correctes à la date où elles sont transmises ». L'article 16 en Annexe 2 de l'ACP établit des dispositions complémentaires relatives à la surveillance et au rapportage, en précisant que « Gavi souhaite utiliser les mécanismes existants d'établissement des rapports du Gouvernement pour surveiller les résultats ».</p>		
<p><b>Description</b></p> <p>L'équipe d'audit a comparé les données administratives de couverture vaccinale rapportées par le pays aux volumes réels de doses de vaccins pentavalent et anti-PCV distribués depuis le dépôt central aux DRAS, au cours des quatre années de 2014 à 2017, en regroupant toutes les vaccinations effectuées durant cette période sans prendre en compte quelle dose était administrée. L'équipe d'audit a pris en compte les taux de pertes rapportés par le pays, soit 10% pour le vaccin pentavalent et 5% pour le vaccin anti-PCV.</p> <p>Comme présenté à travers les deux illustrations graphiques en Annexe 8 du présent rapport, l'analyse a fait ressortir que pour les DRAS principales, dont Nouakchott (à la fois en tant que DRAS individuelles et comme regroupement de Nouakchott Nord, Ouest et Sud), Hodh Echargui, Brakna et Assaba, le nombre de doses physiquement distribuées de vaccin pentavalent et anti-PCV était insuffisant pour atteindre la couverture administrative rapportée, après avoir soustrait les doses perdues. D'autres départements comme Gorgol, Trarza, Adrar, et Tiris Zemmour ont également présenté des anomalies similaires dans leurs données relatives au vaccin pentavalent.</p> <p>L'équipe d'audit n'a pas tenu compte dans son analyse des stocks disponibles de vaccins pentavalent et anti-PCV au niveau des DRAS au début et à la fin de la période, l'impact relatif étant négligeable (du fait d'un report certainement inférieur à 3 mois de stock, ce qui ne représente que 1/50 de tous les vaccins gérés pendant la période d'analyse).</p> <p>De plus, les estimations de l'UNICEF/OMS quant à la couverture vaccinale nationale (WUENIC)<sup>14</sup> font état de différences similaires entre la couverture administrative nationale rapportée par les fournisseurs de soins de santé et la couverture calculée sur la base d'enquêtes et d'autres sources et ajustements. La dernière enquête disponible était une enquête multi-facteurs s'appuyant sur les données de 2014. Le rapport WUENIC met aussi en évidence une baisse de la couverture rapportée en 2015 du DTP3, en raison de l'insuffisance du financement des activités de vaccination avancée, tout en soulignant le manque d'explication sur les ajustements des données administratives de couverture vaccinale.</p> <p>En conclusion, l'analyse de l'équipe d'audit sur les couvertures administratives du vaccin pentavalent et du vaccin anti-PCV permet de réaffirmer les anomalies identifiées dans le rapport WUENIC tout en relevant qu'il existe également des incohérences au sein des DRAS sélectionnées entre le nombre d'enfants déclarés vaccinés et le nombre de doses de vaccins acheminées depuis le dépôt national pour ces deux vaccins. L'équipe d'audit met donc en question la qualité des données administratives, comportant un nombre d'enfants déclarés vaccinés non crédible.</p>	<p><b>Recommandation 20 (Importante)</b></p> <p>Le MSP devra passer en revue les anomalies de données et en identifier les causes sous-jacentes au sein des processus de collecte et de remontée des données, afin d'assurer que ces processus permettent de saisir, de valider et de rapporter de manière exacte des données de vaccination crédibles.</p>	
	<p><b>Réponses / Engagements du management</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <p>Les incohérences de données inexplicables, identifiées à partir de données officielles disponibles au niveau central, sont susceptibles d'illustrer les faiblesses et d'entraîner les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect des termes de l'ACP et rapportage inexact dans le Cadre de Performance ;</li> <li>- Possibles pertes de vaccins non rapportées ;</li> <li>- Manque de confiance dans les données relatives à la vaccination.</li> </ul>	<p><b>Responsabilités</b></p> <p>Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b></p> <p>Voir annexe 11</p>

<sup>14</sup> [http://apps.who.int/immunization\\_monitoring/globalsummary/wucoveragecountrylist.html](http://apps.who.int/immunization_monitoring/globalsummary/wucoveragecountrylist.html) et [http://www.who.int/immunization/monitoring\\_surveillance/data/fr/](http://www.who.int/immunization/monitoring_surveillance/data/fr/)

**4.7.3. Faible qualité de la gestion des vaccins aux niveaux décentralisés**

<p><b>Contexte</b> L'équipe d'audit a effectué des visites de sites dans les DRAS et/ou moughaatas de Rosso, Nouadhibou et Wad Naga. Les comptes-rendus individuels détaillés de ces visites sont disponibles en Annexe 9 du présent rapport. Les entretiens menés avec les personnels d'encadrement et responsables de gestion des vaccins et consommables de vaccination et tests d'audit réalisés dans chacun des sites visités ont permis d'identifier plusieurs faiblesses et anomalies résumées dans cette sous-section, qui ne sont pas nécessairement généralisables à l'ensemble des zones et formations sanitaires du pays, mais qui méritent un traitement et une attention spécifique lors de la mise en œuvre des futures activités de formation et/ou de supervision.</p>			
<p><b>Description</b> Les DRAS et moughataas visitées par l'équipe d'audit ont présenté plusieurs défaillances dans la gestion des vaccins, tant sur des aspects de gestion physique que pour la gestion administrative des stocks. Des illustrations des faiblesses observées sont présentées en Annexe 10 du présent rapport.</p> <p><b>Gestion physique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le stockage des vaccins est établi dans des locaux parfois non adaptés ou insalubres, présentant des risques d'inondation et disposant d'installations électriques non conformes ;</li> <li>- Certains équipements de la chaîne du froid ne sont pas nettoyés régulièrement et présentent de la condensation et des moisissures ;</li> <li>- L'agencement des boîtes de vaccins laisse parfois à désirer, des flacons ayant été retrouvés au fond d'un réfrigérateur bahut, et le respect du principe du « premier expiré premier sorti » n'est pas respecté systématiquement.</li> </ul> <p><b>Gestion administrative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors des visites effectuées par la mission d'audit, il a été constaté que des personnels responsables de la gestion logistique des vaccins n'ont pas été formés à l'utilisation des fichiers SMT utilisés pour enregistrer les mouvements de vaccins des DRAS. Ce manque de formation se traduit généralement par des erreurs de saisie et d'utilisation de l'outil SMT, ainsi qu'une gestion inefficace des stocks pouvant générer des risques de perte ;</li> <li>- Dans plusieurs formations sanitaires visitées, la saisie ou l'enregistrement en temps réel des mouvements d'entrées et de sorties dans les registres n'a pas été effective, les mouvements de stocks étant portés aux registres papier parfois tardivement après la distribution physique (plusieurs jours voire plusieurs semaines de retard dans la saisie). Ainsi, les stocks physiques lors d'un inventaire ne correspondent pas aux stocks théoriques, entraînant rapidement une perte de traçabilité des mouvements en cas d'erreurs ;</li> <li>- Les données relatives aux vaccins sont parfois incomplètement saisies dans les registres (notamment, on constate l'absence de mention du numéro de lot et de la date de péremption). En conséquence, le suivi des mouvements de vaccins est souvent effectué sans distinction des numéros de lots de vaccins – les doses de vaccins disponibles provenant de lots différents étant additionnées - empêchant toute correcte application du principe « premier expiré premier sorti », ou la rendant invérifiable car non formalisée dans les registres manuels ;</li> <li>- Les prises d'inventaires physiques n'ont la plupart du temps pas été réalisées à intervalles réguliers, ni documentées ou documentées de manière incomplète (absence fréquente de justification des écarts d'ajustement du solde des stocks lorsque l'inventaire est signalé). De plus, l'équipe d'audit a constaté l'absence d'un modèle standard de feuille de comptage des vaccins et autres intrants consommables, qui permettrait de documenter de manière précise et systématique les prises d'inventaires à réaliser périodiquement ;</li> <li>- Par ailleurs, les comptages physiques réalisés par l'équipe d'audit ont, dans chacun des cas, mis en lumière des écarts, non investigués et donc non justifiés par les responsables de stocks concernés, entre les quantités théoriques attendues d'après les registres et les quantités de vaccins physiquement présents dans les réfrigérateurs. Les comptes-rendus des visites présentent en détail les écarts constatés (voir Annexe 9).</li> </ul>		<p><b>Recommandation 21 (Importante)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détailler précisément, dans le manuel du PEV pratique, les procédures de gestion physique des stocks, bonnes pratiques de stockage préconisées par l'OMS, et les exigences en termes de documentation des mouvements de vaccins (bordereaux de distribution et de livraison), leur consignation au registre, la documentation des prises d'inventaires périodiques et la justification des ajustements qui en résultent ; et</li> <li>- Mettre en place une supervision régulière (par chacun des niveaux de la pyramide sanitaire sur le niveau inférieur) comprenant une revue qualité des registres de vaccins, leur exactitude et la conformité avec les instructions du manuel PEV pratique (la supervision peut se faire à partir d'une revue d'un échantillon de mouvements sur la base du registre et d'une prise d'inventaire physique le jour de la supervision dont les résultats seront rapprochés aux registres de stocks).</li> </ul>	
		<p><b>Réponses / Engagements du management</b> Voir annexe 11</p>	
<p><b>Risque / Implications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les registres de stock ne sont pas fiables et ne reflètent pas les niveaux de stocks réels ; L'enregistrement des mouvements est incomplet et la traçabilité du stock ne peut pas être vérifiée ; Un déficit de la fiabilité du suivi du stock par numéro de lot augmente le risque de pertes de vaccins par péremption ;</li> <li>- Risque accru de ruptures de stock ou de situations de sur-stockage ;</li> <li>- Difficulté à gérer les vaccins de manière efficiente et conformément au principe Premier Expiré Premier Sorti ;</li> <li>- Pertes de vaccins non traçables.</li> </ul>		<p><b>Responsabilités</b> Voir annexe 11</p>	<p><b>Délai / Chronogramme</b> Voir annexe 11</p>

## Annexes

### Annexe 1 – Acronymes




AO	Appel d’Offre	PIB	Produit Intérieur Brut
ACP	Accord-Cadre de Partenariat	PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
ANV SSP	Agence Nationale de la Vaccination et des Soins de Santé Primaires	RIM	République Islamique de Mauritanie
BCI	Banque pour le Commerce et l’Industrie	RNB	Revenu National Brut
BNM	Banque Nationale de Mauritanie	Rota	Vaccin contre le Rotavirus
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières	RR	Rougeole-Rubéole
CCIA	Comité de Coordination Inter-Agence	RSS	Renforcement du Système de Santé
CONAP	Comité National de Pilotage du Secteur de la Santé	UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l’Enfance
CS	Centre de Santé	UNOPS	Bureau des Nations-Unies pour les Services d’Appui aux Projets
DAF	Direction des Affaires Financières	USD	Dollar des Etats-Unis d’Amérique
DPCIS	Direction de la Planification de la Coopération et de l’Information Sanitaire	SMT	Stock Management Tool (outil Excel de gestion des stocks de vaccins et consommables)
DRAS	Direction Régionale de l’Action Sanitaire	SSV	Soutiens aux Services de Vaccination
DSBN	Direction de la Santé de Base et Nutrition	VPI	Vaccin antipoliomyélitique inactivé
GMR	Exigences en Matière de Gestion des Subventions Gavi	WUENIC	WHO/UNICEF Estimates of National Immunization Coverage
IG	Inspection Générale du Ministère de la Santé		
INV	Introduction de Nouveau Vaccin		
MNT	Maladies Non-Transmissibles		
MRO	Ancienne Ouguiya mauritanienne		
MRU	Nouvelle Ouguiya mauritanienne		
MSP	Ministère de la Santé Publique		
OMS	Organisation Mondiale de la Santé		
PCV	Vaccin antipneumococcique		
PEV	Programme Elargi de Vaccination		



## Annexe 2 – Définitions : opinion, notes d’audit et priorités

### A. NOTES D’AUDIT ET OPINION GLOBALE

L’audit de Gavi attribue une note d’audit à chaque thématique/ section traitée, et l’ensemble des notes d’audit étaye l’opinion globale de l’audit. Les notes d’audit et l’opinion globale sont graduées selon l’échelle suivante :

-  **Satisfaisant** – Les contrôles internes et les procédures de gestion des risques sont établis et adéquats, et fonctionnent correctement. Aucun domaine présentant un risque élevé n’a été identifié. En général, les objectifs de l’entité ont une forte probabilité d’être réalisés.
-  **Partiellement satisfaisant** – Les contrôles internes et les procédures de gestion des risques sont généralement établis et fonctionnent, mais requièrent des améliorations. Un ou plusieurs domaines présentant un risque élevé ont été identifiés et pourraient empêcher la réalisation des objectifs de l’entité.
-  **Insatisfaisant** – Les contrôles internes et les procédures de gestion des risques ne sont pas établis ou ne fonctionnent pas. La majorité des problèmes identifiés présente un risque élevé. Par conséquent, les objectifs de l’entité ont une faible probabilité d’être réalisés.

### B. NIVEAUX DE RISQUE DES CONSTATS D’AUDIT

Les notes d’audit et l’opinion globale, définies en section A ci-dessus, résultent de l’appréciation par les auditeurs de Gavi du nombre et de la gravité des constats d’audit identifiés pour chaque thématique/section. Le niveau de risque évalué pour chaque constat d’audit correspond au croisement de la probabilité de matérialisation du risque et de son impact potentiel (financier et/ou opérationnel). Ce niveau est exprimé selon les trois niveaux suivants :

-  **Faible**
-  **Modéré**
-  **Elevé**

### C. NIVEAU DE PRIORITE DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations présentées dans ce rapport comprennent des échéances pour leur mise en œuvre, qui ont été discutées au préalable avec le MSP. La priorisation des recommandations est déterminée selon une échelle de priorité à trois niveaux :

- **Essentielle** : une action immédiate est requise pour garantir que le programme ne soit pas exposé à des incidents matériels et significatifs. Si aucune mesure n’était prise, cela pourrait engendrer des conséquences majeures pouvant affecter l’ensemble des activités et les résultats du programme ;
- **Importante** : une action corrective / un plan d’action correctif est requis(e) selon les meilleures convenances mais à commencer au plus tard dans les 6 mois suivant l’acceptation du rapport d’audit. L’absence de mise en œuvre pourrait engendrer des conséquences significatives pouvant affecter des aspects importants des activités et résultats du programme ;
- **Souhaitable** : une action corrective / un plan d’action correctif devrait être envisagée au cours de l’année suivant l’acceptation du rapport d’audit. L’absence de mise en œuvre pourrait perturber ou dégrader des activités et résultats du programme.

### Annexe 3 – Classification des dépenses

#### Dépenses suffisamment justifiées

Dépenses validées sur la base de preuves convaincantes (preuves suffisantes, adéquates, pertinentes et sûres), obtenues par les auditeurs pendant leur mission sur le terrain.

#### Dépenses insuffisamment justifiées

Dépenses pour lesquelles un élément clef ou plusieurs éléments essentiels de preuve documentaire sont manquants, tels que :

- *Passations de marché* : absence de plan, approbation par la commission compétente, appel d'offre, devis/offre, contrat, bon de commande, bon de livraison / bon de réception pour biens et équipement, factures pro-forma, facture finale, etc. ;
- *Activités programmatiques* : les voyages sans autorisation, l'absence de rapports techniques/d'activités illustrant la réalisation des tâches, de listes de participants signées et de documents justifiant la liquidation des avances opérationnelles pour l'organisation de réunions, formations et ateliers.

Les dépenses insuffisamment justifiées doivent être classées en 3 sous-catégories non-exclusives (une dépense peut appartenir à plusieurs de ces sous-catégories) :

- a) Dépenses non-conformes aux règles en vigueur (réglementation nationale, accords légaux, politiques et procédures de Gavi) ;
- b) Dépenses présentant des justificatifs incomplets ou/et faibles (absence de date, signature, en-tête, etc.) ;
- c) Dépenses ne présentant pas de justificatifs originaux mais uniquement des photocopies.

#### Dépenses irrégulières

Cette catégorie comprend tous les actes délibérés ou non-intentionnels et omissions relatifs :

- a) A l'utilisation ou la présentation de documents qui soient inadéquats, incomplets, falsifiés, ou incohérents et ayant généré des paiements indus sur les fonds Gavi ;
- b) Au détournement de fonds Gavi.

#### Dépenses inéligibles

Dépenses qui ne sont pas conformes aux conditions du programme, à la proposition de subvention, ou aux objectifs fixés dans le plan de travail et les budgets approuvés par Gavi.

#### Dépenses non justifiées

Dépenses n'étant supportées par aucun document justificatif, et pour lesquelles aucune preuve convaincante n'a été fournie.

## Annexe 4 – Synthèse des dépenses mises en question par l'audit

Les montants en USD sont donnés à titre indicatif, le montant en MRO faisant foi

Subvention	Gestion	Montant déclaré dépensé (MRO)	Montant testé (MRO)	Classification des dépenses										Total mis en question
				1		2		3		4		5		
				Dépenses justifiées		Dépenses insuffisamment justifiées		Dépenses irrégulières		Dépenses non justifiées		Dépenses inéligibles		
RSS	DAF	185 909 101	84 890 345	54 937 895	65%	26 488 186	31%	-	0%	3 460 075	4%	4 192	0%	29 952 453
		601 064	274 460	177 620		85 639		-		11 187		14		96 839
<b>Total RSS</b>		185 909 101	84 890 345	54 937 895	65%	26 488 186	31%	-	0%	3 460 075	4%	4 192	0%	29 952 453
		601 064	274 460	177 620		85 639		-		11 187		14		96 839
RSS1	PEV	45 506 600	34 537 500	28 113 500	82%	3 879 750	11%	-	0%	2 544 250	7%	-	0%	6 424 000
		127 138	96 492	78 545		10 839		-		7 108		-		17 948
<b>Total RSS1</b>		45 506 600	34 537 500	28 113 500	82%	3 879 750	11%	-	0%	2 544 250	7%	-	0%	6 424 000
		127 138	96 492	78 545		10 839		-		7 108		-		17 948
Méningite A 2014	PEV	300 678 335	87 382 541	45 352 742	52%	40 251 699	46%	1 778 100	2%	-	0%	-	0%	42 029 799
		1 005 479	292 210	151 661		134 603		5 946		-		-		140 549
<b>Total Méningite A</b>		300 678 335	87 382 541	45 352 742	52%	40 251 699	46%	1 778 100	2%	-	0%	-	0%	42 029 799
		1 005 479	292 210	151 661		134 603		5 946		-		-		140 549
RR 2017	PEV	309 324 410	145 671 000	21 732 100	15%	123 882 900	85%	-	0%	56 000	0%	-	0%	123 938 900
		873 921	411 558	61 399		350 001		-		158		-		350 159
<b>Total Rattrapage Rougeole</b>		309 324 410	145 671 000	21 732 100	15%	123 882 900	85%	-	0%	56 000	0%	-	0%	123 938 900
		873 921	411 558	61 399		350 001		-		158		-		350 159
INV Rota 2014	PEV	37 273 500	31 345 800	2 750 800	9%	28 525 000	91%	-	0%	70 000	0%	-	0%	28 595 000
		123 377	103 756	9 105		94 419		-		232		-		94 651
INV RR 2017		35 492 000	24 436 000	7 131 000	29%	17 099 430	70%	-	0%	165 570	1%	-	0%	17 265 000
	100 274	69 038	20 147		48 310		-		468		-		48 778	
<b>Total INV</b>		72 765 500	55 781 800	9 881 800	18%	45 624 430	82%	-	0%	235 570	0%	-	0%	45 860 000
		223 651	172 794	29 252		142 729		-		700		-		143 429
SSV 2015	PEV	40 306 000	16 506 000	3 218 000	19%	13 288 000	81%	-	0%	-	0%	-	0%	13 288 000
		129 124	52 878	10 309		42 569		-		-		-		42 569
SSV 2016		25 660 000	8 000 000	540 000	7%	7 460 000	93%	-	0%	-	0%	-	0%	7 460 000
	72 192	22 507	1 519		20 988		-		-		-		20 988	
<b>Total SSV</b>		65 966 000	24 506 000	3 758 000	15%	20 748 000	85%	-	0%	-	0%	-	0%	20 748 000
		201 316	75 385	11 828		63 557		-		-		-		63 557
<b>Total PEV</b>	PEV	794 240 845	347 878 841	108 838 142	31%	234 386 779	67%	1 778 100	1%	2 835 820	1%	-	0%	239 000 699
		2 431 505	1 048 439	332 685		701 729		5 946		7 966		-		715 636
<b>Grand Total</b>		980 149 960	432 769 186	163 776 037	38%	260 874 965	60%	1 778 100	0%	6 295 895	2%	4 192	0%	268 953 152
		3 032 569	1 322 899	510 305		787 368		5 946		19 153		14		812 481

## Annexe 5 – Détail des dépenses mises en question par l'audit

## a. Dépenses insuffisamment justifiées du programme DAF/ DPCIS – RSS

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Missions	1,087,000	1,087,000	<p>Perdiems accordés à plusieurs participants à l'activité de supervision des différents centres de santé, ceci pour 120 000 (Boumdeid) + 140 000 (Keur Mecen) + 160 000 (Tamchekett) + 80 000 (Walata) + 32 000 (Chinguetti) + 200 000 (Aoujeft) + 140 000 (Rkiz) + 120 000 (Ouad Naga) + 95 000 (Ouadane) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des listes de présence pour tous les CS ;</li> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par les bénéficiaires des CS ;</li> <li>- Rapport d'activité joint pour le CS de Walata/ Keur Mecen/ Rkiz/ Ouad Naga. Manquants pour les CS de Chinguetti/ Aoujeft/ Tamchekett/ Boumdeid/ Ouadane (non exigé par le T4).</li> <li>- Certains perdiems initialement prévus (cf. fiche technique de supervision) ont été revus à la baisse alors que les durées d'intervention n'ont pas connu de changement, ceci pour les CS de Keur Macen (-14 000), de Tamchekett (-8 000), de Walata (-12 000), de Chinguetti (-8 000), d'Aoujeft (-20 000) et de Rkiz (-7 000).</li> </ul>
Missions - Formation/ les MCM/ Perdiems	1,350,000	1,350,000	<p>Mise à disposition d'un montant de 1 942 000 au profit de Khadjjetou Mint Horma pour la mission de formation sur les procédures d'exécution budgétaire, dont perdiems participants pour 950 000 MRO et formateurs pour 400 000 MRO, le solde concerne la location de salle, le kit, la restauration (cf. traité dans la section achat), pour un montant de 592 000 MRO.</p> <p>En ce qui concerne les dépenses de perdiems et transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de listes de présence élargées par les 7 participants ;</li> <li>- Par ailleurs, l'état de paiement n'est pas signé conjointement par le DAF et le directeur de l'information sanitaire.</li> </ul> <p>Pour les 4 formateurs les mêmes constats sont relevés.</p>
Salaires – appointements	1,794,000	1,794,000	<p>Dépense relative au paiement des primes de délégation des tâches du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2015 entrant dans le cadre des activités de soins des femmes enceintes (23 000 * 6 mois pour 13 personnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des listes de présence et attestations de services faits ;</li> <li>- OV transmis à la banque élargé par le DAF et le secrétaire général ;</li> <li>- Etat de paiement des primes du mois de septembre 2015 non élargé par Khadjaeou Ahmed, du mois de novembre 2015 non élargé par Lamine MD, du mois de décembre 2015 non élargé par Khadjaeou Ahmed.</li> </ul>
Carburant pour Véhicules – DSBN	1,343,000	1,343,000	<p>Frais engagés dans le cadre de la mission de développement du partenariat pour la santé au niveau des communes des moughataas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impossibilité de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité réservoir, immatriculation), l'utilisateur, etc., avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord ;</li> <li>- La facture de carburant justifie un montant de 1 320 000 MRO, l'écart pour 23 000 MRO correspond à l'achat de kits de formation à reclasser ;</li> <li>- Les factures ne renseignent pas sur l'IF et le RC des fournisseurs.</li> </ul>
Carburant pour Véhicules – DSBN	503,348	502,348	<p>Frais engagés dans le cadre de la formation des médecins et infirmiers chefs sur l'utilisation rationnelle des médicaments et l'utilisation du guide clinique et thérapeutique, confection des outils communautaires, identification et formation des agents de santé communautaire dans les zones Gavi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impossibilité de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité réservoir, immatriculation), l'utilisateur, etc., avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord ;</li> <li>- Factures d'approvisionnement en carburant justifiées à hauteur de 502 348. Les factures de carburant (respectivement 22 348 et 480 000) ne renseignent pas sur l'IF et le RC du prestataire. Première facture signée et cachetée par le gérant. Pas de cachet apposé sur la seconde facture.</li> </ul>
Missions – DSBN	3,486,000	3,486,000	<p>Perdiems accordés aux équipes intervenantes dans le cadre du développement du partenariat pour la santé au niveau des communes des moughataas.</p> <p>Paiements opérés : 1 200 000 pour l'équipe centrale + 250 000 (OUALATA) + 4 000 (Walata) + 250 000 (Ouad Naga) + 4 000 (Ouad Naga) + 250 000 (Tamchekett) + 4 000 (Tamchekett) + 250 000 (Boumdeid) + 4 000 (Boumdeid) + 250 000 (Aoujeft) + 4 000 (Aoujeft) + 250 000 (Rkiz) + 4 000 (Rkiz) + 250 000 (Chinguetti) + 4 000 (Chinguetti) + 250 000 (Ouadane) + 4 000 (Ouadane) + 250 000 (Keur Mecen) + 4 000 (Keur Mecen) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- Etat des paiements élargés par tous les participants.</li> </ul>

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Missions – DSBN	5,331,500	5,331,500	Perdiems accordés aux intervenants dans le cadre de la formation des médecins et infirmiers chefs sur l'utilisation rationnelle des médicaments et l'utilisation du guide clinique et thérapeutique, confection des outils communautaires, identification et formation des agents de santé communautaire dans les zones Gavi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- Etat des paiements des perdiems de 800 000 non daté : difficulté de rapprocher la date d'établissement du document à la période de réalisation de l'atelier ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les participants.</li> </ul>
Achat de médicaments pour les moughataas	9,947,838	9,947,838	Existence d'une convention signée entre le MS et la CAMEC. Néanmoins, la facture tenue sous la forme d'un récapitulatif général des montants à facturer pour 9 moughataas n'est pas signée ni cachetée et ne contient pas les mentions obligatoires. Absence de facture conforme et de BL spécifiques à chaque moughataa.
Multiplication de documents	91,500	91,500	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL ;</li> <li>- Facture établie au nom du PEV ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur le NIF du prestataire.</li> </ul>
Location de véhicules	700,000	700,000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un contrat de location signé par les 2 parties pour 1 véhicule (suivant facture) ;</li> <li>- Dates de départ et arrivée mentionnées sur la facture ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur le NIF du prestataire ;</li> <li>- Absence d'une facture pro forma ;</li> <li>- Absence d'une attestation de service fait.</li> </ul>
Location de voiture	540,000	540,000	Dépense entrant dans le cadre du développement du partenariat pour la santé au niveau des communes des moughataas : Location de 2 voitures (Prado et Hilux) pour 270 000 chacune, la première pour l'équipe intervenant dans l'axe 1 (Hodh Chargui/ Hodh El Gharbi/ Assaba/ Trarza) et la seconde pour l'équipe intervenant dans l'axe 2 (Adrar/ Trarza) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats de location non numérotés et non signés par le preneur ;</li> <li>- Absence des 2 factures permettant de confronter les Informations qui pourraient y figurer avec le contrat de location (véhicule, durée de location, prix journalier) ;</li> <li>- Absence d'une facture pro forma ;</li> <li>- Absence d'une attestation de service fait.</li> </ul>
Réception - Formations/ DSBN - Hodh Chargui/ Hodh El Gharbi/ Assaba	36,000	36,000	Dépenses de restauration au profit des formateurs intervenant dans le cadre des ateliers de formation sur la rationalisation de la prescription des médicaments et l'utilisation du guide clinique et thérapeutique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de devis et de BC ;</li> <li>- Absence d'un numéro de facture, de l'adresse/RC/IF du prestataire.</li> </ul>
Réception - Formations/ DSBN - Hodh Chargui/ Hodh El Gharbi/ Assaba	117,000	117,000	Dépenses de restauration au profit des formateurs intervenant dans le cadre des ateliers de formation sur la rationalisation de la prescription des médicaments et l'utilisation du guide clinique et thérapeutique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de devis et de BC ;</li> <li>- Absence d'un numéro de facture, de l'adresse/RC/IF du prestataire.</li> </ul>
Réception - Formations/ DSBN - Hodh Chargui/ Hodh El Gharbi/ Assaba	99,000	99,000	Dépenses de restauration au profit des formateurs intervenant dans le cadre des ateliers de formation sur la rationalisation de la prescription des médicaments et l'utilisation du guide clinique et thérapeutique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de devis et de BC ;</li> <li>- Absence d'un numéro de facture, de l'adresse/RC/IF du prestataire.</li> </ul>
Réception - Formations/ DSBN - Hodh Chargui/ Hodh El Gharbi/ Assaba	63,000	63,000	Dépenses de restauration au profit des formateurs intervenant dans le cadre des ateliers de formation sur la rationalisation de la prescription des médicaments et l'utilisation du guide clinique et thérapeutique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de devis et de BC ;</li> <li>- Absence d'un numéro de facture, de l'adresse/RC/IF du prestataire.</li> </ul>
<b>Total (MRO)</b>	<b>26,489,186</b>	<b>26,488,186</b>	

b. Dépenses non-justifiées du programme DAF/ DPCIS – RSS

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant non-justifié	Explication
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Missions	80,000	80,000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature de la dépense couverte inconnue (libellé "missions" sur fiche comptable) ;</li> <li>- Aucune pièce justificative communiquée.</li> </ul>
Frais bancaires	3,420	3,420	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	3,420	3,420	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	3,420	3,420	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	2,850	2,850	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Salaires – Appointements	750,000	15,000	<p>Salaires de 2 personnes retraitées qualifiées embauchées dans le cadre du renforcement des activités des zones cibles du projet (âge des personnes recrutées validé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mbareck Ould Bilal (contrat de PS signé en date du 01/10/14 par le chef médecin et MOB. Emoluments mensuels : 122 500) ;</li> <li>- Ousmane Mbodj (contrat de PS signé en date du 01/10/14 par le chef médecin et OM. Emoluments mensuels : 122 500) ;</li> <li>- Pas d'attestation de présence ;</li> <li>- Attestation de service fait remplacée par un rapport du formateur sur la visite des postes de santé dans lequel la qualité de la prestation rendue est valorisée ;</li> <li>- Etat de paiement des salaires émargé par tous les salariés ;</li> <li>- OV de paiement des salaires rapproché avec les salaires mensuels dus : 15 000 imputés en sus non-justifiés.</li> </ul>
Salaires – Appointements /Walata	345,000	345,000	<p>Dépense relative au paiement des primes de délégation des tâches (suivant OV - période non précisée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence des listes de présence et attestations de services faits ;</li> <li>- Absence de l'état de paiement émargé des primes précitées ;</li> <li>- Aucune pièce justificative communiquée.</li> </ul>

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant non-justifié	Explication
Carburant pour véhicules/ MCM	615,875	271,875	Frais engagés dans le cadre de la mission de supervision du projet d'appui Gavi/ RSS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impossibilité de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité réservoir, immatriculation), l'utilisateur avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord ;</li> <li>- Les factures de carburant produites pour 344 000 MRO ne respectent pas les obligatoires tel que le n° NIF, code fournisseur, RC (arrêté n° R-535 du 28.06.2001 JO du 30.08.2001 n° 1005 - nomenclature des pièces justificatives de la dépense Publique du MF) ;</li> <li>- Le solde, soit 271 875 MRO, n'a pas été justifié.</li> </ul>
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	3,420	3,420	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	3,420	3,420	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	3,420	3,420	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	570	570	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Frais bancaires	3,420	3,420	Frais bancaires comptabilisés sur le journal de banque et non justifiés (cf. relevé BCI).
Salaires – 6 mois/ Boumdeid	738,000	3,000	Emoluments d'une personne retraitée qualifiée embauchée dans le centre de santé de Boumdeid dans le cadre du projet de renforcement du système de santé Gavi/ RSS (âge de la personne recrutée validé) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Med Ould Elemin (contrat de PS signé en date du 05/01/17 par le médecin chef et MOE. Emoluments mensuels : 122 500) ;</li> <li>- Pas d'attestation de présence ;</li> <li>- Attestation de service fait remplacée par un rapport du médecin chef dans lequel les tâches réalisées par MOE sont détaillées ;</li> <li>- Etat de paiement des salaires émargé par le salarié ;</li> <li>- OV de paiement des salaires rapproché avec les salaires mensuels dus : différence de 3 000 non justifiée (122 500 sur CPS contre 123 000 sur état de paiement des salaires émargé par MOE).</li> </ul>
Achat de petit outillage	346,000	346,000	Pièce justificative non reçue
Impression des registres	2,125,000	2,125,000	Pièce justificative non reçue
Location de voiture	240,000	240,000	Dépense entrant dans le cadre de la mise à disposition d'un montant de 1 145 200 au profit de Mohamed Vadel pour la mission de supervision dans les Moughataas : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce justificative non communiquée ;</li> <li>- Absence d'un contrat de location signé par les 2 parties ;</li> <li>- Absence d'une facture définitive ;</li> <li>- Absence d'une facture pro forma ;</li> <li>- Absence d'une attestation de service fait.</li> </ul>
<b>Total (MRO)</b>	<b>5,274,075</b>	<b>3,460,075</b>	

c. Dépenses inéligibles du programme DAF/ DPCIS – RSS

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant inéligible	Explication
Frais bancaires	8,892	1,092	TVA sur frais bancaires de 1 092 inéligible taux de 14% à reprendre. Le détail des frais bancaires se présente comme suit (1140+1140+1140+2736+2736), soit 8892 MRO imputé en une seule fois. La comptabilité aussi bien sur TEMPRO que sur EXCEL ne donne pas l'historique des dépenses des frais bancaires par datation.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	570	70	TVA sur frais bancaires de 80 inéligible, les frais ne correspondent pas à ceux pris sur relevé pour 1140 M.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	570	70	TVA sur frais bancaires de 80 inéligible, les frais ne correspondent pas à ceux pris sur relevé pour 1140 M.
Frais bancaires	1,140	160	TVA sur frais bancaires de 160 inéligible.
Frais bancaires	3,420	420	TVA sur frais bancaires de 420 inéligible.
Frais bancaires	3,420	420	TVA sur frais bancaires de 420 inéligible.
Frais bancaires	3,420	420	TVA sur frais bancaires de 420 inéligible.
Frais bancaires	3,420	420	TVA sur frais bancaires de 420 inéligible.
<b>Total (MRO)</b>	<b>32,832</b>	<b>4,192</b>	



d. Dépenses insuffisamment justifiées du programme PEV – RSS1

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Perdiem points focaux moughataas : période du 15 au 17/08/2017	1,080,000	1,080,000	Dans le cadre de la formation sur la collecte et l'analyse des données du SNIS au profit des points focaux moughataas de la ZCI de l'appui GAVI/ RSS1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé) ;</li> <li>- Absence d'une liste de présence. L'état de paiement signé par le DPCIS.</li> </ul>
Perdiem points focaux moughataas : période du 18 au 20/08/2017	990,000	990,000	Dans le cadre de la formation sur la collecte et l'analyse des données du SNIS au profit des points focaux moughataas de la ZCI de l'appui GAVI/RSS1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé) ;</li> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- L'état de paiement signé par le DPCIS.</li> </ul>
Perdiem points focaux moughataas : période du 15 au 20/08/2017	300,000	300,000	Dans le cadre de la formation sur la collecte et l'analyse des données du SNIS au profit des points focaux moughataas de la ZCI de l'appui GAVI/RSS1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé) ;</li> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- L'état de paiement signé par le DPCIS.</li> </ul>
Perdiem – Motivation d'un infirmier IDE retraité pour le 3 <sup>e</sup> trimestre de 2017	367,500	367,500	Dans le cadre de la motivation d'un infirmier IDE retraité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé)</li> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- L'état de paiement signé par le médecin chef de centre de santé Ouad Naga.</li> </ul>
Perdiem – Motivation d'un infirmier IDE retraité pour le 4 <sup>e</sup> trimestre de 2017	367,500	367,500	Dans le cadre de la motivation d'un infirmier IDE retraité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé)</li> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- L'état de paiement signé par le médecin chef de centre de santé Ouad Naga.</li> </ul>
Perdiem – Motivation d'un infirmier IDE retraité pour le mois de janvier 2018	12,250	12,250	Dans le cadre de la motivation d'un infirmier IDE retraité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé)</li> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- L'état de paiement signé par le médecin chef de centre de santé Ouad Naga.</li> </ul>
Perdiem – Motivation d'un infirmier IDE retraité pour le mois de février 2018	12,250	12,250	Dans le cadre de la motivation d'un infirmier IDE retraité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé)</li> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- L'état de paiement signé par le médecin chef de centre de santé Ouad Naga.</li> </ul>
Perdiem – Motivation d'un infirmier IDE retraité pour le mois de mars 2018	12,250	12,250	Dans le cadre de la motivation d'un infirmier IDE retraité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé)</li> <li>- Absence d'une liste de présence ;</li> <li>- L'état de paiement signé par le médecin chef de centre de santé Ouad Naga.</li> </ul>
Salaire d'un infirmier IDE retraité pour le 1 <sup>er</sup> semestre de 2017	738,000	738,000	Emolument versé pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2017 à l'infirmier retraité Ndiaye Mamadou suivant le contrat signé en date du 06/09/2017 par le médecin chef. (Emolument mensuel : 123 000). <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'attestation de présence et/ou de service fait ;</li> <li>- La dépense est justifiée par un état de paiement des salaires élargé par le salarié pour toute la période.</li> </ul>
<b>Total (MRO)</b>	<b>3,879,750</b>	<b>3,879,750</b>	

e. Dépenses non-justifiées du programme PEV – RSS1

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant non-justifié	Explication
Salaire d'un infirmier IDE pour le 1 <sup>er</sup> semestre de 2018	738,000	738,000	Dépense liée au salaire d'un infirmier IDE pour le 1er trimestre de 2018 justifiée uniquement par l'avis de virement. Aucun justificatif de la dépense, tel qu'un état visé des paiements, un contrat, une fiche de présence etc., n'est consigné dans le dossier.
Primes de délégation des tâches pour deux chefs d'équipe	552,000	552,000	Dépense liée à des primes de délégation des tâches pour deux chefs d'équipe justifiée uniquement par l'avis de virement. Aucun justificatif de la dépense, tel qu'un état visé des paiements, un contrat, une fiche de présence etc., n'est consigné dans le dossier.
Paiement de la délégation de tâche	1,242,000	1,242,000	Dépense liée à des primes de délégation des tâches justifiée uniquement par l'avis de virement. Aucun justificatif de la dépense, tel qu'un état visé des paiements, un contrat, une fiche de présence etc., n'est consigné dans le dossier.
Solde non-justifié	12,250	12,250	Solde restant à justifier sur mise à disposition virement du 23/08/2017 pour 14 448 000 MRO.
<b>Total (MRO)</b>	<b>2,544,250</b>	<b>2,544,250</b>	

f. Dépenses insuffisamment justifiées du programme PEV – Méningite A/ 2014

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems vaccinateurs	1,960,000	1,920,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Bassikounou. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 98 vaccinateurs. (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	150,000	150,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Bassikounou. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 5 superviseurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems chauffeurs	80,000	80,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Bassikounou. L'état de paiement récapitule les DSA des chauffeurs (10 jours) pour 4 chauffeurs (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems guides	40,000	40,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Bassikounou. L'état de paiement récapitule les DSA des guides (10 jours) pour 2 guides (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	150,000	150,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Bassikounou. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 3 agents d'hygiène (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems vaccinateurs	280,000	280,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Dhar. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 14 vaccinateurs. (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Formation vaccinateurs et superviseurs	37,500	37,500	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Dhar. L'état de paiement récapitule les perdiems de formation (1 jour) pour 14 vaccinateurs et 1 superviseur. Le superviseur DR Sidi O/ Med Mahmoud n'a pas porté sa signature sur l'état (1), (2), (3), (4). Par ailleurs, le docteur Sidi O Med Mahmoud bien qu'il soit le signataire de la liste des bénéficiaire devrait émarger sa présence en tant que bénéficiaire de la formation.
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	30,000	30,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Dhar. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 1 superviseur (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems chauffeurs	20,000	20,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Dhar. L'état de paiement récapitule les DSA d'un chauffeur (10 jours) (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems guides	40,000	40,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS HODH ECHARGUI pour la CSM de DHAR. L'état de paiement récapitule les DSA des guides (10 jours) pour 2 guides (1), (2)
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	30,000	30,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Dhar. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 2 agents d'hygiène (1), (2)

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems vaccinateurs	1,360,000	1,360,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Djigueni. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 68 vaccinateurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Formation vaccinateurs et superviseurs	177,500	177,500	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Djigueni. L'état de paiement récapitule les perdiems de formation (1 jour) pour 68 vaccinateurs et 3 superviseurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	90,000	90,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Djigueni. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 3 superviseurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems chauffeurs	80,000	80,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Djigueni. L'état de paiement récapitule les DSA des chauffeurs (10 jours) pour 4 chauffeurs (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems guides	20,000	20,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Djigueni. L'état de paiement récapitule les DSA des guides (10 jours) pour 2 guides (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	100,000	100,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Djigueni. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 2 agents d'hygiène (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	700,000	700,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 7 superviseurs (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	2,562,000	2,562,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Kobeni. L'état de paiement récapitule des perdiems de formation (1 jour) et des perdiems de vaccinations (10 jours) pour 104 vaccinateurs, des perdiems de formation et des perdiems de superviseurs (10 jours) pour 5 superviseurs, des perdiems pour 2 chauffeurs (10 jours) et des perdiems pour 1 guide (10 jours) (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	150,000	150,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Kobeni. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 5 agents d'hygiène (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	1,917,500	1,737,500	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Aioun. L'état de paiement récapitule des perdiems de formation (1 jour) et des perdiems de vaccinations (10 jours) pour 67 vaccinateurs, des perdiems de formation et des perdiems de superviseurs (10 jours) pour 4 superviseurs, des perdiems pour 3 chauffeurs (10 jours) et des perdiems pour 2 guides (10 jours) (1), (2), (3).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	120,000	120,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Aioun. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 4 agents d'hygiène (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	2,695,000	2,380,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Tintane. L'état de paiement récapitule des perdiems de formation (1 jour) et des perdiems de vaccinations (10 jours) pour 95 vaccinateurs, des perdiems de formation et des perdiems de superviseurs (10 jours) pour 5 superviseurs, des perdiems pour 3 chauffeurs (10 jours) et des perdiems pour 1 guide (10 jours). (1), (2), (3).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	150,000	150,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Tintane. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 5 agents d'hygiène (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	1,157,500	1,157,500	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Tamchekett. L'état de paiement récapitule des perdiems de formation (1 jour) et des perdiems de vaccinations (10 jours) pour 45 vaccinateurs, des perdiems de formation et des perdiems de superviseurs (10 jours) pour 2 superviseurs, des perdiems pour 1 chauffeurs (10 jours) et des perdiems pour 3 guides (10 jours). (1), (2), (3).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	60,000	60,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh El Gharbi pour la CSM de Tamchekett. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 2 agents d'hygiène (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Frais de Gasoil	319,000	319,000	La facture établie par la station Espoire ne mentionne pas les mentions obligatoires tel que le n° NIF, code fournisseur, RC (arrêté n° R-535 du 28.06.2001 JO du 30.08.2001 n° 1005 - nomenclature des pièces justificatives de la dépense Publique du MF). La DRAS a acheté le gasoil pour 4 CSM (5), (6), (7).

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	960,000	940,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant pour la CSM de Moudjeria. L'état de paiement récapitule des perdiems de vaccinations (10 jours) pour 48 vaccinateurs (1), (2), (3). Par ailleurs, l'audit a relevé que Marieme Mint Moustapha a été porté deux fois sur la liste des vaccinateurs respectivement en position 24 et 43, soit une dépense irrégulière de 20 000 MRO.
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	90,000	90,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant pour la CSM de Moudjeria. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 3 superviseurs (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems guides et chauffeurs	100,000	100,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant pour la CSM de Moudjeria. L'état de paiement récapitule les DSA des chauffeurs (10 jours) pour 5 chauffeurs et guides sans distinction (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	33,000	32,500	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant pour la CSM de Tichitt. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 1 superviseur (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems guides et chauffeurs	60,000	60,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant pour la CSM de Tichitt. L'état de paiement récapitule les DSA des chauffeurs (10 jours) pour 3 chauffeurs et guides sans distinction (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	300,000	300,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 3 superviseurs (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems chauffeurs	40,000	40,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 2 chauffeurs (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	165,000	165,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Tagant. L'état de paiement récapitule les frais pour incinération pour 3 agents d'hygiène (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Frais de Gasoil	35,399	35,399	La facture établie par la station Star à Tidjikda ne mentionne pas de numéro de facture et les mentions obligatoires tel que le n° NIF, code fournisseur, RC (arrêté n° R-535 du 28.06.2001 JO du 30.08.2001 n° 1005 - nomenclature des pièces justificatives de la dépense Publique du MF) (5), (6), (7).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems des vaccinateurs	4,360,000	4,360,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS HODH GUIDIMAKHA pour la CSM de Sélibaby. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccination (10 jours) pour 218 vaccinateurs. (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems Journée de Formation des vaccinateurs	570,000	570,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Sélibaby. L'état de paiement récapitule les perdiems de formation (1 jour) versés pour 218 vaccinateurs et 10 superviseurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	300,000	300,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Sélibaby. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 1 superviseur (1), (2), (3).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems chauffeurs	20,000	20,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Sélibaby. L'état de paiement récapitule les DSA des chauffeurs (10 jours) pour 1 chauffeur (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems guides	20,000	20,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Sélibaby. L'état de paiement récapitule les DSA des guides (10 jours) pour 1 guide (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	150,000	150,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Sélibaby. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 5 agents d'hygiènes (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems des vaccinateurs	1,540,000	1,540,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Yengé. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccination (10 jours) pour 77 vaccinateurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems Journée de Formation des vaccinateurs	202,500	202,500	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Yengé. L'état de paiement récapitule les perdiems de formation (1 jour) versés pour 77 vaccinateurs et 4 superviseurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	120,000	120,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Yengé. L'état de paiement récapitule les perdiems de vaccinations (10 jours) pour 4 superviseurs (1), (2), (3), (4).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems chauffeurs	20,000	20,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Yengé. L'état de paiement récapitule les DSA des chauffeurs (10 jours) pour 1 chauffeur (1), (2).



Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems guides	20,000	20,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Yengé. L'état de paiement récapitule les DSA des guides (10 jours) pour 1 guide (1)
Campagne de vaccination 2014 - Frais des agents d'hygiène	120,000	120,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha pour la CSM de Yengé. L'état de paiement récapitule les indemnités journalières pour incinération des déchets versées aux 4 agents d'hygiènes (2)
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	60,000	60,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS HODH GUIDIMAKHA. L'état de paiement récapitule les perdiems pour 2 superviseurs (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems formateur	5,000	5,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha. L'état de paiement récapitule les perdiems pour 1 formateur (1), (2).
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems chauffeurs	20,000	20,000	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Guidimakha. L'état de paiement récapitule les perdiems pour 2 chauffeurs (1), (2).
Campagne de formation Menafrivac du 14 au 23/10/2014 - participants	5,208,000	4,340,000	L'état de paiement concerne la campagne de formation Menafrivac 2014 qui s'est déroulé à Nouakchott du 14/10/2014 au 23/10/2014, soit 10 jours. L'état de paiement récapitule les perdiems versés aux 20 participants présents.
Campagne de formation Menafrivac du 14 au 23/10/2014 - coordinateurs	2,170,000	2,170,000	L'état de paiement concerne la campagne de formation Menafrivac 2014 qui s'est déroulé à Nouakchott du 14/10/2014 au 23/10/2014, soit 10 jours. L'état de paiement récapitule les perdiems versés aux 10 coordinateurs présents. (1) (2)
Campagne de formation Menafrivac du 14 au 23/10/2014 - chauffeurs	768,000	704,000	L'état de paiement concerne la campagne de formation Menafrivac 2014 qui s'est déroulé à Nouakchott du 14/10/2014 au 23/10/2014, soit 10 jours. L'état de paiement récapitule les perdiems versés aux 8 chauffeurs présents.
Campagne de formation MenAfrivac du 14 au 23/10/2014 - gasoil	2,115,300	2,115,300	La facture établie par la station Star ne mentionne pas les mentions obligatoires tel que le n° NIF, code fournisseur, RC (arrêté n° R-535 du 28.06.2001 JO du 30.08.2001 n° 1005 -nomenclature des pièces justificatives de la dépense Publique du MF) (5), (6), (7).
Atelier de formation des formateurs pour l'introduction Rotarix et les campagnes MenAfrivac et Rougeole du 25 au 29 Août 2014 - Perdiems participants	1,125,000	1,125,000	L'état de paiement concerne 15 participants à l'atelier de formation qui s'est déroulé à l'hôtel Atlantic du 25 au 28 Août 2014 à Nouakchott. L'état de paiement récapitule les perdiems de formation versés aux participants (1), (2).
Atelier de formation des formateurs pour l'introduction Rotarix et les campagnes MenAfrivac et Rougeole du 25 au 29 Août 2014 - Perdiems formateurs	600,000	600,000	L'état de paiement concerne 6 formateurs à l'atelier de formation qui s'est déroulé à l'hôtel Atlantic du 25 au 28 Août 2014 à Nouakchott. L'état de paiement récapitule les perdiems de formation versés aux formateurs (1), (2).
Atelier de formation des formateurs pour l'introduction Rotarix et les campagnes MenAfrivac et Rougeole du 25 au 29 Août 2014 - Perdiems secrétaires	150,000	150,000	L'état de paiement concerne 3 secrétaires à l'atelier de formation qui s'est déroulé à l'hôtel Atlantic du 25 au 28 Août 2014 à Nouakchott. L'état de paiement récapitule les perdiems de présence versés aux secrétaires (1), (2).
Atelier de formation des formateurs au niveau régional sur le MenAfrivac, la Rougeole et Rotavirus - septembre 2014 Perdiems formateurs	1,475,600	1,475,600	L'état de paiement concerne 12 formateurs pour l'atelier de formation qui s'est déroulé en septembre 2 formateurs par région (6 régions). L'état de paiement récapitule les perdiems de formation versés aux formateurs (1), (2).
Campagne MenAfrivac du 13 au 22/10/2014 - Location de véhicules - DRAS Hodh El Gharbi	1,360,000	1,360,000	DRAS Hodh El Gharbi : Absence d'un contrat de location de véhicule - Facture n'indique pas toutes les mentions obligatoires (2).
Campagne MenAfrivac du 14 au 23/10/2014 - Location de véhicules DRAS Tagant	750,000	750,000	DRAS Tagant : Absence d'un contrat de location de véhicule - Facture n'indique pas toutes les mentions obligatoires (3).
Campagne MenAfrivac du 14 au 23/10/2014 - Location de véhicules DRAS Tagant	60,000	60,000	DRAS Tagant : Absence d'un contrat de location de véhicule - Facture n'indique pas toutes les mentions obligatoires (3).
Campagne MenAfrivac du 14 au 23/10/2014 - Location de véhicules DRAS Guidimakha - CSM Selibaby	890,000	890,000	DRAS Guidimakha - CSM Selibaby : Absence d'un contrat de location de véhicule - Facture n'indique pas toutes les mentions obligatoires (4).
Atelier de formation des formateurs au niveau régional sur le MenAfrivac, la Rougeole et Rotavirus - septembre 2014 - Location de véhicules	825,000	825,000	Formation au niveau régionale : Absence d'un contrat de location de véhicule – Facture n'indique pas toutes les mentions obligatoires (8).

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Achat de cartes de vaccination Méningites – Impression de cartes de vaccin	455,400	455,400	Achat de cartes de vaccination Méningites : La facture n'indique pas toutes les mentions obligatoires (10)
<b>Total (MRO)</b>	<b>41,739,199</b>	<b>40,251,699</b>	

**g. Dépenses irrégulières du programme PEV – Méningite A/ 2014**

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant irrégulier	Explication
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems vaccinateurs	1,960,000	40,000	L'audit a relevé que Fatma M.Cheikhna et Nounou O.Brahim ont été porté deux fois sur la liste des vaccinateurs respectivement en position 20, 21 et 74, 75, soit une dépense irrégulière de 40 000 MRO.
Campagne de vaccination 2014 - Formation vaccinateurs et superviseurs	257,500	257,500	L'état de paiement concerne la campagne de vaccination Méningite 2014 relatif à la DRAS Hodh Echargui pour la CSM de Bassikounou. L'état de paiement récapitule les perdiems de formation (1 jour) pour 98 vaccinateurs et 5 superviseurs (1), (2), (3), (4). Par ailleurs, l'audit a relevé que la page deux de la liste de formation a été produite deux fois et a montré l'incohérence dans les signatures des bénéficiaires qui sont différentes, Med O Ely a perçu une indemnité de formation en position 1 en tant que vaccinateur et en position 99 en tant que superviseur et Fatma M.Cheikhna et Nounou O.Brahim ont été porté deux fois sur la liste. Compte tenu du nombre relevé d'incohérence, la dépense totale pour 257 500 MRO est irrégulière.
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	1,917,500	180,000	L'audit a relevé une erreur arithmétique dans le total à servir à savoir 1 737 500 MRO au lieu de 1 917 500 MRO, soit un écart de 180 000 MRO.
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	2,695,000	315,000	L'audit a relevé une erreur arithmétique dans le total à servir à savoir 2 380 000 MRO au lieu de 2 695 000 MRO, soit un écart de 315 000 MRO.
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems	207,000	4,500	L'indemnité de formation a été majorée de 500 MRO par rapport aux autres DRAS (3 000 MRO au lieu de 2 500 MRO), soit un écart de 4 500 MRO.
Campagne de vaccination 2014 - Perdiems superviseurs	33,000	500	L'indemnité de formation a été majorée de 500 MRO par rapport aux autres DRAS (3 000 MRO au lieu de 2 500 MRO), soit un écart de 500 MRO.
Campagne de formation MenAfrivac du 14 au 23/10/2014 - participants	5,208,000	868,000	Il a été relevé par l'audit que le perdiem a porté sur 12 jours, soit 2 jours non expliqués pour 20 participants (taux 21700). Cf. (1), (2).
Campagne de formation Menafrivac du 14 au 23/10/2014 - chauffeurs	768,000	64,000	Il a été relevé par l'audit que le perdiem a porté sur 12 jours, soit 2 jours non éligibles pour 8 chauffeurs (taux 8000), (2), (1).
Campagne MenAfrivac du 14 au 23/10/2014 - Epicerie DRAS TAGANT	48,600	48,600	DRAS Tagant : Facture n'indique pas toutes les mentions obligatoires et ne rentre pas dans les dépenses autorisées compte tenu des frais et des perdiems versés.
<b>Total (MRO)</b>	<b>13,094,600</b>	<b>1,778,100</b>	

h. Dépenses insuffisamment justifiées du programme PEV – RR/ 2017

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	288,000	288,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par le médecin chef du CS de Kaedi (région de Gorgol) et tous les participants.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	384,000	384,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par le DRAS de Trarza. Etat des paiements non élargé par les participants suivants : Bemba MED Mahmoud (ayant perçu un per diem de 20,000).
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	336,000	336,000	Liste de présence du 28/09/2017 élargée par le chef SAF/ DRAS mais non élargée par 3 participants (Ahmed Ould Sidi MED, Ba Hamet et Zinebou Mamadou Diallo) ayant perçu respectivement un perdiem de 20,000, 24,000 et 20,000). Liste de présence du 29/09/2017 non élargée par Ba Hamet. Etat des paiements élargé par tous les participants et par le médecin chef du CS de Maghta Lehjar (région de Brakna).
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	432,000	432,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par tous les participants et le directeur du DRAS de Hodh El Chargui.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	288,000	288,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par tous les participants et le directeur du DRAS de Hodh El Gharbi.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	148,000	148,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par tous les participants et le directeur du DRAS de Inchiri.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	240,000	240,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par tous les participants et le directeur du DRAS de Tiris Zemmour.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	288,000	288,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par le directeur du DRAS de Adrar mais non élargée par 1 participant (Itaweul Oumrou O Sidi).
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	224,000	224,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par tous les participants et le directeur du DRAS de Nouakchott Ouest.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	224,000	224,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par tous les participants et le directeur du DRAS de Nouakchott Sud.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Perdiems	192,000	192,000	Liste de présence non indexée. Etat des paiements élargé par tous les participants et le directeur du DRAS de Nouadhibou.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Perdiems	180,000	180,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements en date du 17/01/2018 élargé par tous les participants du sous-comité et par le responsable de l'activité.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Perdiems	1,260,000	1,260,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements en date du 16/02/2018 élargé par tous les superviseurs et par le responsable de l'activité.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Perdiems	260,000	260,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements du 23 au 26/01/2018 élargé par tous les participants du sous-comité et par le responsable de l'activité mais non signé par le président du sous-comité.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Perdiems	840,000	840,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements du 17 au 26/01/2018 élargé par tous les participants du sous-comité et le président du sous-comité mais non signé par le responsable de l'activité.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Perdiems	240,000	240,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements du 19 au 20/02/2018 élargé par tous les participants du sous-comité et par le responsable de l'activité mais non signé par le président du sous-comité.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Perdiems	100,000	100,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements non daté et non renseigné de la nature de la dépense (per diem superviseurs ou sous-comité) : état susceptible de concerner une autre campagne (certains noms y figurant ne sont listés ni dans les états de paiements des perdiems des superviseurs ni de ceux du sous-comité, à savoir : Abdellah Hissne/ MED Badne/ Moctar Itawul, etc.). Etat des paiements élargé par tous les participants mais non signé par un responsable (président du sous-comité ou responsable de l'activité).
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Perdiems	150,000	150,000	Perdiems accordés aux intervenants TV pour la participation à cette campagne. Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les participants TV et signé conjointement par le président du sous-comité et le responsable de l'activité
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Etat des superviseurs de DRAS	700,000	700,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les superviseurs régionaux + DRAS de HODH CHARGUI
Missions	450,000	450,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Hodh Chargui et par le responsable du CS de Amourj.
Missions	2,800,000	2,800,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les vaccinateurs et par le médecin chef du CS de Amourj + DRAS de Hodh Chargui. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Ahmed O/Oumar, Aminata Sall, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem élimination de déchet	200,000	200,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Amourj + DRAS de Hodh Chargui. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation.
Missions	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de D'Har + DRAS de Hodh Chargui.
Missions	370,000	370,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les vaccinateurs et superviseurs (formation) et par le médecin chef du CS de Amourj + DRAS de Hodh Chargui. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des vaccinateurs (Ahmed O/Oumar, Aminata Sall, et.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,680,000	2,680,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les vaccinateurs et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Bassiknou) + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	200,000	200,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Bassiknou) + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Bassiknou) + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	355,000	355,000	Absence d'une liste de présence élargée par tous les intervenants. Etat des paiements élargé par tous les vaccinateurs et superviseurs (formation) et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Bassiknou) + DRAS de Hodh Chargui.



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	450,000	450,000	Dépense scindée en 45 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Hodh Chargui et par le responsable du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Bassiknou) + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation : Libellé erroné (affectation en per diem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire ;</li> <li>- Le cachet du médecin chef du CS de NEMA a été également apposé sur la facture, alors que le CS concerné est Bassiknou.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	55,000	55,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et superviseurs (formation) et par le médecin chef du CS de D'Har + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	10,000	10,000	Frais d'incinération des déchets. Seule une décharge a été indexée, signée par l'agent payeur et le bénéficiaire des fonds.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	95,000	95,000	Dépense scindée en 4 500 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Hodh Chargui et par le responsable du CS de D'Har + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation : Libellé erroné (affectation en per diem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	400,000	400,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le DRAS de Hodh Chargui et le médecin chef du CS de D'Har.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	50,000	50,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de D'Har + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de D'Har + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	255,000	255,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et superviseurs (formation) et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Djiguenni) + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	300,000	300,000	Dépense scindée en 30 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Hodh Chargui et par le responsable du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Djiguenni) + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation : Libellé erroné (affectation en per diem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire ;</li> <li>- Le cachet du médecin chef du CS de Nema a été également apposé sur la facture, alors que le CS concerné est Djiguenni.</li> </ul>

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	30,000	30,000	Frais d'incinération des déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL ;</li> <li>- Absence d'une facture définitive. Seule une décharge a été indexée, signée par l'agent payeur et le bénéficiaire des fonds ;</li> <li>- Le cachet du médecin chef du CS de Nema a été également apposé, alors que le CS concerné est Djiguenni.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,920,000	1,920,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Djiguenni) + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Djiguenni) + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Nema (cachet devant figurer : celui de Djiguenni) + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,520,000	2,520,000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le DRAS de Hodh Chargui et le médecin chef du CS de Nema ;</li> <li>- Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Saadbouh O'Mahmoud, Sid Bouye Hademine, etc.) + similitudes au niveau des signatures pour Bowba M. Brahim/ Houriya MED Ibrahim/ Berira Mohamed sur l'état de paiement des vaccinateurs.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	200,000	200,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Nema + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Nema + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	335,000	335,000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et superviseurs (formation) et par le médecin chef du CS de Nema + DRAS de Hodh Chargui ;</li> <li>- Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des vaccinateurs (Saadbouh O'Mahmoud, Sid Bouye Hademine, etc...)</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	40,000	40,000	Libellé erroné (perdiem). Frais d'incinération des déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL ;</li> <li>- Absence d'une facture définitive ;</li> <li>- Seul un état de paiement a été indexé, signé par le médecin chef du CS de Nema + DRAS de Hodh Chargui.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	450,000	450,000	Dépense scindée en 45 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Hodh Gharbi et par le responsable du CS de Nema + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation : Libellé erroné (affectation en per diem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	480,000	480,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le médecin chef du CS de Walata + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	50,000	50,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Walata + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Dépense scindée en 4 000 MRU afférente au perdiem accordé à un chauffeur et 4 000 MRU accordé à un guide : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Walata + DRAS de Hodh Chargui.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	65,000	65,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et superviseurs (formation) et par le médecin chef du CS de Walata + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	60,000	60,000	Dépense scindée en 6 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Hodh Chargui et par le responsable du CS de Walata + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation : Libellé erroné (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,320,000	2,320,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le DRAS de Hodh Chargui et le médecin chef du CS de Tembedra. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Moulay Eli O/Courba, Oumar Diop, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Tembedra + DRAS de Hodh Chargui.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Tembedra + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	305,000	305,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs (formation) et par le médecin chef du CS de Tembedra + DRAS de Hodh Chargui. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des vaccinateurs (Moulay Eli O/Courba, Oumar Diop, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	500,000	500,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	300,000	300,000	Dépense scindée en 30 000 afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Hodh Gharbi et par le responsable du CS de Aioun + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation : Libellé erroné (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,160,000	2,160,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs (formation) et par le médecin chef du CS de Aioun + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	165,000	165,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Aioun + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Aioun + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	40,000	40,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les guides et par le médecin chef du CS de Aioun + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	40,000	40,000	Frais d'incinération des déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL ;</li> <li>- Absence d'une facture définitive ;</li> <li>- Seule une décharge a été indexée, signée par l'agent payeur et le bénéficiaire des fonds.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	3,150,000	3,150,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs (formation) et par le médecin chef du CS de Kobenni + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	220,000	220,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Kobenni + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Kobenni + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	450,000	450,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le médecin chef du CS de Kobenni + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Dépense scindée en 15 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le médecin chef de Tamchekett + DRAS de Hodh Gharbi + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,305,000	1,305,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs (formation) et par le médecin chef du CS de Tamchekett + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	110,000	110,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Tamchekett + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	40,000	40,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les guides et par le médecin chef du CS de Tamchekett + DRAS de Hodh Gharbi.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les chauffeurs et par le médecin chef du CS de Tamchekett + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	450,000	450,000	Dépense scindée en 45 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émargé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef de Tintane + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	3,150,000	3,150,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs (formation) et par le médecin chef du CS de Tintane + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	220,000	220,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Tintane + DRAS de Hodh Gharbi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	160,000	160,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Tintane.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	600,000	600,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et par la DRAS de Assaba.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,440,000	1,440,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de GUEROU. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Hadj Moustapha Cheikh, Aza Sisi Haiballah, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	100,000	100,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Guerou.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les guides et par le médecin chef du CS de Guerou.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	120,000	120,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Guerou.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	190,000	190,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs / superviseurs (formation) et par le directeur de la DRAS de l'Assaba mais non émargé par le médecin chef du CS de Barkewol. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des vaccinateurs (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Hadj Moustapha Cheikh, Aza Sidi Haiballah, etc.).



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	225,000	225,000	Dépense scindée en 22 500 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de l'Assaba + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	575,000	575,000	Perdiems accordés aux superviseurs pour 37 000 + RC pour 4 500 MRU + Chauffeurs pour 8 000 MRU + Guides pour 8 000 MRU. Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Boumdeid.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	320,000	320,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs (formation) et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Barkewol. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des vaccinateurs (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Alioune Mohd Amed, Khire Mint Mevna, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	40,000	40,000	Absence d'une liste de présence émarginée par l'intervenant unique. Etat de paiements émarginé par l'unique chargé de l'élimination des déchets et par le médecin chef du CS de Barkewol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	375,000	375,000	Dépense scindée en 37 500 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de l'Assaba + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	200,000	200,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Barkewol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,400,000	2,400,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Barkewol. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Alioune Mohd Amed, Khire Mint Mevna, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les guides et par le médecin chef du CS de Barkewol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	160,000	160,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Barkewol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	320,000	320,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs (formation) et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kankossa. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des vaccinateurs (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Sidi Mahmoud O'Sidi, Kertoum Mint Mehmoud, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	40,800	40,800	Absence d'une liste de présence émarginée par les intervenants. Etat de paiements émarginé par les chargés de l'élimination des déchets et par le médecin chef du CS de Kankossa.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	375,000	375,000	Dépense scindée en 37 500 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émargé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et par le responsable du CS de Kankossa + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation ;</li> <li>- Libellé erroné (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL et d'une facture définitive ;</li> <li>- Seule une décharge a été indexée, signée par le directeur de la wilaya de l'Assaba et par le responsable du CS de Kankossa mais non émargée par le bénéficiaire des fonds.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,400,000	2,400,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kankossa. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Sidi Mahmoud O'Sidi, Kertoum Mint Mehmoud, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	200,000	200,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kankossa.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les guides et par le médecin chef du CS de Kankossa.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	200,000	200,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et par le médecin chef du CS de Kankossa.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	3,280,000	3,280,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kiffa. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (même signature pour Nigi O/Mohamed Yahia et Fatiya Lakhani + Signature différente sur les 2 états de paiement pour Zeinobou Mohamed/ Khadijetou Esalek/ Welil O'Ahmed).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	250,000	250,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kiffa.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les guides et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kiffa.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	280,000	280,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kiffa.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	435,000	435,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs (formation) et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et le médecin chef du CS de Kiffa. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des vaccinateurs (même signature pour Nigi O/Mohamed Yahia et Fatiya Lakhani + Signature différente sur les 2 états de paiement pour Zeinobou Mohamed/ Khadijetou Esalek/ Welil O'Ahmed).

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	525,000	525,000	Dépense scindée en 52 500 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de l'Assaba et par le responsable du CS de Kiffa + 5 000 pour la mobilisation sociale et la sonorisation ;</li> <li>- Libellé erroné (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son IF ;</li> <li>- Facture entièrement renseignée au stylo.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	700,000	700,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de Brakna.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Dépense scindée en 15 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais, sans précision du numéro de contact pour tous les participants ;</li> <li>- Etat précité également émarginé par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Bababe + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait) ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,315,000	1,315,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Bababe.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	100,000	100,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Bababe.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Bababe. Le total arithmétique des perdiems a été rajouté au stylo compte tenu que les montants journaliers ont perdu un zéro (ajustés au correcteur blanc)
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les guides et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Bababe.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	300,000	300,000	Dépense scindée en 30 000 afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais, sans précision du numéro de contact pour Hamadi O/Sidi Ahmed, Echeikh Abdi, Ahmed Salem et Ghali Ahmed ;</li> <li>- Etat précité également émarginé par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Maghtaa Lehjar + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait) ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Date de la facture rectifiée au stylo.</li> </ul>



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,640,000	1,640,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Maghtaa Lehjar. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Fatimetou M'Heimide, Habibou Allah Ould Eleyel, etc...)
Virement du 5.02.2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	220,000	220,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs / superviseurs (formation) et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Maghtaa Lehjar. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des vaccinateurs (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Fatimetou M'Heimide, Habibou Allah Ould Eleyel, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Maghtaa Lehjar.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les guides et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Maghtaa Lehjar.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	160,000	160,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Maghtaa Lehjar.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	165,000	165,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs / superviseurs (formation) et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Mbagne. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des vaccinateurs (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Habi Diolourou Sall : décalage de signature avec le participant suivant, Samba Mamadou Wele, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	225,000	225,000	Dépense scindée en 22 500 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émarginé par tous les relais ;</li> <li>- Etat précité également émarginé par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Mbagne + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait) ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,240,000	1,240,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Mbagne. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Habi Diolourou Sall : décalage de signature avec le participant suivant, Samba Mamadou Wele, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	100,000	100,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Mbagne.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les guides et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Mbagne.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	120,000	120,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les chauffeurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Mbagne.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	370,000	370,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs / superviseurs (formation) et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS d'Aleg. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des vaccinateurs (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Naha Breihalla, Fatimetou MED Elmoustapha, Marieme Cheikh Abdi, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	450,000	450,000	Dépense scindée en 45 000 afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émargé par tous les relais, sans précision du numéro de contact pour certains participants (Esma Moutaly, Aminetou Med Nagi/ Vatimetou Med Salem, etc.) ;</li> <li>- Etat précité également émargé par le directeur de la DRAS de Brakna + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait) ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,800,000	2,800,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS d'Aleg. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems de formation (Signature différente sur les 2 états de paiement pour Naha Breihalla, Fatimetou Med Elmoustapha, Marieme Cheikh Abdi, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	200,000	200,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS d'Aleg.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	120,000	120,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants (guides et chauffeurs). Etat des paiements émargé par tous les guides (pour 4 000 MRU) et chauffeurs (pour 8 000 MRU) et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS d'Aleg.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	300,000	300,000	Dépense scindée en 30 000 MRU afférente aux perdiems accordés aux relais : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants ;</li> <li>- Etat des paiements émargé par tous les relais ET par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef de Boghe + 5 000 pour la location de la sonorisation (affectation en perdiem) ;</li> <li>- Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait) ;</li> <li>- Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire.</li> </ul>
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,175,000	2,175,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Boghe.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	380,000	380,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants (superviseurs, chauffeurs, guides et agent d'élimination des déchets). Etat des paiements émargé par tous les superviseurs (pour 15 500 MRU), chauffeurs (pour 12 000 MRU), guides (pour 8 000 MRU), agent d'élimination des déchets (pour 5 000) et par le directeur de la DRAS de Brakna et le médecin chef du CS de Boghe. Etat des paiements des perdiems non renseigné des numéros de CNI de tous les superviseurs, de 2 chauffeurs, de tous les guides et agents d'élimination des déchets (non exigé par le T4).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	500,000	500,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de Gorgol.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	450,000	450,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Gorgol et le médecin chef du CS de Mbout.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	3,780,000	3,780,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Gorgol et le médecin chef du CS de Mbout.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	515,000	515,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants (superviseurs, guides et chauffeurs). Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs (pour 27 500 MRU), guides (pour 8 000 MRU) et chauffeurs (pour 16 000 MRU) et par le directeur de la DRAS de Gorgol et le médecin chef du CS de Mbout.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	225,000	225,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Gorgol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,710,000	1,710,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Gorgol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements des superviseurs non émarginé par Hmadi Habba. Etat précité émarginé par le directeur de la DRAS de Gorgol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	300,000	300,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Gorgol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,475,000	2,475,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et par le directeur de la DRAS de Gorgol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	245,000	245,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants (superviseurs, guides et chauffeurs). Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs (pour 16 500 MRU), guides (pour 4 000 MRU), chauffeurs (pour 4 000 MRU) et par le directeur de la DRAS de Gorgol.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	600,000	600,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Gorgol et le médecin chef du CS de Kaedi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	4,455,000	4,455,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et conjointement par le directeur de la DRAS de Gorgol et le médecin chef du CS de Kaedi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	490,000	490,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants (superviseurs, guides et chauffeurs). Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs (pour 33 000 MRU), guides (pour 4 000 MRU), chauffeurs (pour 12 000 MRU) et conjointement par le directeur de la DRAS de Gorgol et le médecin chef du CS de Kaedi.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et par le directeur de la DRAS de Guidimakha.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	2,320,000	2,320,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les vaccinateurs et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Ould Yenge.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	150,000	150,000	Absence d'une liste de présence émarginée par tous les intervenants. Etat des paiements émarginé par tous les superviseurs et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Ould Yenge.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les guides et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Ould Yenge.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	240,000	240,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les chauffeurs et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Ould Yenge.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	300,000	300,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Ould Yenge.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	6,240,000	6,240,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les vaccinateurs et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Selibaby. Incohérences entre signatures figurant sur ce document (Signatures similaires pour El Ghaye MT Med Salem et M'Mhehaividha, entre Bekaye Diarra/ Yacine Mint Cheibani/ Hawa Amadou Lo, entre Kane Moussa/ Lala Ba/ Diara Sall, entre Lo Hamady et Adama Sarre, entre Moussa Traore/ Bakary Fofana/ Ramata Diakite, entre Elemine et Wodad, etc.).
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	450,000	450,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les superviseurs et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Selibaby.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	80,000	80,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les guides et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Selibaby.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	120,000	120,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les chauffeurs et conjointement par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Selibaby.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	1,050,000	1,050,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les relais et par le directeur de la DRAS de Guidimakha et le médecin chef du CS de Selibaby
Mise à disposition du 7/09/2017 chèque n° 3906664 pour 2 245 000 MRO : Frais de restauration	445,000	445,000	Absence de devis et d'un BC. La facture ne comporte pas l'adresse du prestataire ni son RC et IF.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Achat de kits de fournitures	200,000	200,000	Absence de devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	32,000	32,000	Absence de devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	32,000	32,000	Absence de devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	40,000	40,000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de devis et d'un BC ;</li> <li>- Facture ne comporte pas un numéro, de libellé détaillé et n'est pas datée ;</li> <li>- La facture ne comporte pas l'adresse du prestataire ni son RC.</li> </ul>
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	24,000	24,000	Absence de devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	28,000	28,000	Absence d'un devis et d'un BC. La facture n'est pas datée (susceptible d'être émise en 2014 vu le n° de référence de celle-ci). La facture ne comporte pas l'IF du prestataire.



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	36,000	36,000	Absence d'un devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	44,000	44,000	Absence d'un devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	32,000	32,000	Absence d'un devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC et a été renseignée au stylo.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	20,000	20,000	Absence d'un devis et d'un BC. Facture émise par COMPUTER MULTISERVICES. La facture n'est pas datée et ne comporte pas l'adresse du prestataire ni son IF et RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	28,000	28,000	Absence d'un devis et d'un BC. Absence d'un numéro de facture. Facture émise par ELKADI OULD MOHAMEDINE, commerçant. La facture n'est pas datée et ne comporte pas l'adresse du prestataire ni son IF et RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	32,000	32,000	Absence d'un devis et d'un BC. Facture émise par une épicerie (fournisseur douteux) et renseignée au stylo. La facture n'est pas datée et ne comporte pas l'adresse du prestataire ni son IF et RC.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	28,000	28,000	Absence d'un devis et d'un BC. La facture ne comporte pas l'adresse du prestataire ni son IF et RC, n'est pas datée et son contenu a été intégralement renseigné au stylo (forme qui ne s'apparente aucunement à une facture).
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	28,000	28,000	Absence d'un devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC et a été renseignée au stylo.
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	24,000	24,000	Absence d'un devis et d'un BC. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse, son IF ni son RC.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Location de voitures	1,680,000	1,680,000	Absence d'un contrat de location signé par les 2 parties pour 12 véhicules (une seule facture récapitulative). Facture émise par le prestataire ne renseigne pas sur son NIF et RC. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Spots	170,100	170,100	Absence d'un devis et d'un BC. La facture ne comporte pas l'adresse du prestataire.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Location de tentes	800,000	800,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture ne renseigne pas sur le NIF et RC. Absence d'un numéro de facture.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Fournitures de communication	1,200,000	1,200,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Absence d'un numéro de facture (libellé : /2018). Facture ne renseigne pas sur le NIF du prestataire.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Fournitures de communication	1,400,000	1,400,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Absence d'un numéro de facture. Facture ne renseigne pas sur l'adresse et/ou NIF du prestataire.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Fournitures de communication	260,000	260,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Absence d'un numéro de facture. Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Réalisation de spots audio	800,000	800,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse et/ou NIF du prestataire.
Mise à disposition du 27/12/2017 chèque n° 3906683 pour 11 000 000 MRO et du 8/02/2018 chèque n° 4240037 pour 216 460 MRU : Réalisation de spots	2,480,000	2,480,000	Réalisation de spots publicitaires. Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, RC et NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 5 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture ne renseigne pas sur le RC et l'IF du prestataire. Facture entièrement renseignée au stylo
Virement du 5.02.2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	360,000	360,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 2 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. Facture ne renseigne pas sur l'adresse et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait. Le cachet du médecin chef du CS de Nema a été également apposé sur la facture, alors que le CS concerné est Bassiknou (même si la facture a été établie au nom du CSM Bassiknou)
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Le cachet du médecin chef du CS de NEMA a été également apposé sur la facture, alors que le CS concerné est Bassiknou
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	360,000	360,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 2 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	360,000	360,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 2 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse et le NIF du prestataire, établie au nom de la DRAS du Hodh Chargui - Djigueni. Absence d'une attestation de service fait. Le cachet du médecin chef du CS de Nema a été également apposé sur la facture (même si illisible, déduit par l'auditeur par analogie), alors que le CS concerné est Djiguenni.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Le cachet du médecin chef du CS de NEMA a été également apposé sur la facture, alors que le CS concerné est Djiguenni.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	720,000	720,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 4 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	540,000	540,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 3 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	540,000	540,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 3 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 5 véhicules (un seul contrat récapitulatif). 1 seule facture émise. Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture ne renseigne pas sur le RC et l'IF du prestataire. Facture entièrement renseignée au stylo
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 5 véhicules (un seul contrat récapitulatif). 5 factures émises. Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. Factures ne renseignent pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Factures non datées. Absence d'un numéro de facture sur les 5 factures. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	540,000	540,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 3 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	720,000	720,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour un seul véhicule (4 véhicules loués suivant facture). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	360,000	360,000	Absence d'un contrat de location signé par les 2 parties pour 2 véhicules (suivant facture). 1 facture émise pour la location de 2 véhicules. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le NIF et RC du prestataire. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Location de sonorisation. Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son IF. Facture entièrement renseignée au stylo et ne comporte pas de numéro
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	360,000	360,000	Absence d'un contrat de location signé par les 2 parties pour 2 véhicules (suivant facture). 1 seule facture émise par le prestataire Amar Med Abdelkader (pour le commerce général) ne renseigne pas sur son adresse et RC. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour un seul véhicule (5 véhicules loués suivant facture). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC, d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour un seul véhicule (5 véhicules loués suivant facture). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, qui ne renseigne pas sur l'adresse et le RC du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour un seul véhicule (5 véhicules loués suivant facture). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, qui ne renseigne pas sur l'adresse et le RC du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son IF. Facture entièrement renseignée au stylo.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	360,000	360,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 2 véhicules (une seule facture récapitulative). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait). Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	720,000	720,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 4 véhicules (une seule facture récapitulative). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, qui ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait). Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire. Date de la facture rectifiée au stylo.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	360,000	360,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 2 véhicules (une seule facture récapitulative). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait). Facture ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 5 véhicules (une seule facture récapitulative). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait). Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	540,000	540,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 3 véhicules (une seule facture récapitulative). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL (remplacé par une attestation de service fait). Facture ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 5 véhicules (une seule facture récapitulative). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture. 1 seule facture émise, non numérotée et qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son NIF. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Pas d'attestation de service fait. Facture non numérotée et ne renseigne pas sur le RC et le NIF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Pas d'attestation de service fait. Facture non numérotée et ne renseigne pas sur le RC et le NIF du prestataire.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	720,000	720,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 17 véhicules (tandis que la seule facture récapitulative ne reporte que 4 véhicules). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture (4 véhicules*18 000 UM*10jours). 1 seule facture émise, non numérotée et qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son NIF. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Location de sonorisation. Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture non numérotée et ne renseigne pas sur le RC et l'IF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	720,000	720,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 17 véhicules (tandis que la seule facture récapitulative ne reporte que 4 véhicules). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture (4 véhicules*18 000 UM*10jours). 1 seule facture émise, non numérotée et qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son NIF. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Location de sonorisation. Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture non numérotée et ne renseigne pas sur le RC et l'IF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	720,000	720,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 17 véhicules (tandis que la seule facture récapitulative ne reporte que 4 véhicules). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture (4 véhicules*18 000 UM*10jours). 1 seule facture émise, non numérotée et qui ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son NIF. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Location de sonorisation. Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture non numérotée et ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et l'IF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	900,000	900,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 5 véhicules (une seule facture récapitulative). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture (5 véhicules*1 800 UM*10jours). Contrat non daté. 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son NIF. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de sono	50,000	50,000	Location de sonorisation. Absence d'un devis, d'un BC et d'un BL. Facture non numérotée et ne renseigne pas sur l'adresse, le RC et l'IF du prestataire.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Location de voitures	720,000	720,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 4 véhicules (une seule facture récapitulative). Total arithmétique sur le contrat erroné (7 200 MRU). Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat. Néanmoins, prix journalier conforme à la facture (4 véhicules*1 800 UM*10jours). 1 seule facture émise qui ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son NIF. Absence d'une attestation de service fait.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Achat de kits de formation	280,800	280,800	Absence d'un BC.
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Frais de restauration	544,200	544,200	Absence d'un BC. Absence d'une liste de présence. Même numéro de facture que la pièce 18034 (Facture n°0031)
<b>Total (converti en MRO)</b>	<b>123,882,900</b>	<b>123,882,900</b>	

i. Dépenses non-justifiées du programme PEV – RR/ 2017

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant non-justifié (converti en MRO)	Explication
Virement du 5/02/2018 par la DSBN à l'ensemble des 15 DRAS d'un montant de 21 088 840 MRU (échantillon : 11 933 340) : Perdiem	20,000	20,000	Absence de pièces justificatives
Mise à disposition du 19/09/2017 chèque n° 3906665 pour 7 928 000 MRO : Frais de restauration	36,000	36,000	Seul le devis est joint pour justifier la dépense, absence de facture.
<b>Total (converti en MRO)</b>	<b>56,000</b>	<b>56,000</b>	

j. Dépenses insuffisamment justifiées du programme PEV – INV ROTA/ 2014

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 400 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Honoraires comité de pilotage	1,800,000	1,800,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les membres du comité de pilotage et par le chef SAF du PEV et le coordinateur national du PEV (DSSB).
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 400 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Paiement facilitateurs	500,000	500,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les facilitateurs et par le coordinateur national du PEV (DSSB). Incohérences entre signatures figurant sur ce document (Signatures similaires entre Moustapha O Habiboulah/ Diaw Mamadou/ Habiboulah O Mamah)
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 400 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Regroupement PFR du PEV	1,800,000	1,800,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous les participants et par le coordinateur national du PEV (DSSB).
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 400 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Paiement personnel de soutien	30,000	30,000	Absence d'une liste de présence émargée par tous les intervenants. Etat des paiements émargé par tous le personnel de soutien et par le coordinateur national du PEV (DSSB).
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Perdiems	10,000	10,000	Etat de paiement des perdiems est indexé, non émargé par les 2 bénéficiaires et signé conjointement par le directeur de la DRAS de Nouadhibou et le gestionnaire financier de la même DRAS.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Perdiems	5,000	5,000	Etat de paiement des perdiems est indexé, non daté (susceptible de ne pas concerner la campagne / d'être hors période de campagne), émargé par les 2 bénéficiaires (ayant perçu 5 000 chacun) et signé conjointement par le directeur de la DRAS de TAGANT
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Perdiems	10,000	10,000	Perdiem accordé au GS Med Vall O/Amhed. Absence d'une liste de présence. Etat de paiement ne renseigne pas sur le numéro de téléphone du bénéficiaire. Toutefois, celui-ci a été émargé par l'unique bénéficiaire et par le directeur de la DRAS de Guidimagha.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Perdiems	10,000	10,000	Perdiems accordés au personnel intervenant dans le cadre de l'activité d'introduction du ROTARIX. Absence d'une liste de présence. Etat de paiement non daté (susceptible de ne pas concerner la campagne/ d'être hors période de campagne) et ne renseigne pas sur le numéro de téléphone des bénéficiaires. Toutefois, celui-ci a été émargé par les deux bénéficiaires et par le directeur de la DRAS.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Perdiems	10,000	10,000	Nature de l'opération réalisée non détaillée (libellé : main d'œuvre). Absence de BC, de devis, de BL et de facture définitive. Seul un état de paiement des perdiems est indexé, émargé par les 2 bénéficiaires et signé par le directeur de la DRAS

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Carburant	33,600	33,600	Impossibilité de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité réservoir, immatriculation), l'utilisateur, etc., avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord : La facture d'approvisionnement en carburant ne renseigne pas sur le bénéficiaire et ne comporte pas l'IF du prestataire et son RC mais a été signée et cachetée par le gérant.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Perdiems	90,000	90,000	Perdiems accordés aux journalistes dans le cadre de l'activité d'introduction du Rotarix. Etat de paiement des perdiems non émargé par les 2 bénéficiaires et signé uniquement par le responsable de l'activité.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 200 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Paiement participants	1,400,000	1,400,000	Perdiems accordés aux superviseurs dans le cadre de l'activité d'introduction du Rotarix. Absence d'une liste de présence. Date de l'état de paiement rajoutée au stylo (susceptible de ne pas concerner la campagne / d'être hors période de campagne) et ne renseigne pas sur le numéro de téléphone des bénéficiaires. Toutefois, celui-ci a été émargé par les bénéficiaires et par le coordinateur de la DSSB. Incohérences entre signatures figurant sur ce document et l'état de paiement des perdiems des formateurs centraux (Sidi Mahmoud O/Sidi, Inejih O/Sidatt, Sidi Ali O/ Med Mahmoud, etc.).
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 4 800 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Paiement des superviseurs	1,200,000	1,200,000	Perdiems accordés aux superviseurs dans le cadre de l'activité d'introduction du Rotarix. Absence d'une liste de présence. Etat de paiement émargé par les bénéficiaires et par le coordinateur de la DSSB.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 400 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Achat des ordinateurs	2,000,000	2,000,000	Absence d'un BC. Devis, BL et facture indexés au dossier (cohérence des éléments livrés vérifiée). Datation du devis, BL et Facture rajoutée au stylo (éléments susceptibles d'être achetés avant ou après la période de campagne). Facture définitive ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son NIF. Facture définitive cachetée conjointement par le coordinateur national du PEV (DSSB) et par le prestataire.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 400 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de restauration	250,000	250,000	Absence de devis et d'un BC. Absence d'une liste de présence. Facture du prestataire ne comporte pas de numéro et ne renseigne pas sur le jour exact de la dépense (12/2014), sur son IF et son RC.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 400 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Achat de kits	20,000	20,000	Absence de devis et d'un BC et d'un BL. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son IF ni son RC.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Achat de fournitures	949,400	949,400	Absence d'un BC. Devis, BL et facture indexés au dossier (cohérence des éléments livrés vérifiée). Datation du devis, BL et Facture non précisée (éléments susceptibles d'être achetés avant ou après la période de campagne). Facture définitive ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son NIF. Facture définitive non cachetée par le coordinateur national du PEV (DSSB)
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	150,000	150,000	Facture ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son IF. Absence de devis, de BC et de BL.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Confection de voiles	140,000	140,000	Facture ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire et son IF. Absence de devis, de BC et de BL.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	70,000	70,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture délivrée par le prestataire ne comporte pas de numéro.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Confection de voiles	50,000	50,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture délivrée par le prestataire ne comporte pas de numéro.



Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de restauration	20,000	20,000	Absence de devis et de BC. Absence d'une liste de présence. Facture délivrée par le prestataire ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	120,000	120,000	Pas de facture distincte établie pour cette prestation. Absence de devis, de BC et de BL. Facture globale ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur l'adresse du prestataire, son RC et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de restauration	20,000	20,000	Absence de devis et de BC. Absence d'une liste de présence. Facture délivrée par le prestataire ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur son RC et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de restauration	70,000	70,000	Pas de facture distincte établie pour cette prestation. Facture globale ne comporte pas de numéro et de date, ne renseigne pas sur le RC prestataire et son IF. Absence de devis et de BC. Absence d'une liste de présence.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	150,000	150,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture ne comporte pas de numéro et de date, ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	140,000	140,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture ne comporte pas de numéro et de date, ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	100,000	100,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture délivrée par le prestataire ne comporte pas de numéro et ne renseigne pas sur son RC et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de restauration	50,000	50,000	Facture ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son IF. Absence de devis et de BC. Absence d'une liste de présence.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Confection de voiles	50,000	50,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture délivrée par le prestataire ne comporte pas de numéro et ne renseigne pas sur son RC et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	40,000	40,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture délivrée par le prestataire ne renseigne pas sur son RC et son NIF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de restauration	20,000	20,000	Absence de devis et de BC. Absence d'une liste de présence. Facture délivrée par le prestataire ne renseigne pas sur son RC et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de chaises	30,000	30,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture délivrée par le prestataire ne renseigne pas sur son RC et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	80,000	80,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Confection de voiles	50,000	50,000	Absence de devis, de BC et de BL. Facture ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son IF.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de restauration	20,000	20,000	Absence de devis et de BC. Absence d'une liste de présence. Facture délivrée par le prestataire ne renseigne pas sur son RC et son IF.

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Confection de voiles et casquettes	70,000	70,000	Facture ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son IF. Absence de devis, de BC et de BL.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	80,000	80,000	S'il s'agit d'une association (prestataire : réseau régional des associations de jeunes) qui dispose d'activités génératrices de revenus : Absence de devis, de BC et de BL. Facture ne comporte pas de numéro.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Frais de communication	4,537,000	4,537,000	Dépenses d'impression d'affiches en arabe et français pour 1 680 000, autocollants pour 400 000, dépliants pour 800 000, confection de banderoles pour 720 000, de t-shirts pour 300 000, de casquettes pour 180 000, de voiles pour 317 000 et de turbans pour 140 000. Absence de devis, de BC et de BL. Facture ne comporte pas de numéro et ne renseigne pas sur le NIF du prestataire. Décharge signée par le chef de service de l'éducation pour la santé (pas de cachet apposé) mais non émargée par le bénéficiaire des fonds (prestataire : Med O/Med Abdellahi).
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de voitures	40,000	40,000	Absence d'un contrat de location signé par les 2 parties pour 1 véhicule. Facture émise par le prestataire ne comporte pas de date, ne renseigne pas sur son adresse, son NIF et RC. Absence d'une facture pro forma. Absence d'une attestation de service fait.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de tentes	500,000	500,000	Facture ne comporte pas de numéro, ne renseigne pas sur le RC du prestataire et son IF. Absence de devis, de BC et de BL.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 6 500 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Achat d'outils de gestion (cartes de vaccination, rapports mensuels, registres de vaccination, BC et BL)	6,500,000	6,500,000	Absence d'un BC. Devis, BL et facture indexés au dossier (contrôle arithmétique des éléments livrés validé). Absence de date sur le devis et le BL. Datation de la facture rajoutée au stylo sans qu'un emplacement n'ait été prévu à cet effet sur la facture. Facture ne comporte pas de numéro et ne renseigne pas sur le programme concerné (libellé : PEV sans mention de la campagne).
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 4 450 800. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de voitures	3,630,000	3,630,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 5 véhicules (un seul contrat a été établi). Absence de devis. Absence des dates de départ et arrivée mentionnées sur le contrat et du prix journalier appliqué. 1 seule facture émise, listant entre autres 3 véhicules (conforme au nombre de véhicules loués suivant contrat) et qui ne renseigne pas sur le nombre de jours de location, sur le RC et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 4 800 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location de voitures	1,680,000	1,680,000	Contrat de location signé par les 2 parties pour 12 véhicules (un seul contrat récapitulatif). Absence de devis. Absence des matricules des voitures mentionnés sur le contrat. 1 seule facture émise pour la location de 12 véhicules. Total à payer suivant contrat : 1 620 000 contre 1 680 000 imputés suivant facture. Facture ne renseigne pas sur le RC et le NIF du prestataire. Absence d'une attestation de service fait.
<b>Total (en MRO)</b>	<b>28,525,000</b>	<b>28,525,000</b>	

**k. Dépense non-justifiée du programme PEV – INV ROTA/ 2014**

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant non-justifié	Explication
Dépense engagée dans le cadre de la 1ère activité, ceci pour un total de 7 795 000. Chèque global établi au nom d'une personne physique pour un total de 35 416 000 : Location matériel	70,000	70,000	Location de tentes et de chaises auprès de l'association Medeemane Kafo. Si l'association dispose d'activités génératrices de revenus : Absence de devis, de BC et de BL. Pas de facture du prestataire : celle-ci a été remplacée par un récapitulatif des éléments loués établi par le directeur de la DRAS.
<b>Total (en MRO)</b>	<b>70,000</b>	<b>70,000</b>	

I. Dépenses insuffisamment justifiées du programme PEV – INV RR/ 2017

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Perdiems équipe de télévision	90,000	90,000	Perdiems accordés à deux participants (Mohamed Olbidido "journaliste tvn", Sidi Habib "cameraman tvn") dans le cadre de lancement officiel d'introduction vaccin RR. Le document a été élargé d'une façon redondante (même signature pour les deux bénéficiaires). Etat de paiement des perdiems élargé par les bénéficiaires. Absence de numéro de téléphone des bénéficiaires.
Carburant pour véhicule	60,000	60,000	Impossible de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité de réservoir, l'utilisateur...) avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord. Absence fiche d'engagement de dépense. Absence signature de coordinateur. La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/RC et NIF.
Carburants de véhicules	750,000	750,000	Frais engagés dans le cadre de la mission de supervision formation introduction RR. Impossibilité de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité réservoir, immatriculation), l'utilisateur, etc... avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord. Fiche d'engagement de dépenses non élargée par le bénéficiaire. La facture ne renseigne pas sur le NIF et le RC du prestataire et le document n'a pas été cachetée par le gérant. ...
Carburant pour véhicules/ transport vaccins	729,970	729,970	Frais engagés dans le cadre de la mission d'introduction du vaccin RR. Impossibilité de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité réservoir, immatriculation), l'utilisateur, etc., avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord. Factures d'approvisionnement en carburant justifiées à hauteur de 72 997 MRU. La facture de carburant indexée ne renseigne pas sur l'entête le numéro de facture, l'IF et le RC du prestataire et n'a pas été cachetée par le gérant. Absence d'adresse du client et fournisseur/ cachet intitulé "Financement GAVI" sur la pièce de dépense.
Carburant pour véhicules	1,069,960	1,069,960	Frais engagés dans le cadre de la mission d'introduction du vaccin RR. Impossibilité de rapprocher les dépenses de carburant, le véhicule affecté (capacité réservoir, immatriculation), l'utilisateur, etc., avec les montants imputés en l'absence d'un carnet de bord. Factures d'approvisionnement en carburant justifiées à hauteur de 106 996 MRU. La facture de carburant indexée ne renseigne pas sur l'entête le numéro de facture, le NIF et le RC du prestataire et n'a pas été cachetée par le gérant. Absence d'adresse du client.
Formation/ Perdiems	94,000	94,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation des ICP sur l'introduction du vaccin RR. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés, Absence d'une liste de présence. Absence de signature du formateur (Sidi Mohamed Aly).
Formation/ Perdiems	85,000	85,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation des ICP sur l'introduction du vaccin RR. Même signature pour les deux formateurs (Ahmed Jidrou/ Vall Abdellahu). Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés. Absence d'une liste de présence. Absence du numéro de téléphone du formateur (Abdi Mahfoud).
Formation/ Perdiems	40,000	40,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation de responsable des CDF sur l'introduction vaccin RR. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Absence du numéro de téléphone et le CIN de tous les participants. Ressemblance au niveau de signature de deux participants (Baye O Bate/ Babe O Khyarhim), un seul élargement pour deux bénéficiaires (Dr Amedi Sily Samare/ Marième Mint Moussa).
Perdiems	94,000	94,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation sur l'introduction du vaccin RR au niveau Moughat. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Absence du numéro de téléphone et CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	94,000	94,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation responsables des CDF sur l'introduction du vaccin RR au niveau Moughat. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Absence du numéro de téléphone et CIN de tous les participants.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Formation/ Perdiems	254,000	254,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation des formateurs moughataas sur l'introduction vaccin RR au niveau Moughatat. Ressemblance au niveau de la signature de Dr Vall O Mohamed el Moctar/ Med O Hamdi, Absence d'un ordre de mission. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Absence du numéro de téléphone et CIN de tous les participants. Aucune date précisée dans l'état de paiement.
Formation/ Perdiems	365,000	365,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation des prestataires de service sur l'introduction du vaccin RR et changement de la présentation du PCV-13. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	49,000	49,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation régionale sur l'introduction du vaccin RR 15/01/2018. Absence d'un ordre de mission. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	154,000	154,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation régionale sur l'introduction du vaccin RR du 10/01/2018. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Manque CIN de Coumba Boubecar. Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	37,000	37,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de l'introduction vaccin RR. Absence d'un ordre de mission. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Manque CIN de tous les bénéficiaires. Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	57,000	57,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation des superviseurs du moughataa du Ksar. Absence d'un ordre de mission. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence CIN de tous les bénéficiaires. Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	52,000	52,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de paiement des vaccinateurs de la campagne RR 2018. Absence d'un ordre de mission. Incohérence au niveau de signature du médecin chef, Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Absence CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	200,000	200,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation des superviseurs de la campagne RR 2018 du 10/01/2018. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Absence des numéros de téléphone de tous les bénéficiaires.
Formation/ Perdiems	340,000	340,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation des formateurs de la campagne RR. Manque des numéros de téléphone et CIN de tous les participants, Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Aucune date n'a été mentionnée dans l'état de paiement.
Formation/ Perdiems	47,000	47,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation du personnel de la campagne RR. Manque des numéros de téléphone et CIN de tous les participants. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les bénéficiaires.
Formation/ Perdiems	57,000	57,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation du personnel de la campagne RR. Ressemblance entre la signature de Nagia Med Lamine et Nouweine Kebed. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone et CIN de tous les participants.



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Formation/ Perdiems	42,000	42,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation du personnel de la campagne RR. Ressemblance au niveau des signatures de Fatimetou Mailim et la signature de la "DRAS". Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone et CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	204,000	204,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation du personnel de la campagne RR. Plusieurs ressemblances au niveau des signatures des bénéficiaires. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone et CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	204,000	204,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation du PEV campagne RR moughataa d'Ould Yeng. Ressemblance au niveau des signatures des bénéficiaires. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	94,000	94,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation du PEV campagne RR moughataa d'Ould Yeng. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	247,000	247,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de formation de la campagne RR moughataa d'Ould Yeng. Ressemblance au niveau des signatures des bénéficiaires. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	49,000	49,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de microplanification de la campagne rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	103,000	103,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de microplanification de la campagne rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les bénéficiaires.
Formation/ Perdiems	204,000	204,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de microplanification de la campagne rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone et CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des ICP responsables des UFV campagne rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les participants.
Formation/ Perdiems	49,000	49,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des ICP responsables des UFV campagne rougeole-rubéole au niveau d'Ouad Naga. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les participants.
Formation/ Perdiems	103,000	103,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation de la campagne rougeole-rubéole. Ressemblance remarquable au niveau de signatures des bénéficiaires. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les participants.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Perdiems	44,000	44,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des formateurs sur l'IRR. Absence d'un ordre de mission. Etat de paiement des perdiems a été écrit au stylo et émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les participants.
Formation/ Perdiems	304,000	304,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des formateurs sur la campagne rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	40,000	40,000	Perdiem accordé à deux bénéficiaires dans le cadre de la formation des formateurs sur la campagne rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone et CIN des participants.
Formation/ Perdiems	76,000	76,000	Perdiem accordé à deux bénéficiaires dans le cadre de la formation des ICP sur la campagne rougeole-rubéole. Incohérence au niveau des signatures d'Ahmed O Hamdy. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	31,000	31,000	Perdiem accordé à un bénéficiaire (Sisi Mouhamed Ahmada) dans le cadre de la formation des ICP sur la campagne rougeole-rubéole. Absence d'émargement de "Dr Med El Ghali Maarouf O Med Lamine". Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	67,000	67,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des ICP responsables sur la campagne rougeole-rubéole. Absence d'émargement du formateur "Dr Itweul Oumrou O Sidi Haiba". Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des personnels de la campagne rougeole-rubéole. Ressemblance au niveau de signature des bénéficiaires. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les participants.
Formation/ Perdiems	354,000	354,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des formateurs sur la campagne rougeole-rubéole. . Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Manque des numéros de téléphone de tous les participants.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des formateurs sur la campagne rougeole-rubéole. . Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	112,000	112,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des formateurs sur la campagne rougeole-rubéole. . Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Les émargements des formateurs sont les mêmes.
Formation/ Perdiems	121,000	121,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des ICP sur la campagne rougeole-rubéole. Ressemblance au niveau des signatures de "Dr Mohamedou Med Salem" et "Aichette Ahmed Aidi. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	85,000	85,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation du personnel sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Ressemblance au niveau des signatures de "Dr Bà Hamet"/ "Dillo Samba" et "Wolle Boubou". Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Formation/ Perdiems	85,000	85,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des infirmiers chef de poste sur la campagne national de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence. Absence des numéros de téléphone et CIN de tous les participants.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des infirmiers chef de postes sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	148,000	148,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des infirmiers chef de postes sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des infirmiers chef de postes sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	304,000	304,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation des infirmiers chef de postes sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	58,000	58,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	94,000	94,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	112,000	112,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	354,000	354,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. La liste de présence a été écrite au stylo. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	112,000	112,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	304,000	304,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	49,000	49,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	49,000	49,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	139,000	139,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	148,000	148,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	76,000	76,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	130,000	130,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Formation/ Perdiems	454,000	454,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la formation sur la campagne nationale de vaccination contre la rougeole-rubéole. Etat de paiement des perdiems émarginé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé et taux de change utilisés). Absence d'une liste de présence.
Diverses locations (tentes équipées/ matériel de sonorisation)	500,000	500,000	Manque fiche d'engagement de dépense signée par le chef de service. Manque accusé de réception du prestataire. Aucun mode de paiement n'a été mentionné.
Banderoles/ Autocollants/ Dépliants	1,025,000	1,025,000	Dépense entrant dans le cadre de la mise à disposition d'un montant de 370 000 MRU au profit d'Abdel Barka Abd Rabou. Absence fiche de dépense. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse ni son RC ni son NIF. La désignation renseignée sur la facture n'est pas claire. Un devis a été indexé. Aucun reçu lié au paiement par ESP joint à la facture. Le numéro de facture et la date ont été ajoutés au stylo.
Cadeaux (habillement)	975,000	975,000	Dépense entrant dans le cadre de la mise à disposition d'un montant de 370 000 MRU au profit d'Abdel Barka Abd Rabou. Absence fiche de dépense. Facture du prestataire ne renseigne pas sur son adresse ni son RC ni son NIF. La désignation renseignée sur la facture n'est pas claire (T-shirt, casque, sharp, etc.) # libellé comptable « autres matériels de communication et publications ». Un devis a été indexé. Aucun reçu lié au paiement par ESP joint à la facture. Le numéro de facture et la date ont été ajoutés au stylo.

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Restauration	531,500	531,500	Dépenses de restauration au profit des intervenants dans le cadre des ateliers de formation des superviseurs centraux des activités de l'introduction RR. Absence d'une note de service arrêtant la liste des formateurs désignés initialement pour la participation à ces ateliers. Numéro de facture mentionné au stylo. Absence de l'adresse/RC/IF du fournisseur. Absence de l'ordre de mission.
Location voiture	60,000	60,000	Manque fiche d'engagement de dépense signée par le chef de service. Absence du contrat de location. Informations qui y figurent : véhicule, durée de location, prix journalier conformes à la facture.
Location voiture	1,320,000	1,320,000	Manque fiche d'engagement de dépense signée par le chef de service. Contrat de location signé par les 2 parties. Informations qui y figurent : véhicule, durée de location, prix journalier conformes à la facture. Manque accusé de réception apposé sur le chèque de paiement du prestataire.
Location voiture	700,000	700,000	Manque fiche d'engagement de dépense signée par le chef de service. Pas de contrat de location. Manque accusé de réception apposé sur le chèque de paiement du prestataire. Un devis a été indexé. Absence du N° de facture/RC/IF du fournisseur. La date a été ajoutée au stylo.
Restauration	4,000	4,000	La facture ne comporte pas l'entête/ N° de facture/ RC et le NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	3,500	3,500	La facture ne comporte pas l'entête/ N° de facture/ RC et le NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	1,000	1,000	La facture ne comporte pas l'entête/ N° de facture/ RC et le NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	4,000	4,000	La facture ne comporte pas l'entête/ N° de facture/ RC et le NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	4,000	4,000	La facture ne comporte pas l'entête/ N° de facture/ RC et le NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	24,000	24,000	La facture ne comporte pas l'entête/ N° de facture/ RC/ la date et le NIF.
Restauration	26,500	26,500	La facture ne comporte pas l'entête/ N° de facture/ RC et le NIF.
Restauration	1,500	1,500	La facture ne comporte pas le N° de facture/ RC/ la date et le NIF.
Restauration	16,000	16,000	Incohérence entre la raison sociale du fournisseur (computer multiservices) et la facture établie (collation).
Restauration	1,500	1,500	La facture ne comporte pas le N° de facture et le NIF.
Restauration	3,500	3,500	La facture ne comporte pas le N° de facture/ RC et le NIF.
Restauration	3,000	3,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur.
Restauration	28,000	28,000	La date de facture est erronée. La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur.
Restauration	32,000	32,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC et le NIF. Le N° de facture a été modifié au stylo.
Restauration	2,500	2,500	La facture ne comporte pas l'entête/ l'adresse du fournisseur/ RC/ le cachet du fournisseur/ NIF et le N° de facture.
Restauration	3,500	3,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF.
Restauration	2,000	2,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF.
Restauration	24,000	24,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF.
Restauration	20,000	20,000	Le même N° de facture 004/2018 pour deux pièces avec des montants différents.
Restauration	4,000	4,000	Le même N° de facture 004/2018 pour deux pièces avec des montants différents.
Restauration	12,500	12,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF.
Restauration	1,500	1,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF.
Restauration	4,500	4,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF.



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Restauration	20,000	20,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	2,000	2,000	La facture ne comporte pas le N° de RC/ NIF.
Restauration	4,500	4,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	28,000	28,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	3,000	3,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	500	500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ La date de facture/ RC/ NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	2,500	2,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF. La facture est totalement établie au stylo.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur. La facture a été modifiée au stylo correcteur.
Restauration	32,000	32,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur.
Restauration	5,500	5,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF. La facture a été établie au stylo.
Restauration	5,000	5,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur. Le N° de facture a été écrit au stylo.
Restauration	3,500	3,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur. Le N° de facture a été écrit au stylo.
Restauration	3,500	3,500	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF. La facture a été écrite au stylo.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF/ N° de la facture. La facture a été écrite au stylo.
Restauration	7,000	7,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF/ N° de la facture. La facture a été écrite au stylo.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF/ N° de la facture. La facture a été écrite au stylo.
Restauration	28,000	28,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF/ N° de la facture. La facture a été écrite au stylo.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF/ N° de la facture. Absence de la signature du gérant, La facture a été écrite en stylo.
Restauration	2,000	2,000	La facture de restauration : la facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF.
Restauration	4,000	4,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	5,000	5,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	32,000	32,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC. N° de facture écrit au stylo.
Restauration	5,000	5,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	6,000	6,000	Le document ne comporte pas les éléments de facture : Le N° de facture/ RC/ NIF/ L'adresse du fournisseur.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC. La facture a été établie au stylo ainsi que la liste de présence.
Restauration	28,000	28,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC. La facture a été établie au stylo ainsi que la liste de présence.



Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant insuffisamment justifié (converti en MRO)	Explication
Restauration	15,000	15,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	15,000	15,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	70,000	70,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur /NIF/ RC.
Restauration	30,000	30,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF.
Restauration	6,000	6,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ RC/ NIF.
Restauration	40,000	40,000	La facture ne comporte pas l'adresse du fournisseur/ NIF/ RC.
<b>Total (converti en MRO)</b>	<b>17,099,430</b>	<b>17,099,430</b>	

**m. Dépenses non-justifiées du programme PEV – INV RR/ 2017**

Activité / Nature de la dépense	Montant total (converti en MRO)	Montant non-justifié (converti en MRO)	Explication
Montant non-justifié	70	70	Solde restant à justifier sur chèque n° 3906673 pour 380 000 MRU (NS)
Montant non-justifié	197,500	157,500	Solde restant sur virement du 28/12/2017 pour 995 850 MRU non justifié
Restauration	7,000	7,000	Document non-communicué
Restauration	1,000	1,000	Document non-communicué
<b>Total (converti en MRO)</b>	<b>205,570</b>	<b>165,570</b>	

**n. Dépenses insuffisamment justifiées du programme PEV – SSV / 2015**

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Perdiems	2,560,000	2,560,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la supervision des activités de vaccination (SSV 2015). Manque la liste de présence. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Manque les numéros de téléphone de tous les participants.
Perdiems : Supervision de l'outil monitoring des données DQS	3,920,000	3,920,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de la supervision de l'outil monitoring des données DQS. Manque la liste de présence. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Manque les numéros de téléphone de tous les participants.
Perdiems installation CDF nouvellement achetées	2,600,000	2,600,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de l'installation. Manque la liste de présence. Etat de paiement des perdiems élargé par le bénéficiaire (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Manque les numéros de téléphone de tous les participants.
Location de véhicule	1,080,000	1,080,000	Absence contrat de location. Informations qui y figurent : véhicule, durée de location, prix journalier. La facture ne comporte pas le NIF/ RC/ CF.
Location de véhicule	1,728,000	1,728,000	Absence contrat de location. Informations qui y figurent : véhicule, durée de location, prix journalier. La facture ne comporte pas le NIF/ RC/ CF.
Location de véhicule	1,400,000	1,400,000	Absence contrat de location. Informations qui y figurent : véhicule, durée de location, prix journalier. La facture ne comporte pas le NIF/ RC/ CF.
<b>Total (en MRO)</b>	<b>13,288,000</b>	<b>13,288,000</b>	

o. Dépenses insuffisamment justifiées du programme PEV – SSV / 2016

Activité / Nature de la dépense	Montant total	Montant insuffisamment justifié	Explication
Perdiems superviseurs DQS	3,660,000	3,660,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de l'activité de supervision DQS 2017. Etat de paiement des perdiems élargé par les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Absence fiche de présence. La date a été écrite au stylo.
Perdiems superviseurs régionaux	1,800,000	1,800,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de l'activité de supervision régionale 2017. Manque les numéros de téléphone de tous les participants. Etat de paiement des perdiems élargé par les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Absence fiche de présence. La date a été écrite au stylo.
Perdiems regroupement des points focaux régionaux PEV	841,000	841,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de l'activité de regroupement des points focaux régionaux PEV. Etat de paiement des perdiems élargé par le SAF et le coordinateur ainsi que les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Fiche de présence non élargée. Manque la signature et le n° de CIN de (Mohamed Vall) dans l'état de paiement.
Perdiems regroupement des points focaux régionaux PEV	180,000	180,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de l'activité de regroupement des points focaux régionaux PEV. Etat de paiement des perdiems élargé par le SAF et le médecin chef ainsi que les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Fiche de présence non élargée. Manque la signature et les numéros de téléphone de tous les participants.
Perdiems regroupement des points focaux régionaux PEV	300,000	300,000	Perdiem accordé à plusieurs bénéficiaires dans le cadre de l'activité de regroupement des points focaux régionaux PEV. Etat de paiement des perdiems élargé par le SAF et le médecin chef ainsi que les bénéficiaires (incluant le récapitulatif du montant du perdiem journalier accordé). Fiche de présence non élargée. Manque la signature de "Vadily O/Zein et Sidi Aly O/Med Mahmoud" et les numéros de téléphone de tous les participants.
Restauration	500,000	500,000	Absence du bon de commande et de la facture proforma. La facture ne comporte pas le NIF/ CF et le RC. La date de la facture a été écrite au stylo.
Kits fournitures (clé usb, chemise, pm, stylo)	179,000	179,000	Absence du bon de commande/ bon de livraison et de la facture proforma. La facture ne comporte pas le NIF/ CF et le RC. La facture a été écrite au stylo.
<b>Total (en MRO)</b>	<b>7,460,000</b>	<b>7,460,000</b>	

## Annexe 6 – Dépassements budgétaires par activité et par campagne

**DAF :**

L'équipe d'audit a obtenu un état du suivi budgétaire du RSS1 reconstitué par l'Assistant Technique. Cet état n'est malheureusement pas exploitable compte tenu que les avances payées au profit de certaines DRAS pour environ 8 MMRO et non apurées à la date de notre audit, n'ont pas pu être réaffectées par ligne budgétaire permettant le calcul correct des dépassements par ligne budgétaire. Cependant en terme global, le dépassement du budget peut être estimé à 5% (186 MMRO dépensés sur 177 MMRO budgétés).

**PEV :**

## 1) Campagne MenA

Campagne Menafriyac 2014 - PEV	Montant prévu (USD)	Montant budgétisé (MRO)	Montant dépensé (MRO)	Ecart sur montant dépensé (MRO)	Ecart relevé
1 - Mise en œuvre campagne	410 228	122 674 500	122 674 500	-	-
2 - Formations	105 654	31 594 890	32 674 500	1 079 610	3%
3 - Mobilisation sociale	100 321	30 000 000	30 000 000	-	-
4 - Assistance Technique	44 362	13 266 000	15 154 726	1 888 726	14%
5 - Gestion des déchets	12 039	3 600 000	3 600 000	-	-
6 - Surveillance / Pharmaco - Vigilance	41 633	12 450 000	12 450 000	-	-
7 - Evaluation / Suivi	103 832	31 050 000	31 050 000	-	-
8 - Gestion / Coordination	19 897	5 950 000	4 626 400	-1 323 600	-22%
9 - Achat CDF	85 722	25 634 360	25 634 259	-101	-
10 - Gestion des données	6 688	2 000 000	1 500 000	-500 000	-25%
11 - Installation Chambre Froide	20 064	6 000 000	5 313 950	-686 050	-11%
12 - Réhabilitation locaux PEV	26 752	8 000 000	8 000 000	-	-
13 - Achat de cartes de vaccination	28 275	8 455 400	8 000 000	-455 400	-5%
<b>Total</b>	<b>1 005 467</b>	<b>300 675 150</b>	<b>300 678 335</b>	<b>3 185</b>	<b>-</b>

## 2) Campagne de Rattrapage RR

**Pas de suivi budgétaire et aucune possibilité de reconstitution.**

## 3) Introduction RR 2017

**Pas de suivi budgétaire et aucune possibilité de reconstitution.**

## 4) SSV 2016

Subvention	Gestion	LIGNE BUDGETAIRE	MONTANT BUDGETISE (MRO)	MONTANT DE DEPENSE (MRO)	ECART	DEPASSEMENT
SSV 2016	PEV	CARBURANT GROUPES ELECTROGENES	659 995	697 200	37 205	5%
		FORMATION DES POINT FOCALUX REGIONAUX	2 000 000	2 000 000	-	-
		FORMATION DES POINTS FOCALUX MOUGHATAA	6 000 000	6 000 000	-	-
		ATELIER FORMATION DRAS (15 DRAS)+D13	2 000 000	2 000 000	-	-
		IMPRESSESION OUTILS PEV	6 000 000	6 000 000	-	-
		SUPEVISION DQS DANS 6 WILAYAS (HODH ECHARGUI, HODH EL GHARBI ,ASSABA ,BRAKNA ,GORGOL ET TRARZA)	9 000 000	9 000 000	-	-
		<b>TOTAL</b>	<b>25 659 995</b>	<b>25 697 200</b>	<b>37 205</b>	<b>-</b>

## Annexe 7 – Reliquat ou solde théorique des subventions par activité et par campagne

Pour une meilleure compréhension, deux tableaux sont établis par l'audit et présenté en annexe 11, un pour la DAF gestionnaire du RSS1 et un pour le PEV gestionnaire de la reprogrammation RSS1 et les campagnes de vaccination.

Chaque tableau fait état des ressources, des emplois et par déduction des soldes ou reliquat théoriques par activité ou par campagne. Comme le montre cet exercice, la campagne méningite et l'activité SSV 2015 gérées par le PEV ont dégagé des soldes théoriques négatifs pour respectivement (3185) et (42 396) MRO par manque du suivi budgétaire et ou dépassement réel non autorisé.

En conséquence, l'audit n'a pas imputé ces dépassements constatés sur la Méningite et SSV 2015 sur les autres soldes ou reliquats positifs des autres campagnes et activités.

### DAF :

Programme GAVI	Décaissé par GAVI en MRO (Relevé)	Reliquat GAVI au 01.01.2014 en MRO	Dépensé en MRO	Solde en MRO <sup>15</sup>
<b>DAF (RSS1)</b>	<b>119 546 146</b>	<b>72 197 457</b>	<b>185 909 101</b>	<b>5 834 502</b>

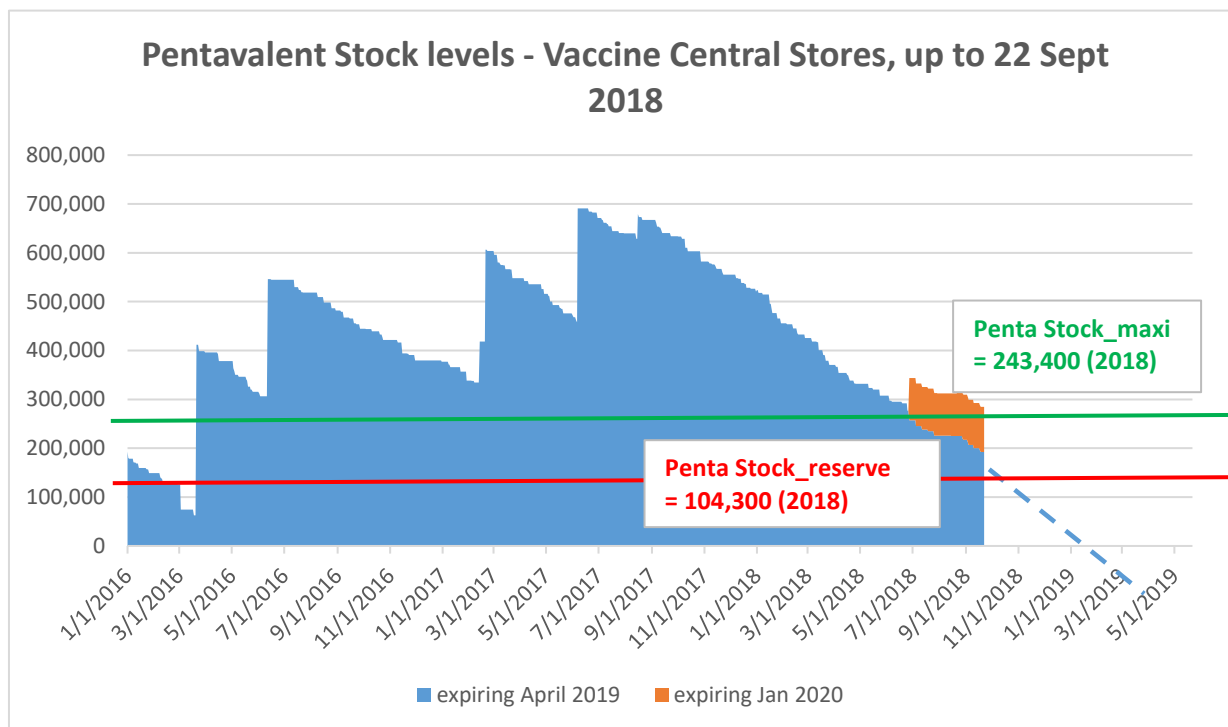
### PEV :

Programme GAVI	Décaissé par GAVI en MRO (Relevé)	Dépensé en MRO	Solde en MRO
<b>PEV (Total)</b>	<b>834 877 310</b>	<b>824 850 845</b>	<b>10 072 045</b>
RSS1 (reprogrammation PEV)	47 870 989	45 506 600	2 364 389
<b>Financement des coûts opérationnels Méningite A</b>	<b>300 675 150</b>	<b>299 259 821</b>	<b>1 415 329</b>
<i>Campagne Méningite A 2014 *</i>	300 675 150	300 678 355	-
<b>Financement des coûts opérationnels Rattrapage Rougeole</b>	<b>314 737 295</b>	<b>309 324 410</b>	<b>5 412 885</b>
INV Rota 2014	37 300 917	37 273 500	27 417
INV VPI 2015 (OMS)	31 520 000	30 610 000	910 000
INV RR 2017	35 656 215	35 492 000	164 215
<b>Soutiens aux services de Vaccination</b>	<b>67 116 743</b>	<b>65 966 000</b>	<b>1 193 139</b>
<i>SSV 2015 *</i>	40 263 604	40 306 000	-
SSV 2016	26 853 139	25 660 000	1 193 139

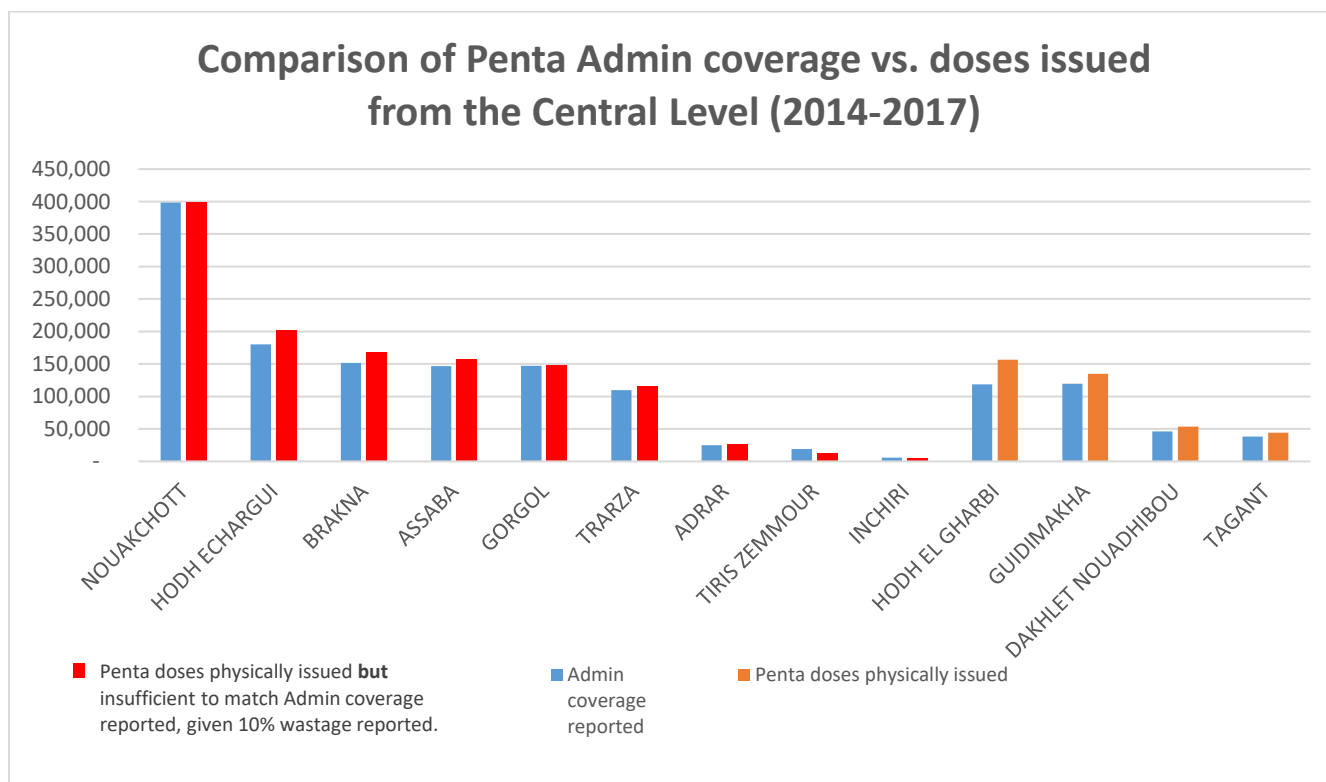
<sup>15</sup> Le solde de 583 450 MRU, équivalent à 5 834 502 MRO, a été viré en faveur du Secrétariat de Gavi au 19 janvier 2018

Annexe 8 – Analyses de données vaccins

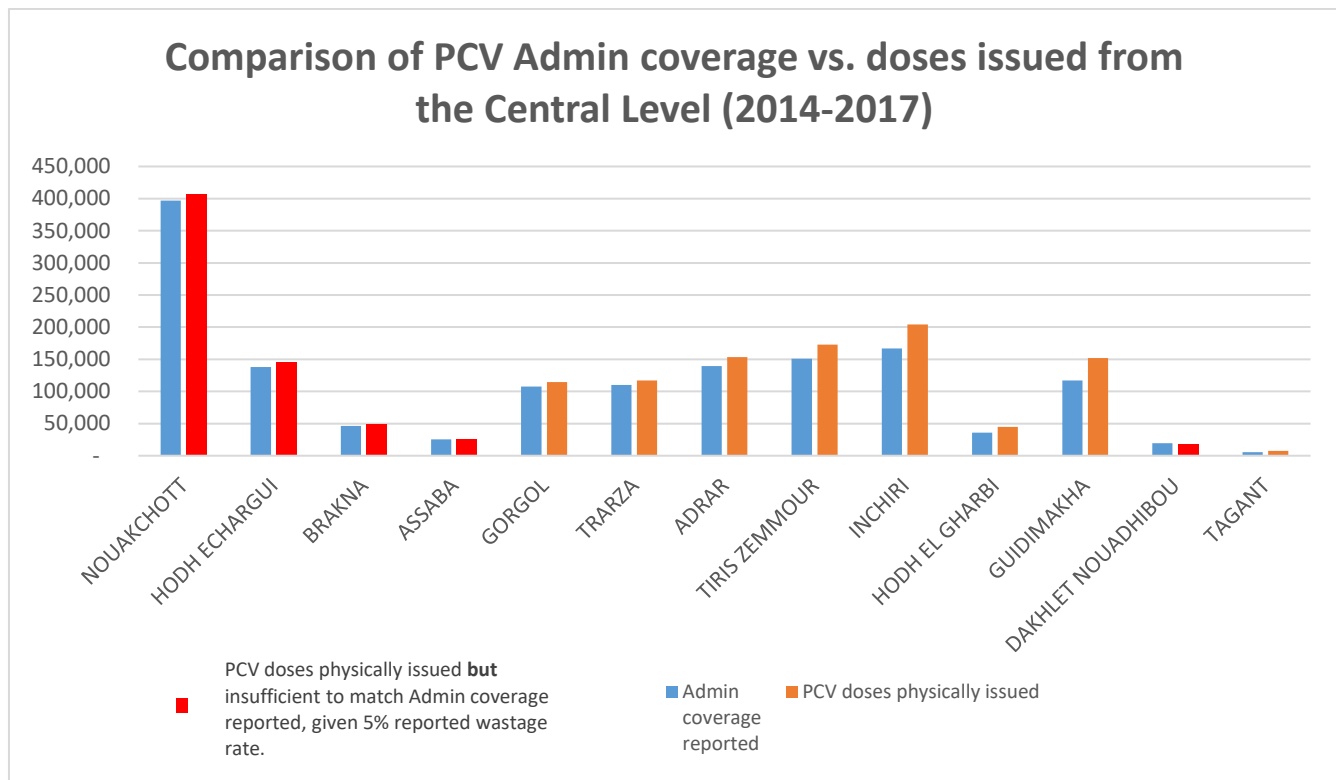
Vaccin pentavalent arrivant imminemment à sa date de péremption : niveau de stock à l’entrepôt central (source : fichiers SMT 2016 à 2018) :



Comparaison entre la couverture administrative rapportée pour le vaccin pentavalent et le nombre de doses envoyées depuis l’entrepôt central du PEV :



Comparaison entre la couverture administrative rapportée pour le vaccin anti-pneumocoqual et le nombre de doses envoyées depuis l'entrepôt central du PEV :





## Annexe 9 – Comptes rendus des visites de sites

COMPTE-RENDU DE VISITE DE SITE	
<b>Wilaya/Moughataa</b>	Trarza/Rosso
Sites visités	DRAS du Trarza, moughataa et Centre de Santé du chef-lieu (Rosso)
Date	1 <sup>er</sup> octobre 2018
Interlocuteurs rencontrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point focal PEV de la DRAS</li> <li>• Médecin Chef de moughataa</li> <li>• Infirmière en charge de la vaccination du Centre de Santé</li> </ul>
Contexte / Chiffres-clés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La DRAS supervise 6 moughataas qui lui envoient leurs données de vaccination mensuelles. La DRAS approvisionne 4 des 6 moughataas en vaccins, les 2 restantes (Bouti Limit et Ouad Naga) se ravitaillent directement au dépôt national de Nouakchott pour des raisons de proximité.</li> <li>• La région dispose de 115 structures de santé fonctionnelles, parmi lesquelles on compte 53 unités fixes proposant la vaccination.</li> <li>• Population cible pour la vaccination : 296,000 enfants selon les chiffres officiels (pas exact du fait d'un taux d'accroissement unique appliqué à toutes les wilayas en dépit des disparités).</li> <li>• Proximité avec la frontière sénégalaise : une partie de la population cible se fait vacciner de l'autre côté du fleuve pour des raisons d'accès.</li> <li>• 3 véhicules Gavi en soutien à l'activité mobile (gérée par les moughataas) : Ouad Naga, Keur Macene, E'kiz.</li> <li>• Le Médecin Chef de moughataa a partagé sa vision des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre de la vaccination au niveau de la moughataa de Rosso, à savoir principalement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort turn-over du personnel (quelques mois) et besoin de formation en permanence ;</li> <li>• Accès à l'électricité de manière parfois intermittente, compromettant les équipements de chaîne du froid ;</li> <li>• Accessibilité réduite de certaines zones, absence de véhicule dédié et perte du financement d'une ONG pour effectuer les activités avancées ;</li> <li>• Besoin d'un technicien de maintenance pour l'entretien préventif et curatif des équipements de la chaîne du froid ;</li> <li>• Nécessaire inclusion des structures privées (hôpital et cabinets médicaux) pour alléger la charge du Centre de Santé (couvre environ 85% de l'activité vaccination de la moughataa).</li> </ul> </li> </ul>
Remarques générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les commandes de la DRAS sont réceptionnées tous les trimestres depuis Nouakchott, il n'y a pas eu de cas de rupture rapporté.</li> <li>• Les données démographiques incorrectes et les déplacements de la population ciblée pour la vaccination ont une conséquence négative sur la couverture vaccinale calculée (le Sénégal voisin ou la ville de Nouakchott sont privilégiés pour la vaccination par les personnes qui ont la possibilité de s'y rendre).</li> <li>• Faiblesse rapportée des moyens à disposition pour mettre en œuvre la stratégie mobile – environ 14 sorties seulement sont réalisables annuellement (manque de financement et de moyens de transport). Une seule moughataa dispose d'une ambulance, qui ne peut pas être utilisée pour la stratégie mobile.</li> <li>• La capacité de la chaîne du froid est actuellement suffisante dans le cadre de la vaccination de routine. Dans le cas des campagnes, les vaccins sont reçus emballés et conditionnés dans des boîtes isothermes qui ne sont pas ouvertes au niveau de la DRAS, ce qui évite d'engorger les équipements de stockage.</li> </ul>
<b>Observations</b>	<p><b>Stockage et gestion physique des vaccins et consommables</b></p> <p><b>Magasin de la DRAS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le magasin est tenu dans un bâtiment vétuste (fissures apparentes aux murs et plafonds) situé en zone inondable. L'installation électrique est non conforme et présente des risques d'électrocutions et court-circuit, mettant en danger les personnels et les équipements électriques (notamment réfrigérateurs et congélateurs).</li> <li>• Une étude structurelle diligentée par le ministère a conclu que les dégâts subis au niveau du bâtiment n'étaient pas réparables.</li> <li>• Des coupures de courant ont eu lieu au cours du mois de septembre (fortes pluies et inondations), requérant l'utilisation d'accumulateurs thermiques (stockés dans le congélateur, déplacés dans les réfrigérateurs au moment de la coupure d'alimentation électrique). Les relevés de températures des réfrigérateurs montrent que des températures au-dessus de 8°C ont été atteintes ponctuellement au cours du mois, sans toutefois que cela ne se traduise par un virement des pastilles de contrôle des vaccins.</li> <li>• Plusieurs réfrigérateurs hors services sont stockés à l'extérieur du bâtiment. Il semble qu'aucun plan de collecte et de recyclage ne soit envisagé.</li> <li>• De manière générale, le stock de vaccins est bien tenu dans les réfrigérateurs, ordonnancement des vaccins est correct.</li> </ul> <p><b>Stock de vaccins du Centre de Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre de Santé dispose d'un réfrigérateur et d'un congélateur qui fonctionnent tous deux sur courant électrique.</li> <li>• Les équipements sont en bon état et les relevés de températures sont disponibles. Pas d'écart de température en dehors de la zone préconisée noté sur le relevé ni sur les fridge tag à enregistrement (vérification des 30 derniers jours).</li> <li>• Le stock de vaccins comprend 420 doses de vaccin pentavalent du lot X6028A dont la date de péremption est octobre 2018 (fin du mois en cours).</li> </ul>

<b>Inventaire des stocks</b>	
<b>Magasin de la DRAS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptage de vaccins et rapprochement aux quantités portées aux registres <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCV13 : lot W737 exp 09/19 – 5492 doses comptées. Dans SMT : 6,765 : manque 1,273 doses ;</li> <li>• Rota : lot AROLC050AA exp 08/20 – 3,674 doses comptées. Dans SMT : 3,020 : surplus de 654 doses ;</li> <li>• Penta : lot 124X7004B exp 01/19 – 4,830 doses comptées. Dans SMT : 4,590 : surplus de 240 doses.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Stock de vaccins du Centre de Santé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'écarts constatés avec les niveaux de stocks portés au registre (voir note ci-dessous concernant la gestion administrative des stocks).</li> </ul>	
<b>Gestion administrative des stocks</b>	
<b>DRAS du Trarza</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le point focal PEV de la DRAS utilise l'outil de gestion des stocks SMT depuis 2013 pour enregistrer les entrées et sorties de vaccins. Il n'y a pas d'utilisation de registres papier.</li> <li>• L'outil SMT a été adopté par la DRAS sans formation spécifique à son utilisation, le point focal PEV a appris à utiliser l'outil Excel sur le tas.</li> <li>• Les entrées sont saisies quelques jours après livraison physique des vaccins, sur la base du bon de livraison. Les sorties ne correspondent pas toujours à des commandes formelles (des demandes peuvent être effectuées par téléphone, parfois par des moughataas hors du Trarza).</li> <li>• Les prises d'inventaire des stocks de vaccins sont irrégulières et non systématiquement formalisées (la dernière au moment de la visite datait du 13 mai 2018).</li> <li>• L'analyse des fichiers SMT de 2017 et 2018 montre des incohérences telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates de péremption différentes pour un même numéro de lot ;</li> <li>• Reports de numéros de lots et de nombre de doses entre 2017 et 2018 ne coïncident pas ;</li> <li>• Principe du premier expiré premier sorti n'est pas appliqué systématiquement.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Centre de Santé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le stock de vaccins disponibles dans le réfrigérateur du Centre de Santé est tenu sur registre papier et concerne la moughataa uniquement (qui approvisionne 5 postes en vaccins) : le stock utilisé par le Centre de Santé est séparé physiquement dans le réfrigérateur mais les mouvements ne sont pas enregistrés avant la fin de chaque mois.</li> </ul>	
<b>Autres / divers</b>	
<b>DRAS du Trarza</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte des données de vaccination mensuelles se fait auprès des Médecins Chefs des moughataas avant consolidation puis envoi au niveau central. Des retards fréquents sont rapportés dans la remontée des données.</li> <li>• De multiples systèmes de rapportage sont en place (DVDMT, MauriSIS, SNIS, DHIS2) et créent une redondance qui peut avoir pour conséquence des inefficacités (la même information doit être entrée plusieurs fois, risque d'erreurs de saisie augmenté).</li> </ul>	
<b>Centre de Santé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes pratiques observées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation constatée de porte-vaccins pour garder les flacons à température tout au long de la séance de vaccination, ainsi que les boîtes de sécurité pour collecter les seringues usagées après chaque vaccin administré ;</li> <li>• Pointage journalier des vaccins administrés, données consolidées dans le rapport mensuel de vaccination (RMV) ;</li> <li>• Registre des enfants vaccinés avec référence de la carte de vaccination donnée à la maman. Si la carte est perdue, un sondage sert généralement à valider quelle vaccination reste à faire et une nouvelle entrée dans le registre est créée.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Recommandations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager une solution à moyen terme pour reloger le magasin de vaccins de la DRAS dans un bâtiment de stockage adapté (un nouvel hôpital a été construit à l'entrée de la ville, des synergies sont peut-être à évaluer). Revoir les installations électriques selon les normes.</li> <li>• Renforcer la formation à l'utilisation des registres de stock SMT, remettre à jour les informations enregistrées dans le fichier sur la base d'une prise d'inventaire documentée, prévoir la supervision formative régulière au cours de l'année pour assurer la bonne utilisation des outils.</li> <li>• Effectuer des inventaires périodiques réguliers des stocks de vaccins et autres intrants pour vérifier la bonne tenue des registres et assurer la disponibilité pour la vaccination.</li> <li>• Observer la règle du premier expiré premier sorti pour éviter toute perte de vaccin par péremption (flacon fermé).</li> <li>• Tenir un registre de stock pour chaque entité (Centre de Santé, moughataa, poste) et enregistrer tout mouvement de vaccins et autres intrants au moment où il a lieu.</li> </ul>
<b>Travaux effectués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretiens avec le personnel responsable des vaccins et de la vaccination</li> <li>• Visite du magasin et de la salle de vaccination</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptage de doses de vaccins en magasin et dans les réfrigérateurs</li> <li>• Revue des fichiers SMT et des registres manuels de stock de vaccins</li> </ul>
--	---

Illustrations



1. Zone inondée autour du bâtiment abritant le stock de vaccins de la DRAS



2. Raccord électrique non conforme (et dangereux) de réfrigérateur à vaccin



3. Murs du magasin de la DRAS

## COMPTE-RENDU DE VISITE DE SITE

<b>Wilaya/Moughataa</b>	Dakhlet Nouadhibou
<b>Sites visités</b>	DRAS du Dakhlet Nouadhibou, Centre de Santé du chef-lieu
<b>Date</b>	2 octobre 2018
<b>Interlocuteurs rencontrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Point focal PEV de la DRAS</li> <li>Infirmières en charge de la vaccination du Centre de Santé</li> <li>Gestionnaire des données de la moughataa</li> </ul>
<b>Contexte / Chiffres-clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La moughataa de Nouadhibou regroupe 91% de la population de la Wilaya et comprend une population cible de 4,591 enfants en 2018.</li> <li>La moughataa de Nouadhibou comprend 11 structures sont chargées de la vaccination (publiques et privées, y compris une ONG et une clinique).</li> <li>Les installations de chaîne du froid dans la moughataa de Nouadhibou consistent en 2 structures équipées de réfrigérateurs à courant électrique. Le réseau est relativement stable et présente peu de coupures, de durée assez courte en général.</li> </ul>
<b>Remarques générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les commandes de la DRAS sont réceptionnées tous les 2 mois, la commande est généralement livrée sous 24 à 48 heures depuis Nouakchott. Il n'y a pas eu de cas de rupture rapporté en dehors des ruptures nationales connues.</li> <li>Dans le Dakhlet Nouadhibou, la moughataa de Chami a été créée il y a quelques années et comprend un grand centre de santé non encore fonctionnel. Les vaccins sont envoyés par ambulance dans une glacière depuis Nouadhibou.</li> <li>Mouvements de population connus : hivernage, période de ramadan. Il arrive que des habitants de l'Adrar viennent faire vacciner leurs enfants à Nouadhibou.</li> <li>Une structure de la moughataa de Nouadhibou a son réfrigérateur en panne.</li> <li>Une structure privée de la moughataa de Nouadhibou a connu un cas de congélation de vaccins et a été interdite de pratiquer la vaccination.</li> <li>Le gestionnaire des données de la moughataa prépare la synthèse relative à la vaccination dans l'ensemble des structures sur papier, et la saisie dans DVDMT est faite au niveau de la DRAS. Les données relatives aux pertes de vaccins ne sont pas systématiquement complétées par les structures.</li> </ul>
<b>Observations</b>	<p><b>Stockage et gestion physique des vaccins et consommables</b></p> <p><b>Magasin de la DRAS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le magasin est tenu dans les locaux de la DRAS, les vaccins sont répartis dans un réfrigérateur électrique de type bahut. Un congélateur électrique est également en service. Présence de moisissures et d'eau de condensation dans le réfrigérateur.</li> <li>Les relevés de températures des équipements de la chaîne du froid ne sont pas remplis systématiquement et régulièrement (pas de relevés disponibles pour le congélateur, suivi non régulier pour le réfrigérateur).</li> <li>Des boîtes des vaccins sont abîmées par l'humidité du réfrigérateur et présentent des traces de moisissures.</li> <li>6 flacons monodose de PCV13 ont été trouvés au fond du réfrigérateur de la DRAS, probablement tombés d'une boîte endommagée par l'humidité (lot 16530, exp 02/19). Outre le non-respect du principe du premier expiré premier sorti, ces doses de vaccins se trouvaient à risque de péremption par négligence.</li> <li>7 boîtes de PCV13 arrivant à expiration en avril 2019 étaient situées au fond du réfrigérateur, tandis que des boîtes dont la date de péremption était ultérieure (septembre 2019) étaient rangées sur le dessus et avaient déjà fait l'objet d'une distribution à la moughataa. Principe du premier expiré premier sorti de façon non systématique.</li> <li>L'analyse des mouvements de vaccins au mois de septembre a montré que des doses de PCV13 du lot 19737, exp 09/19, avaient été distribuées à la moughataa, montrant ainsi de facto que le principe du premier expiré premier sorti n'a pas été respecté.</li> <li>Le stock de vaccins comprend 640 doses de vaccin pentavalent du lot X6028A dont la date de péremption est octobre 2018 (fin du mois en cours). Il existe un risque de perte de ces doses si les vaccins ne sont pas utilisés avant la fin du mois.</li> </ul> <p><b>Stock de vaccins du Centre de Santé de la moughataa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Centre de Santé dispose d'un réfrigérateur et d'un congélateur qui fonctionnent tous deux sur courant électrique.</li> <li>Les équipements semblent être en bon état et les relevés de températures sont disponibles, cependant les relevés n'indiquent pas les décimales de degrés Celsius, rendant l'analyse des tendances moins précise. Pas d'écart de température en dehors de la zone préconisée noté sur le relevé ni sur les fridge tag à enregistrement (vérification des 30 derniers jours).</li> <li>Le stock de vaccins comprend 1,090 doses de vaccin pentavalent du lot X6028A dont la date de péremption est octobre 2018 (fin du mois en cours). Il existe un risque de perte de ces doses si les vaccins ne sont pas utilisés avant la fin du mois.</li> </ul> <p><b>Inventaire des stocks</b></p> <p><b>Magasin de la DRAS du Dakhlet Nouadhibou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comptage de vaccins, impossible à rapporter à un solde courant du registre (voir section Gestion administrative des stocks, ci-dessous) :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PCV13 : 4 lots, 4,756 doses comptées ;</li> <li>• Rotavirus : 2 lots, 2,800 doses comptées ;</li> <li>• Pentavalent : 3 lots, 4,140 doses comptées.</li> </ul> <p><b>Stock de vaccins du Centre de Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptage de vaccins et comparaison au registre des stocks (registre manuel) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCV13 : 2 lots, 58 doses comptées, pas d'écart avec le registre ;</li> <li>• Rotavirus : 3 lots, 1150 doses comptées, correspondant au nombre de doses portées au registre à la suite de l'inventaire effectué la veille, mais un des lots (C050AA exp 08/20) n'apparaît pas au registre ;</li> <li>• Pentavalent : 1 lot arrivant à expiration à la fin du mois en cours (1,090 doses comptées, comparées à 1,050 doses dans le registre (surplus de 40 doses)</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Gestion administrative des stocks</b></p> <p><b>DRAS du Dakhlet Nouadhibou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le point focal PEV de la DRAS n'utilise pas d'outil standard pour le suivi des stocks de vaccins, et ne parvient pas à fournir un niveau de stock en date de la visite de l'équipe d'audit.</li> <li>• Les entrées et sorties de stock semblent être saisies de façon erratique et comprennent de nombreuses incohérences qui ne permettent pas l'exploitation des données pour analyse.</li> <li>• Les prises d'inventaires ne sont pas documentées.</li> </ul> <p><b>Centre de Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le stock de vaccins disponibles dans le réfrigérateur du Centre de Santé est tenu sur registre papier.</li> <li>• Le registre est tenu de façon erratique et incohérente. Il apparaît clairement que l'inventaire effectué la veille de la visite a permis de s'approcher des quantités réellement en stock, cependant les mouvements enregistrés ne permettent pas de retracer l'utilisation des vaccins. Le registre est incomplet, comprend des erreurs arithmétiques (soldes erronés après entrées ou sorties de vaccins) et des erreurs de report de pages et/ou d'années.</li> <li>• Le personnel a manifesté l'intention de modifier les chiffres portés au registre des stocks au cours du comptage lors de la visite, n'hésitant pas à raturer voire falsifier les données qui étaient inscrites au préalable. Ces pratiques amènent à s'interroger quant à la fiabilité des informations saisies dans les documents de suivi (stock de vaccins et vaccination) ainsi qu'au professionnalisme des agents.</li> </ul> <p><b>Autres / divers</b></p> <p><b>DRAS du Dakhlet Nouadhibou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'après notre discussion, le point focal PEV a également la charge d'autres fonctions (comme l'administration et les ressources humaines de la DRAS) et doit donc partager son temps disponible entre les différentes tâches à accomplir.</li> <li>• Les locaux de la DRAS présentent un probable manque d'espace d'archivage qui se traduit par un amoncellement de documents et matériels (voir photo ci-dessous). Les données antérieures à 2016 ne sont pas disponibles.</li> </ul> <p><b>Centre de Santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'après le registre de vaccination et comme confirmé par les personnes rencontrées, la vaccination n'a pas eu lieu la veille comme normalement prévu en raison de la mobilisation des agents à la préparation de la visite de l'équipe d'audit. Il est regrettable que cette interruption ait eu lieu, la visite de l'équipe d'audit ne justifiant pas cet arrêt. Les constats notés appellent à s'interroger sur les pratiques en vigueur au sein du centre de santé.</li> </ul>
<p><b>Recommandations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à un nettoyage minutieux des installations frigorifiques pour éliminer les moisissures et l'eau stagnante au fond des réfrigérateurs. Instaurer un nettoyage de routine selon le besoin (hebdomadaire, bi-mensuel ou mensuel) et le réaliser en temps comme décidé.</li> <li>• Ranger les stocks de vaccins afin que les vaccins arrivant à date de péremption avant soient placés sur le dessus pour faciliter leur délivrance ou leur utilisation en priorité (application stricte du principe du premier expiré premier sorti).</li> <li>• S'assurer que les boîtes de vaccins ne sont pas déchirées et que des flacons ne sont pas tombés au fond des réfrigérateurs.</li> <li>• Introduire les outils de suivi des stocks en vigueur au PEV (notamment SMT), former les personnels à leur utilisation et mettre en place un rapportage périodique suffisamment fréquent pour identifier les écarts aux procédures et bonnes pratiques. Tous les mouvements de stock doivent être enregistrés au moment où ils ont lieu.</li> <li>• Prévoir la supervision formative régulière au cours de l'année pour assurer la bonne utilisation des outils.</li> <li>• Effectuer des inventaires périodiques réguliers des stocks de vaccins et autres intrants pour vérifier la bonne tenue des registres et assurer la disponibilité pour la vaccination.</li> <li>• Observer la règle du premier expiré premier sorti pour éviter toute perte de vaccin par péremption (flacon fermé).</li> <li>• Revoir les règles d'archivage et l'ordonnancement des documents à conserver selon la réglementation en vigueur et les exigences des bailleurs de fonds du PEV.</li> </ul>
<p>Travaux effectués</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le personnel responsable des vaccins et de la vaccination</li> <li>• Visite du magasin et de la salle de vaccination</li> <li>• Comptage de doses de vaccins en magasin et dans les réfrigérateurs</li> <li>• Revue des fichiers de suivi de stock et des registres manuels de stock de vaccins</li> </ul>



Illustrations



1. Condensation et moisissures dans le réfrigérateur de la DRAS



2. Moisissures sur les boîtes de vaccins stockées dans le réfrigérateur de la DRAS



3. Archivage et rangement dans les locaux de la DRAS



## COMPTE-RENDU DE VISITE DE SITE

<b>Wilaya/Moughataa</b>	Ouad Naga (rattachée à la DRAS du TRARZA)
<b>Sites visités</b>	Moughataa de Ouad Naga et Centre de santé de Ouad Naga (locaux situés sur le même site)
<b>Date</b>	04 octobre 2018
<b>Interlocuteurs rencontrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin chef de la moughataa (en poste depuis le 25/02/2014)</li> <li>• Infirmière d'Etat, point focal PEV, en charge de la gestion des vaccins</li> </ul>
<b>Contexte / Chiffres-clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La DRAS de Trarza comprend 6 moughataas (Districts), dont Ouad Naga</li> <li>• Outre le centre de santé de Ouad Naga situé sur le même site que les locaux de la moughataa (district/circonscription sanitaire), la moughataa couvre 11 postes de santé.</li> <li>• Le Centre de santé de Ouad Naga (chef-lieu de « circonscription » sanitaire) dispose de plusieurs services (maternité, laboratoire d'analyses médicales...) et d'un personnel important : 2 médecins (le médecin chef et un dentiste), 6 infirmiers diplômés d'Etat (dont le point focal PEV), 6 infirmiers médicaux sociaux, 3 sages-femmes, plusieurs accoucheuses et 4 agents de soutien (gardien, chauffeur et 2 garçons de salle). En revanche, les postes de santé ne disposent pas de médecins, mais seulement d'une infirmière assistée d'une accoucheuse dans la majorité des cas.</li> <li>• Population 2018 : 25 361, dont 1029 enfants de 0 à 11 mois (cible PEV).</li> <li>• Taux de couverture vaccinale (Penta 3) : 63% au 30/06/2018 (stable par rapport au 30/06/2017).</li> <li>• Le taux de CV reste faible pour la moughataa mais sa fiabilité et son caractère représentatif sont néanmoins fortement impactés par les facteurs démographiques et sociologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité de Nouakchott. Cette proximité engendre une très grande mobilité des habitants de la zone de Ouad Naga pour des raisons professionnelles et/ou de scolarisation des enfants et donc de grandes variations de la population : celle-ci peut varier de +150% (juillet à septembre pendant les vacances scolaires) à - 50% (octobre à juin pendant la période d'écolage) par rapport à la population théorique. Face à ce phénomène, il est très difficile de définir une population cible fiable et donc de fiabiliser les taux de couverture vaccinale.</li> <li>- Superficie immense couverte par la moughataa mais faiblesse de la population dans de nombreuses zones (désertiques), impliquant i) une difficulté à recenser de manière fiable la population et ii) une difficulté à maintenir tous les postes de santé (par manque de personnel soignant, impossibilité de maintenir un poste ouvert en continu pour accueillir très peu de population). Lors de la visite Gavi, 2 des 11 centres de la moughataa étaient fermés par manque de personnel. 6 des 11 postes de santé sont situés dans des zones enclavées (loin de routes goudronnées).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Remarques générales</b>	<p>Les spécificités et difficultés/ besoins identifiés et/ ou déclarés par la moughataa de Ouad Naga sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Manque de moyens de transport</b> pour effectuer les activités de vaccination : seuls 2 des 11 postes de santé de la moughataa disposent d'un moyen de transport et peuvent donc réaliser des activités en stratégie avancée (1 mobylette et 1 véhicule). Pour tous les autres centres, c'est le centre de santé de Ouad Naga qui assume les activités de vaccination via une tournée tous les 2 mois en stratégie avancée.</li> <li>• <b>Manque d'équipements de chaîne de froid</b> : seuls 4 des 11 postes de santé de la moughataa disposent d'un réfrigérateur. Les 7 autres postes n'offrent pas de service de vaccination (voir ci-dessous).</li> <li>• <b>Besoin de formation continue approfondie</b> du personnel de santé sur la vaccination (bonnes pratiques, gestion physique et administrative des vaccins).</li> <li>• <b>Performance vaccinale/ Taux de couverture vaccinale bas</b> ; mais les indicateurs de vaccination sont néanmoins faussés par les facteurs démographiques (cf. paragraphe ci-dessus).</li> <li>• <b>La supervision de la moughataa de Ouad naga pourrait être intensifiée</b>. Elle est faite depuis Rosso (supervision régionale : 3 visites en 2017), complétée par certaines visites du PEV central. Les conclusions des missions de supervision sont consignées dans un cahier de supervision (constats peu détaillés ; le cahier a été mis en place en 2018).</li> </ul>
<b>Observations</b>	<p><b>Stockage et gestion physique des vaccins et consommables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Centre de Ouad Naga dispose des équipements de chaîne de froid suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réfrigérateur Vestfrost neuf (reçu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 – sur financement Gavi), électrique - avec onduleur - utilisé pour stocker les vaccins de la moughataa et du centre de santé de Ouad Naga. À noter que le centre ne dispose pas de groupe électrogène, ce qui génère un risque de rupture de la chaîne de froid.</li> <li>• Un congélateur Haier bio médical, en état de marche, utilisé simplement pour stocker les accumulateurs (livraison aux postes de santé et stratégie avancée).</li> <li>• Un réfrigérateur Westfrost (2011) non utilisé.</li> </ul> </li> <li>➤ Bien que rattaché administrativement à la DRAS de Trarza (Rosso), le Centre de Ouad Naga est approvisionné directement et régulièrement depuis le centre de stockage national du PEV à Nouakchott situé à moins d'une heure de route.</li> <li>➤ <b>Seuls 4 des 11 postes de santé</b> dépendants de la moughataa <b>disposent d'un équipement de chaîne de froid</b> : 3 réfrigérateurs solaires et un réfrigérateur à gaz. Ces postes sont approvisionnés tous les 2 à 3 mois en fonction de leurs besoins (les responsables de poste viennent à Ouad Naga avec des glacières). Ceci implique que 7 des 11 postes n'effectuent pas de vaccination. Pour compenser ce manque d'équipement et donc de capacité de vaccination de plusieurs postes de santé (compte-tenu de la faiblesse de la population de certaines zones, une capacité d'accueil en vaccination fixe n'est pas justifiée), le Centre de santé de Ouad Naga effectue tous les 2 mois une tournée de vaccination en stratégie avancée, couvrant tous les villages des zones concernées, avec deux vaccinateurs pendant 6 à 7 jours (avec le véhicule du centre).</li> <li>➤ Points positifs :</li> </ul>

- Capacité de stockage actuelle très largement suffisante au regard des besoins. Matériel en bon état (réfrigérateur neuf).
- Tournée de vaccination en stratégie avancée réalisée tous les deux mois par le centre de Ouad Naga dans toutes les zones dépendantes des postes de santé sans équipements de chaîne de froid.
- Aucune rupture de stock déclarée au cours des dernières années (du fait notamment de la proximité avec le centre de stockage national de NKT).
- Le stock de vaccins dédié au seul centre de santé de Ouad Naga (quantités très limitées) est correctement séparé – dans un bac sur la droite – des stocks de la moughataa.
- Présence de 2 fridges tags en état de marche, utilisés dans le réfrigérateur.
- Aucun flacon de vaccins viré ou cassé n’a été identifié lors de l’inventaire physique (malgré les coupures de courant qui peuvent survenir, le centre déclare avoir toujours pu éviter le passage des vaccins PCV en stade 2 ou 3 grâce à une surveillance stricte et à un transfert des vaccins en glacière avec accumulateurs si nécessaire).

➤ Points de faiblesse ou anomalies relevées :

- Les feuilles de relevé de températures pour le réfrigérateur ne sont pas correctement remplies. Pour plusieurs mois examinés, le relevé de températures quotidien n’a pas été effectué et/ ou reporté sur la feuille, durant un nombre de jour important (cf. illustration 3).
- Absence d’extincteur dans la pièce/ bâtiment de stockage des vaccins lors de la visite.
- Un peu d’eau stagnante était présente au fond du réfrigérateur, représentant un risque de dégradation des boîtes de vaccins (humidité) et de décollement des étiquettes sur les flacons ou ampoules de vaccins.
- L’inventaire physique a relevé que des flacons issus de lots de vaccins différents étaient mélangés dans la même boîte, présentant un risque de confusion et de non-respect du principe « Premier Expiré, Premier Sorti ».
- 5 flacons (50 doses) de vaccins Pentavalent expirant en octobre 2018 (lot 124X60028A), non encore administrés, ont été identifiés. 260 doses de vaccins Pentavalent issus d’un autre lot expirant à une date proche (01/2019) ont également été identifiées en stock. Le risque de perte de ces doses est très élevé compte-tenu de leurs dates d’expiration imminente ou proche.

**Inventaire des stocks**

1. L’auditeur Gavi a procédé à un inventaire physique d’un échantillon d’antigènes, puis rapprochement des quantités physiques inventoriées avec les quantités théoriques sur le registre de stocks de la moughataa (CSM) de Ouad Naga. Les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

**Inventaire physique au 04/10/2018 - District (Moughataa) de Ouad Naga**

Antigène	N° Lot	Date Exp	Nbre de doses	Solde théorique (registre)	Ecart	Commentaires
PCV 13	R82818	avr-19	60	60	0 OK	
	W19737	sept-19	400	400	0 OK	
Penta	124X7004B	janv-19	260	300	-40	Non expliqué. Mauvaise tenue du registre (pas de suivi des mouvements par n° de lot)
	124X60028A	oct-18	50	0	50	Non expliqué. Aucune dose restante pour ce lot dans le registre.
Rotavirus	AROLB739AA	févr-19	50	200	-150	Non expliqué. Mauvaise tenue du registre (pas de suivi des mouvements par n° de lot)
	AROLCO50AA	août-20	50	100	-50	Non expliqué. Mauvaise tenue du registre (pas de suivi des mouvements par n° de lot)
RR (VAR)	012F7117	août-19	50	80	-30	Non expliqué. Mauvaise tenue du registre (pas de suivi des mouvements par n° de lot)
	012M7125	sept-19	190	0	190	Appro de 200 par le PEV central effectuée le 3/10 non enregistrée dans le registre en temps réel. Correction faite le 04/10 lors de la visite Gavi + 1 flacon (10 doses) écarté car étiquette abîmée (n° lot et date d'exp non lisibles).

Les tests ont mis en évidence **plusieurs écarts, parfois significatifs** au regard du nombre de doses en stocks, **non expliqués par la chargée de gestion logistique des vaccins**, traduisant un déficit de maîtrise des règles de gestion.

2. Pour trois mouvements d’approvisionnement de stocks effectués en août et septembre 2018, l’auditeur a également rapproché les données enregistrées dans le fichier SMT du PEV central (sorties de stocks) avec les données renseignées dans le registre de gestion (fiches) des stocks (entrées) du district de Ouad Naga. Investigation des écarts avec l’équipe PEV du site. Ce test a également soulevé des écarts non expliqués, conséquence d’un manque de rigueur dans la tenue des registres :

Tests réalisés sur trois flux d'approvisionnement en août et septembre 2018			
	<u>Sorties vers le District (DRAS TRARZA - CSM Ouad Naga) enregistrées dans le fichier SMT du PEV central</u>	<u>Entrées enregistrées dans le registre de CSM Ouad Naga</u>	<u>Commentaires / Conclusion</u>
BCG	300 doses le 15/08/2018 - Lot 1630 (exp 31/12/2019)	Entrée renseignée pour 300 doses mais n° de lot différent (1614)	NOK - N° de lot différent inexplicable. En l'absence de copie disponible du bordereau d'approvisionnement émis par le PEV central, impossibilité d'investiguer l'anomalie.
Penta	300 doses le 15/08/2018 - Lot 124X7004B (exp 31/01/2019)	Entrée renseignée pour 200 doses. N° de lot OK	NOK - Ecart de 100 doses inexplicable. En l'absence de copie disponible du bordereau d'approvisionnement émis par le PEV central, impossibilité d'investiguer l'anomalie.
	300 doses le 17/09/2018 - Lot 124X7004B (exp 31/01/2019)	Entrée renseignée pour 300 doses, n° de lot correspondant, en date de 10/09/2018	OK. NB : Ecart de 7 jours dans les dates d'enregistrement. Pas d'impact

**Gestion administrative des stocks**

Les stocks de vaccins sont suivis sur un registre papier (fiches de stocks). Pas d'outil informatique spécifique en place au centre de Ouad Naga.

En dépit de l'existence au sein du centre d'un manuel de gestion du PEV (version 2012 – OMS-UNICEF) qui a été présenté par l'infirmière point focal du PEV, l'examen de la tenue administrative des registres de stocks de vaccins a révélé plusieurs anomalies significatives qu'il conviendra de combler rapidement.

➤ Points de faiblesses ou anomalies relevées :

- Alors que deux stocks physiques distincts sont conservés et gérés dans le réfrigérateur du centre, l'un dédié à la moughataa (approvisionnement des postes de santé) et l'autre dédié aux seuls besoins du centre de santé, la mission Gavi constate **l'absence de registre/ fiche de gestion des stocks en place pour le centre de santé de Ouad Naga**. Le nombre de flacons correspondant aux besoins estimés est approvisionné depuis le stock de la moughataa en début de mois puis leurs consommations (et stocks éventuellement non utilisés en fin de mois, par n° de lots) ne sont pas formalisés.

Concernant la gestion des stocks de la moughataa (CSM Ouad Naga) :


- Ecart significatif inexplicable relevé lors du rapprochement entre les comptages physiques et les soldes théoriques renseignés sur les fiches de stocks (voir ci-dessus).
- Aucun inventaire physique mensuel n'est formalisé sur les fiches de stocks.**
- Suivi défaillant des doses de vaccins par numéro de lots : le respect du principe **Premier Expiré Premier Sorti (PEPS) n'est pas garanti** car non traçable sur les fiches de stocks du centre. En effet, lors de l'enregistrement sur les fiches des entrées et/ ou sorties de stocks, les quantités de doses de vaccins issues de lots différents ne sont pas séparées sur des lignes distinctes mais sont au contraire additionnées sur la fiche (fréquentes erreurs relevées). Ainsi, les stocks physiques réels ne sont pas reflétés dans les fiches de stocks.
- Absence de préparation d'un bon de livraison pour chaque approvisionnement des postes de santé : le centre de santé de Ouad Naga mentionne seulement la sortie dans le registre de stocks de la moughataa (avec les erreurs mentionnées ci-dessus concernant les numéros de lots) mais ne produit pas de bon d'expédition distinct (à faire signer par le responsable du poste de santé à réception des vaccins). Ceci est une non-conformité importante qui supprime toute traçabilité des doses de vaccins et empêche toute investigation en cas d'identification d'écarts lors des inventaires physiques.
- De plus, l'infirmière point focal PEV indique que des bordereaux de livraison ne sont pas toujours émis par le PEV central (ou conservés/ archivés par le centre de Ouad Naga) lors des approvisionnements depuis Nouakchott.
- Des erreurs manuscrites d'étourderie (/ coquilles) dans le report des numéros de lots et/ ou des dates d'expédition ont été fréquemment relevées.

**Classement des pièces / archivage**

- Absence d'un système de classement des pièces liées à la gestion des stocks : les bordereaux de livraison du PEV central, bordereaux de commande des autres centres approvisionnés, feuilles de températures ne sont pas classés dans des classeurs et par ordre chronologique, ce qui pénalise la traçabilité des données et augmente le risque de perte de documents (notamment lorsqu'un examen de bordereaux est nécessaire pour expliquer les écarts relevés entre stock physique et stock théorique). Dans ce contexte, **la traçabilité des données n'est pas assurée.**
- Absence d'un registre ou fiches des immobilisations à jour au niveau du centre/ de la moughataa recensant les équipements de chaîne de froid d'une part et autres actifs immobilisés d'autre part (véhicules roulants, équipements...), notamment les actifs financés sur fonds Gavi (Toyota Hilux, tables d'accouchements...).

**Autres / divers**

REPORTING DES DONNEES SANITAIRES

	<p>Les postes de santé établissent et transmettent chaque mois au centre de Ouad Naga (en tant que chef-lieu de district sanitaire) un rapport mensuel des activités sanitaires (incluant les données de vaccination mais pas uniquement).                  Pour les postes concernés, les données de vaccination (uniquement) sont saisies dans DVDMT par l'infirmière point focal PEV. Cette saisie donne lieu à l'émission d'un rapport de synthèse des activités de vaccination par formations sanitaires envoyé par mail à la DRAS de Trarza.                  Parallèlement, l'ensemble des données sanitaires (dont la vaccination) issues des postes de santé sont saisies par l'infirmière responsable du centre de Ouad Naga dans l'autre outil SNIS (accessible en ligne).</p>
<p><b>Recommandations</b></p>	<p><b>Gestion physique des stocks/ Equipements de chaîne de froid</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer régulièrement le fond du réfrigérateur (condensation) pour éviter l'accumulation d'eau et donc le risque de dégradation (moisissure) des boîtes de vaccins et des étiquettes sur les flacons.</li> <li>• Effectuer un relevé rigoureux et systématique des températures (sur base des données du fridge tag) <u>deux fois par jour (matin et soir)</u> du réfrigérateur contenant les vaccins sur une fiche papier. Conserver les fiches mensuelles et les classer par ordre chronologique pour garantir la traçabilité des données.</li> <li>• Ne jamais mélanger des vaccins issus de lots différents dans la même boîte ou le même sachet, afin d'éviter tout risque de confusion ou d'utilisation d'un vaccin présentant une date d'expiration postérieure à un autre.</li> </ul> <p><b>Gestion administrative des stocks</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisir dans le registre papier de gestion des stocks chaque entrée/sortie de doses de vaccins <u>en distinguant systématiquement les doses issues de lots différents</u>, et en renseignant bien de manière distincte le nombre de doses totales disponibles (tous lots confondus) et le nombre de doses disponibles du lot « courant » (= lot impacté par la ligne qui a été renseignée) :</li> <li>- Saisie en temps réel des entrées/sorties par antigènes et par numéro de lot (avec mention date d'expiration) afin de fiabiliser les données et de garantir le strict respect du principe PEPS. Ne jamais additionner des doses issues de lots distincts (formaliser les mouvements sur des lignes séparées lorsque les doses proviennent de lots différents).</li> <li>• Effectuer le suivi des stocks de vaccins toujours par nombre de doses et non par nombre de flacons ou ampoules.</li> <li>• Réaliser un inventaire physique MENSUEL des stocks, et reporter clairement les résultats dans le registre manuel de gestion (via une couleur distincte – et une ligne pour chaque lot différent).</li> <li>• Formaliser l'inventaire via un PV d'inventaire systématique à conserver, en intégrant une investigation/ analyse systématique des écarts relevés entre quantités théoriques et quantités physiques.</li> <li>• Mettre en place rapidement un registre papier de gestion des stocks du centre de santé de Ouad Naga, parallèlement à celui de la moughataa (même règles de gestion à respecter).</li> <li>• Emettre systématiquement un bordereau d'expédition/ de livraison pour chaque approvisionnement de la moughataa vers les postes de santé (sorties de stocks) : faire valider/ signer le bon par le responsable du poste de santé concerné lors de la livraison ; conserver une copie du bon (double à donner au responsable du poste).</li> <li>• Exiger du PEV central une copie du bon d'expédition pour chaque approvisionnement effectué par le PEV central. Classer et archiver rigoureusement les bons.</li> <li>• Améliorer le mode de classement et d'archivage de la documentation (pièces papier, bordereaux de commande et de livraison) de gestion afin d'éviter la perte de données et de garantir une totale traçabilité, via notamment i) un classement rigoureux dans un classeur - par ordre chronologique et par poste de santé concerné – de toutes les fiches de réapprovisionnement en vaccins et en consommables ainsi que les bordereaux d'expéditions des vaccins et diluants, ii) archivage par période une fois les classeurs remplis.</li> </ul>
<p>Travaux effectués</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Entretien avec le Médecin Chef de la moughataa et l'infirmière point focal du PEV</li> <li>➢ Visite et inspection des lieux de stockage et des équipements Chaîne de froid</li> <li>➢ Examen des registres de gestion des vaccins et tests de détail ;</li> <li>➢ Inventaire physique d'un échantillon de vaccins stockés et rapprochement des résultats avec les données du registre de stocks.</li> </ul>
<p>Illustrations</p>	 <p>1. Panneau solaire acquis sur financement Gavi, livré et non installé.</p>



2. Armoire métallique acquise sur financement Gavi, livrée depuis 2017 mais non encore installée (en attente depuis plusieurs mois de la livraison d'un nouveau bâtiment)

Surveillance des appareils de la chaîne de froid du mois \_\_\_\_\_ de l'année: 20 2018

مراقبة أجهزة سلسلة التبريد الشهر \_\_\_\_\_ من سنة 2018

Fiche de relevé de température bi-quotidienne de l'appareil

استمارة لتسجيل حرارة الجهاز مرتين يوميا

Date	Température (°C)	
	Max	Min
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		

Données (Pledge-Tag)

OF: 000

Appareil: (M)

T° max: \_\_\_\_\_

T° min: \_\_\_\_\_

3. Exemple de feuille de suivi des températures (avril 2018) du réfrigérateur de la moughataa non correctement remplie (nombre important de jours manquants ; et/ou un seul relevé journalier au lieu des deux requis).



Annexe 10 – Illustrations des constats d’audit



Moissures apparentes sur les boîtes de vaccins ; DRAS Dakhlet Nouadhibou



Moissures apparentes sur les boîtes de vaccins ; DRAS Dakhlet Nouadhibou





Défauts de rangement et d'archivage ; DRAS Dakhlet Nouadhibou



Condensation et moisissures dans le réfrigérateur du stock de vaccins ; DRAS Dakhlet Nouadhibou



Terrain du Centre de Santé inondé ; Rosso, DRAS du Trarza et Centre de Santé de la moughataa



Terrain du Centre de Santé inondé ; Rosso, DRAS du Trarza et Centre de Santé de la moughataa



Réfrigérateurs hors service entreposés à l'extérieur du magasin du PEV ; Rosso, DRAS du Trarza



Installation électrique hors norme dans le magasin du PEV ; Rosso, DRAS du Trarza



Fissures apparentes aux murs du magasin du PEV ; Rosso, DRAS du Trarza



Fils électriques partiellement dénudés courant à même le sol, et servant à l'alimentation des équipements frigorifiques du magasin du PEV ; Rosso, DRAS du Trarza



Panneau solaire acquis sur financement Gavi, livré et non installé ; Centre de Santé de Ouad Naga



Armoire métallique acquise sur financement Gavi, livrée depuis 2017 mais non encore installée (en attente depuis plusieurs mois de la livraison d'un nouveau bâtiment) ; Centre de Santé de Ouad Naga



Condensation au niveau du bloc frigorifique de chambre froide ; Nouakchott, Dépôt central du PEV



## Annexe 11 – Plan d'action correctif aux constats d'audit

Le plan d'action correctif ci-dessous a été élaboré par la DAF et le PEV, et proposé au Secrétariat de Gavi le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
<b>4.1</b>	<b>Gouvernance et performance organisationnelle des entités</b>				
4.1.1	<p>En application du point e) des GMR, la DAF doit remplir son rôle de supervision, de contrôle financier et d'enregistrement comptable pour l'ensemble des activités mises en œuvre sur financement Gavi à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La finalisation - encore en cours au moment de l'audit - du manuel des procédures de gestion comptable et financière applicables au sein des structures responsables de l'administration et de la gestion des subventions Gavi ;</li> <li>- Les outils de suivi comptable, financier et budgétaire déployés à tous les niveaux concernés de la pyramide sanitaire, en s'assurant de leur régularité et conformité par rapport à des règles précises de justification et d'archivages à définir dans le manuel de procédures ;</li> <li>- L'intégration de tous les aspects afférents à la supervision et au contrôle des niveaux périphériques et décentralisés recevant des financements de Gavi.</li> </ul>	Essentielle	<p>La DAF et le DSBN, représenté par le PEV pour la vaccination, prendront part à une supervision intégrée qui sera mise en place pour toutes sources confondues.</p> <p>Le rôle de la DAF en matière de supervision financière et de contrôle sera donc dorénavant bien rempli par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en vigueur du manuel de procédures de gestion comptable et financière simplifié ajusté par le cabinet BAGE en charge de l'assistance technique de la DAF et dont l'approbation du comité de pilotage est prévue en juillet 2019 ;</li> <li>- La désignation des points focaux de gestion financière dans toutes les moughataas du pays avec une priorité de formation donnée aux moughataas cibles de GAVI. La formation des PF est programmée pour la 1<sup>ère</sup> semaine du mois d'avril 2019 ;</li> <li>- L'adoption récente du référentiel de la supervision intégrée qui englobe tous les aspects.</li> </ul>	<p>DAF</p> <p>DAF</p> <p>DPCIS</p>	Décembre 2019
4.1.2	<p>En réponse au point e) des GMR, la DAF doit finaliser l'élaboration du manuel des procédures de gestion comptable et financière applicables au sein des structures responsables de l'administration et de la gestion des subventions Gavi, en y intégrant les constats d'audit énoncés dans le présent rapport (ceux-ci ne constituant cependant pas une liste exhaustive des points nécessitant révision). Le manuel des procédures de gestion devra également intégrer les mesures disciplinaires et sanctions prévues en cas de manquements ou non-conformités aux modalités du manuel encadrant la gestion des activités programmatiques. Le manuel doit ensuite être validé par les instances avant d'être distribué et mis en application dans chaque point de la pyramide sanitaire concerné.</p> <p>Une version simplifiée du manuel pourrait également être développée à l'intention des personnels moins formés à la gestion, qui pourraient bénéficier d'un document synthétique et pratique afin d'appliquer les règles élémentaires de gestion exigées. Cette procédure devra faire</p>	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à jour du manuel de procédures de gestion comptable et financière sur la base de la recommandation 4.1.2 avant son adoption et sa vulgarisation au niveau des acteurs du système en vue de son application.</li> <li>- La mise en vigueur de la version simplifiée du manuel de procédures de gestion comptable et financière dédiée à l'utilisation au niveau décentralisé afin de sécuriser le suivi et la mise en œuvre d'une correcte justification des dépenses engagées.</li> </ul>	<p>DAF</p> <p>DAF</p>	<p>Août 2019</p> <p>Septembre 2019</p>



Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	l'objet d'une large diffusion au niveau décentralisé afin de sécuriser le suivi et la mise en œuvre d'une correcte justification des dépenses engagées pour le compte des différentes zones sanitaires.				
4.1.3	<p>En réponse au point r) des GMR, le MSP devra prendre les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir le recrutement de cabinets d'audit de renommée internationale et/ou disposant de références et garanties professionnelles solides en sollicitant systématiquement l'avis de non-objection de Gavi, tant sur les Termes de Référence de l'audit que sur la décision de sélection du cabinet externe qui sera mandaté pour réaliser l'audit ;</li> <li>- Engager dès que possible l'audit externe des subventions Gavi gérées par le PEV pour les exercices non audités à ce jour ;</li> <li>- S'assurer que les audits externes sont conduits annuellement et dans les délais impartis, conformément aux GMR.</li> </ul>	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recrutement des consultants est régi par la loi 2010-044 et son décret d'application n° 2017/126. Cependant le Ministère de la santé veillera à associer les responsables de GAVI-RSSII dans toutes les étapes de recrutement des cabinets d'audits qui manifesteront leurs intérêts ;</li> <li>- Les Termes de référence de l'audit externe des subventions Gavi, gérées par le PEV pour les exercices non audités à ce jour, seront transmis très prochainement à la coordination du projet pour non-objection. Ceux du RSSII seront transmis très prochainement à la coordination du projet pour non-objection ;</li> <li>- Le chronogramme du Plan d'action GAVI – RSSII montre la régularité de la programmation de l'audit.</li> </ul>	<p>DAF</p> <p>PEV</p> <p>DAF</p>	<p>Avril 2019</p> <p>Avril 2019</p> <p>Juin 2019</p>
4.1.4	<p>Le MSP devra poursuivre les régularisations entreprises pour répondre au point r) des GMR, notamment à travers les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter le service d'audit interne de la DAF et l'Inspection Générale du Ministère en ressources financières (notamment budget dédié aux missions de terrain) et humaines suffisantes pour assumer leurs fonctions respectives ;</li> <li>- Détailler les obligations en matière d'audits internes dans le manuel des procédures de gestion ;</li> <li>- Formaliser dans le manuel des procédures de gestion, et mettre en place une procédure définissant les modalités de suivi de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audits et les lettres de contrôle interne annuelles émis par les cabinets d'audit externes.</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La programmation d'une journée porte ouverte à la DAF à la suite du recrutement d'un auditeur interne lui permettra de plaider pour un renforcement de capacités orienté vers l'amélioration du contrôle de gestion ;</li> <li>- Les obligations des consultants conformément aux TDRs seront intégrées au manuel de Procédures ;</li> <li>- Les recommandations formulées par les auditeurs sont systématiquement transmises aux bailleurs de fonds et sont prises en compte après leur avoir donné un avis favorable.</li> </ul>	<p>DAF</p> <p>DAF</p> <p>DAF</p>	<p>Avril 2019</p> <p>Août 2019</p>
4.1.5	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du point c) des GMR, le MSP devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terminer la description des postes et définitions des rôles et responsabilités du personnel du PEV ;</li> <li>- Affecter les ressources humaines adaptées à chacun des postes prévus dans l'organigramme, notamment les postes à vocation</li> </ul>	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une assistance technique sera mobilisée, dans les meilleurs délais, pour élaborer les fiches de postes et la définition des tâches du personnel du PEV ;</li> </ul>	DSBN	Mai 2019

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	<p>budgétaire, comptable et financière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un système d'évaluation du personnel ;</li> <li>- Etablir un plan de formation pour permettre le maintien des compétences nécessaires aux exigences financières, comptables et budgétaires requises pour la gestion des subventions de Gavi et des autres bailleurs de fonds.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère propose le recrutement d'un assistant comptable pour le PEV dans le cadre de l'assistance technique accordée aux partenaires.</li> <li>- Le profil d'assistant comptable dédié à GAVI est plus approprié du fait de l'organisation du PEV, de la nomination d'un Chef service financier qui gère les financements du Programme. Donc il vaut mieux avoir un assistant comptable dédié qui ne fait que le travail de GAVI au sein du PEV et grader la responsabilité située.</li> <li>- Le système d'évaluation du personnel est inclus dans l'assistance technique en charge des fiches de postes ;</li> <li>- Un plan de formation est en cours de finalisation, il sera soumis à tous les PTF, dont GAVI.</li> </ul>	<p>PEV</p> <p>DSBN</p> <p>DAF</p>	<p>Mai 2019</p> <p>Mai 2019</p> <p>Avril 2019</p>
<b>4.2</b>	<b>Gestion comptable et financière</b>				
4.2.1	<p>Le MSP devra revoir le paramétrage du logiciel de gestion comptable et financière TOM2PRO, de manière à servir à la comptabilisation et au rapportage budgétaire et financier de toutes les subventions en espèces de Gavi. Dans ce sens, le logiciel devra permettre la production des états de sortie comptable par programme, par activité, par ligne budgétaire spécifique à chaque activité, le solde théorique par activité, et inclure la référence aux pièces justificatives des dépenses et des paiements.</p>	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contrat est en cours de négociation avec le représentant local de TOMATE ;</li> <li>- La saisie en bloc du RSSI ne reflète pas la réalité du paramétrage. Des progrès notoires sont atteints au niveau de l'automatisation du Plan d'action RSSII.</li> </ul>	DAF	Avril 2019
4.2.2	<p>Le MSP devra poursuivre les actions de mise en conformité avec le point g) des GMR, afin de mettre en place les outils de gestion comptable et financière appropriés et les procédures à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logiciel de comptabilité et de gestion financière TOM2PRO doit être effectivement déployé afin de couvrir l'ensemble des subventions de Gavi, notamment les campagnes et les activités du PEV n'ayant pas été comptabilisées jusqu'à la date de notre audit.</li> <li>- Le logiciel TOM2PRO doit permettre l'enregistrement et le suivi exhaustif des flux de trésorerie et les lier aux pièces comptables des dépenses payées exigées dans le manuel des procédures ;</li> <li>- Le manuel des procédures de la DAF, étendu aux pratiques de gestion du PEV, doit prévoir la tenue de comptabilité distincte par source de financement et par subvention/programme ;</li> </ul>	Importante	<p>Dans son plan d'action, sur les fonds additionnels de GAVI RSSII, la DAF compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir les équipements destinés à renforcer les équipes régionales ;</li> <li>- Etablir un plan de formation pour que les logiciels Tom2Pro et Tom2Marche soient utilisés et paramétrés de manière optimale par l'équipe cadre de la DAF et les équipes régionales ;</li> <li>- Le logiciel est multi-système et multi-utilisateurs ;</li> <li>- La recommandation est déjà prise en compte par le TOM<sup>2</sup>PRO ;</li> </ul>	<p>DAF</p> <p>DAF</p> <p>DAF</p>	<p>En cas de non-objection des fonds additionnels, la programmation initiale fut fixée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À juin 2019 pour le lancement de la procédure d'acquisition des équipements régionaux ;</li> <li>- À juillet 2019 pour la 1ère mission formative régionale ;</li> </ul>

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La comptabilité analytique doit inclure un suivi d'exécution budgétaire par subvention, et pour chaque ligne/activité prévue dans les budgets approuvés de chaque programme.</li> <li>Simultanément à la mise en place d'outils en cours, un renforcement des compétences et une réelle appropriation des enjeux et responsabilités sont à promouvoir et mettre en place au sein des équipes chargées de la gestion comptable et financière des subventions de Gavi.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un plan de formation pour que les logiciels Tom2Pro et Tom2Marche soient utilisés et paramétrés de manière optimale par l'équipe cadre de la DAF et les équipes régionales.</li> </ul>	DAF DAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>À septembre 2019 pour la formation des SAF régionaux sur TOMPRO ;</li> <li>d'octobre à décembre 2019 pour le paramétrage des PA régionaux, l'installation de TOMPRO et le choix d'un PTF pilote pour la gestion financière de chaque Wilayas.</li> </ul>
4.2.3	Le PEV devrait ouvrir un compte spécifique pour la gestion des fonds Gavi afin d'assurer la traçabilité des flux de trésorerie et renforcer la transparence dans l'utilisation des fonds. Ce compte devra faire l'objet de suivi (livre de caisse) et de rapprochements réguliers.	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au cours de l'évaluation conjointe de 2016, le point focal a fait une recommandation dans ce sens. Le SG a donné l'instruction au PEV d'ouvrir un compte uniquement dédié aux fonds GAVI, ce qui a été fait au mois de décembre 2016 (n°00158710557 BCI). Gavi a confirmé l'ouverture de ce compte. Les coordonnées bancaires ont été confirmées par la banque directement à Gavi (voir le courrier relatif à ce sujet, entre le PEV et la chargée de Programme Afrique Francophone – Gavi Alliance). Le PEV se conforme actuellement à l'ensemble des recommandations allant dans ce sens ;</li> <li>Des mesures sont à en train d'être étudiées pour renforcer le système comptable du PEV.</li> </ul>	SG	Avril 2019
4.2.4	Le MSP devra définir une procédure écrite pour la gestion et le contrôle de la caisse afin de limiter au maximum les paiements en espèces, à travers notamment l'adoption des principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger les coordonnées bancaires des fournisseurs (attestations bancaires, RIB) ;</li> <li>Etablir des chèques bancaires barrés et non endossables au nom des personnes morales (envisager la généralisation de cette pratique aux personnes physiques bénéficiaires des paiements) ;</li> <li>Etablir des ordres de virement aux comptes bancaires des personnes morales (sur la base des coordonnées bancaires) ;</li> <li>Effectuer un suivi des mouvements financiers à travers un journal de caisse rapproché régulièrement avec les relevés de compte.</li> </ul> Dans les cas pour lesquels les paiements en espèces sont inévitables, le MSP devra impérativement mettre en place les pratiques suivantes	Essentielle	<p>Au niveau central, il n'y a jamais eu de caisse de menues dépenses contrairement au PEV où certaines opérations exigent l'existence de cette caisse.</p> <p>Par ailleurs, l'administration s'engagera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Généraliser l'application des bonnes pratiques comptables lors des paiements ;</li> <li>Établir des ordres de virements aux comptes bancaires des personnes morales (sur la base des coordonnées bancaires exigées par l'administration) ;</li> <li>Effectuer un suivi des mouvements financiers à travers un journal de caisse rapproché régulièrement avec les relevés de compte ;</li> </ul>	DAF	Avril 2019

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	<p>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir un suivi comptable de petite caisse (journal de petite caisse) ;</li> <li>- Tenir un suivi physique (registre de petite caisse) ;</li> <li>- Effectuer un inventaire périodique de la petite caisse ;</li> <li>- Effectuer des rapprochements de caisse de façon périodique.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la caisse des menues dépenses du PEV, un contrôle minutieux sera imposé pour : Tenir un suivi comptable de petite caisse (journal de petite caisse) (i) ; tenir un suivi physique (registre de petite caisse) (ii) ; Effectuer un inventaire périodique de la petite caisse (iii) ; Effectuer des rapprochements de caisse de façon périodique (iv).</li> </ul> <p>Dans le cas où le recrutement de l'assistant sera mis en œuvre, ce dernier sera responsable du comptage de la caisse des menues dépenses. Dans le cas contraire, une personne de la DAF assumera cette tâche et rendra compte hebdomadairement à la DAF.</p>	DSBN	Avril 2019
4.2.5	<p>Le MSP devra prendre les mesures suivantes afin d'aligner les pratiques de classement et d'archivage avec les normes en vigueur et les accords passés avec Gavi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir l'ensemble des conditions nécessaires à un classement et archivage pertinents, efficaces et sécurisés des documents : classement méthodique des documents dès réception depuis les niveaux décentralisés ; établissement d'un système de référencement unique garantissant une traçabilité claire entre les fichiers informatiques de suivi comptable et budgétaire et les archives papier ; locaux dédiés à l'accès restreint aux personnes autorisées ;</li> <li>- Aligner la méthode de référencement et de classement sur le fonctionnement du logiciel de comptabilité installé ;</li> <li>- Elaborer et mettre en application une politique informatique interne simple, définissant les principes de base relatifs à la fiabilisation et à la sécurisation des données et comprenant des solutions de sauvegarde pertinentes ; et</li> <li>- Envisager, avec un horizon à moyen terme, un effort de numérisation des pièces justificatives de dépenses.</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction d'une salle d'archive est en cours au niveau de la DAF, son équipement est prévu sur les fonds additionnels de GAVI et en partie IDA. Une GED est prévue sur les Fonds Inaya. Elle répondra aux normes de qualité. Le bâtiment est en phase de finition (peinture), il est situé au sein de la DAF, la procédure d'acquisition de la GED et des équipements est déjà lancée.</li> <li>- Un plan de concordance sera partagé avec le consultant retenu pour la GED. Ce plan prendra en considération les recommandations d'alignement de référence au fonctionnement de TOMP<sup>2</sup>PRO et celles relatives à l'application informatique ;</li> <li>- La recommandation à propos de l'informatique va de soit car de nos jours, et dans un contexte urbain, rien ne se fait sans cet outil.</li> <li>- La numérisation des pièces justificatives de dépenses est instaurée à la DAF depuis un certain temps. Le Service de la Comptabilité sur financement extérieur entamera la numérisation et sera renforcé par l'Equipe de la GED.</li> </ul>	DAF  DAF  DAF	Date à préciser  Date à préciser  Date à préciser
4.2.6	<p>La DAF devra prévoir une revue des catégories de dépenses récurrentes présentant des risques intrinsèques, afin d'établir les règles de bonne gestion qui seront intégrées au manuel des procédures et communiquées à l'ensemble des acteurs responsables de l'application et du contrôle de ces règles.</p>	Importante	<p>La formation des équipes managériales des DRAS &amp; MCM, la vulgarisation du manuel de procédures et des exigences et procédures de gestion des différents PTFs ainsi que la mise à jour du barème des coûts unitaires</p>	DAF	Mai 2019

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
			représenteront un apport important dans l'application des nouvelles règles de gestion.		
<b>4.3</b>	<b>Gestion budgétaire</b>				
4.3.1	<p>Dans le cadre de la gestion de tout programme mis en œuvre avec le soutien financier de Gavi, les entités concernées du MSP devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place, et renseigner en temps réel, des outils de suivi d'exécution budgétaire listant de manière exacte et exhaustive chaque dépense engagée sur chaque ligne budgétaire prévue du programme, afin de maintenir à tout moment une vision claire de l'exécution du programme : dépenses engagées par sites d'exécution (dépenses centrales, DRAS, moughataas), taux d'exécution budgétaire réel, montants restants à justifier et ressources restantes au regard des objectifs à atteindre. L'utilisation d'outils logiciels adaptés peut faciliter ce suivi, si tant est que les dépenses et les engagements sont renseignés, validés et enregistrés en temps réel ;</li> <li>- En cas de co-financement d'un programme par plusieurs bailleurs de fonds, i) prendre les dispositions pour garantir une gestion séparée des dépenses en utilisant des comptes bancaires dédiés afin de garantir la traçabilité des fonds et ii) produire un rapportage (états financiers, rapports d'exécution financière) par bailleur même si des formats communs de documents peuvent être privilégiés autant que possible.</li> </ul> <p>Par ailleurs, concernant les montants non utilisés des subventions (reliquats de 11 487 374 MRO, équivalent à 35 539 USD), il est demandé au MSP de se rapprocher du Responsable pays Gavi afin de convenir des modalités de clôture des subventions concernées.</p>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La DAF dispose actuellement de statistiques en temps réel. Les données du RSSII sont automatiquement introduites au système par ligne budgétaire ;</li> <li>- Le système permet le suivi des lignes de programmation tout en dégageant les dépenses engagées par bénéficiaire, taux d'exécution budgétaire réel, montants restants à justifier et ressources restantes ;</li> <li>- L'approche utilisée au niveau de la DAF consiste à dédier un compte à chaque partenaire. L'approche sera étendue au PEV en cas de besoin bien que les fonds de GAVI ne passeront dorénavant que par la DAF.</li> </ul> <p>A notre connaissance, toutes les subventions ont été clôturées avant la mise en place du RSS2 et les reliquats non utilisés ont été entièrement reversés à GAVI.</p> <p>La DAF a procédé au versement du reliquat du compte ouvert dans les livres de la BCI pour un montant de 583.450,23 MRU par ordre de versement n° 00129 du 18 janvier 2018, (copie jointe).</p> <p>Quant au versement du reliquat au niveau du PEV il a été effectué suivant OV n° 03 en date du 17 janvier 2018 (copie jointe).</p>	<p>DAF</p> <p>DAF</p> <p>SG</p>	Depuis janvier 2019
4.3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les copies des budgets approuvés doivent être classées et archivées rigoureusement, afin de garantir un accès fiable et immédiat aux budgets détaillés des programmes et subventions, formellement validés par Gavi et communiqués aux structures du MSP en charge de l'administration et de la gestion des subventions ;</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La procédure interne stipule que la DPCIS transmet le plan d'action non objecté à la DAF qui notifie à chaque structure son extrait du plan d'action non objecté et l'invite à soumettre, pour mise en œuvre, les requêtes conformément aux exigences du bailleur et chronogramme initialement prévu.</li> </ul>	DPCIS/DAF	Janvier 2019

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser systématiquement ces budgets définitifs approuvés comme point de départ à la préparation des micro-plans aux niveaux décentralisés et à l'élaboration des fichiers d'exécution budgétaire au niveau central.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan d'action, dès sa réception, est introduit dans TOMPRO sans modification. Il est, en général, à l'origine des chronogrammes d'exécution établis par les responsables des sites bénéficiaires.</li> </ul>	DAF	Janvier 2019
4.3.3	<p>La DAF et chacune des structures concernées devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir dans le manuel des procédures pratiques à mettre en place concernant le contrôle de l'exécution du budget ;</li> <li>Revoir, compléter et appliquer les procédures du manuel à suivre en cas d'anticipation de potentiel dépassement budgétaire en définissant précisément les validations préalables à obtenir en fonction de la nature et l'amplitude du dépassement (les règles doivent être non ambiguës et imposer de conserver une trace écrite des validations obtenues).</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outre les formations citées plus haut et les contrôles effectués par l'auditeur interne ainsi que l'appui du contrôleur de gestion, une fois recrutées, des missions de supervisions formatives et de contrôles ont été programmées sur les fonds additionnels de GAVI RSSII.</li> <li>À défaut d'une ANO du bailleur de fonds, La probabilité de dépassement budgétaire est exclue du système de gestion financière détenu par la DAF. En l'absence d'un manuel de procédure, la DAF ne traite jamais une requête dont le montant dépasse l'inscription contenue dans le Plan d'action en question sauf instruction contraire du bailleur de fonds (ANO). Le système adopté au sein du ministère pour la mise en œuvre des activités est celui de la conformité des requêtes de mobilisation avec les inscriptions budgétaires des plans d'action.</li> </ul>	DAF  DAF	<p>En Juillet 2019 fut programmée la 1ère mission formative régionale. Elle est prévue sur les fonds additionnels RSSII toujours en attente de non-objection de GAVI.</p> <p>Les supervisions formatives sont trimestrielles</p>
<b>4.4</b>	<b>Gestion des immobilisations</b>				
4.4.1	<p>Le MSP poursuivra les efforts engagés dans la mise en conformité avec le point h) des GMR, notamment à travers les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir dans le manuel des procédures, les modalités précises d'enregistrement et de suivi des immobilisations, selon les règles comptables et les exigences en matière de gestion des subventions Gavi ;</li> <li>Etablir dans les meilleurs délais un registre exhaustif des immobilisations acquises sur fonds Gavi. Ce registre, potentiellement consultable à travers le module de gestion des actifs de TOM2PRO, devra comprendre conformément à l'ACP et aux GMR l'ensemble des informations nécessaires et suffisantes pour identifier et localiser précisément les actifs : date d'acquisition, marque, référence, affectation géographique exacte, état, source de financement, coordonnées du fournisseur, le gestionnaire de l'actif... ;</li> </ul>	Essentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>TOM<sup>2</sup>PRO assurera la gestion des immobilisations selon les règles comptables, en plus de TOM<sup>2</sup>MARCHE qui illustre lui aussi les immobilisations acquises dans le cadre du financement en question. Nous confirmons que pour la gestion du RSSII, les immobilisations sont traitées en temps réel conformément aux règles de la gestion des immobilisations par un logiciel approprié ;</li> <li>Parallèlement, un registre « hard » des immobilisations sera détenu par la comptabilité avec les règles qui s'imposent. Ce registre hard tiendra compte des immobilisations acquises dans le cadre du RSSI et celle qui seront acquises dans le cadre du RSSII. Les immobilisations acquises sur subventions Gavi clôturées ont été enregistrées en</li> </ul>	DAF  DAF	<p>Janvier 2019</p> <p>Mars 2019</p>



Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans le manuel des procédures de gestion les modalités de réalisation des inventaires physiques des immobilisations à chaque niveau de la pyramide sanitaire : établir un calendrier afin de réaliser un inventaire annuel de l'ensemble des biens acquis sur financement Gavi (et autres bailleurs) et gérés par les programmes, rapprocher les données des prises d'inventaires aux registres des immobilisations aux niveaux de responsabilité concernés et entreprendre les recherches explicatives de chaque écart constaté ;</li> <li>Documenter toute prise d'inventaire par un rapport ou procès-verbal exhaustif</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>temps différé par l'assistance technique du Bureau BAGE ;</li> <li>Pour se conformer à l'ACP en matière d'inventaire géo-localisé, une requête de financement sera soumise à GAVI pour le financement de cette activité qui nécessite du temps, des moyens financiers et humains.</li> <li>Les modalités de réalisation des inventaires physiques des immobilisations à chaque niveau de la pyramide sanitaire sont intégrées au manuel des procédures. Ces modalités seront soumises à l'avis préalable de GAVI en même temps que la mobilisation des fonds nécessaires pour la réalisation de cet inventaire non programmé sur le RSSII ;</li> <li>Un modèle de rapport sera présenté pour approbation de GAVI avant sa transmission à la DIMM.</li> </ul>	<p>DPCIS/DAF</p> <p>DIMM/DPCIS</p> <p>DPCIS</p>	<p>Mai 2019</p> <p>Juin 2019</p> <p>Avril 2019</p>
<b>4.5</b>	<b>Achats et passations de marchés</b>				
4.5.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'avenir, dans le cas où des marchés sont passés directement, la DAF devra mettre en place un processus en amont pour limiter les risques de défaillances du bénéficiaire du marché et avoir l'assurance de sa capacité à exécuter le marché. Lors de l'attribution définitive et avant la notification du marché à la société bénéficiaire (hormis les attestations fournies dans le dossier d'AO), la DAF devra obtenir une confirmation de la disponibilité des équipements. Cette pratique aura pour effet une réactivité sur les délais sans attendre la fin de l'échéance ;</li> <li>La DAF devra ajouter au dossier de paiement l'état de contrôle afin que soient vérifiées les conditions contenues dans la garantie bancaire.</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les marchés sur financement GAVI sont, selon l'ACP, régis par le code national des marchés publics et toutes les mesures autorisées par ce code, seront dorénavant utilisées pour éviter les retards d'exécution qui, dans la majorité des cas, ne sont pas liés à la capacité financière des fournisseurs ;</li> <li>Les Dossiers d'Appels d'Offres contiennent des modèles de caution qui prennent en compte l'ensemble des contrôles à priori et garde-fous nécessaires.</li> </ul>	DAF	Janvier 2019
4.5.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'avenir, dans le cas où des marchés sont passés directement, les dépenses de même nature devront être regroupées autant que possible et les procédures applicables devront être suivies à la lettre. Tout écart à la réglementation devra faire l'objet d'une dérogation des autorités habilitées.</li> <li>Toute la documentation relative aux procédures d'achats devra être conservée comme pièce justificative de dépense à part</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manuel de procédures de la Commission Interne des Marchés (CIMAC) régit les achats infra seuil et la DAF a déjà procédé au regroupement des activités similaires du plan d'action du RSSII conformément au Plan Annuel de Dépense (PAD) extrait du plan d'action ;</li> </ul>	<p>DAF</p> <p>DAF</p>	<p>Février 2019</p> <p>Janvier 2019</p>

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	entière.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le classement de chaque dépense du RSSII comprendra toute la documentation depuis le PAD jusqu'à l'ordre de paiement.</li> </ul>		
<b>4.6</b>	<b>Engagement des dépenses</b>				
4.6.1	<p>Les mesures suivantes ont pour objectif de faciliter l'analyse et de systématiser les contrôles à effectuer par la structure du MSP chargée de la mise en œuvre des programmes Gavi et à chaque niveau de la pyramide sanitaire engageant des fonds, avant de valider et de comptabiliser toute dépense de subvention Gavi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter le manuel des procédures afin de définir puis mettre en place des mécanismes permettant un contrôle systématique de la qualité de justification des dépenses effectuées tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. A cet effet, ces activités de contrôle des dépenses à engager par les personnels compétents concernés devraient être formalisées dans leurs fiches de postes comme dans le manuel de procédures ;</li> <li>Elaborer une check-list précise des documents justificatifs à fournir (factures, fiches de présence signées, rapports de mission...) à fournir et à contrôler selon chaque nature de dépenses et activités engagées dans le cadre des programmes Gavi. Il convient également de diffuser aux zones sanitaires et districts les exigences en matière de pièces justificatives à produire pour l'ensemble des achats et frais accessoires aux missions (liste non exhaustive) : factures originales avec mentions légales du fournisseur, bons de commande, bons de livraison, attestations de services faits, contrats de location ;</li> <li>Matérialiser systématiquement les contrôles effectués par les comptables et responsables par des visas/signatures à apposer sur les check-lists et documents concernés.</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une check-list précise par activité et par centre d'exécution est établie. Elle est transmise avec la lettre de notification des paiements à chaque structure ;</li> <li>Dès leur arrivée à la DAF, les pièces justificatives sont contrôlées contre visa par : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le responsable de Suivi des Projets et Programmes ;</li> <li>L'Auditeur interne ;</li> <li>La comptabilité pour paiement ou notification des anomalies constatées le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul> <p>Un paragraphe dédié au contrôle de gestion et de la qualité des PJ, qui décrit les pratiques mentionnées ci-dessus, sera inclus dans la version du manuel simplifié, à faire valider par le comité de pilotage.</p>	<p>DAF</p> <p>DAF</p>	<p>Janvier 2019</p> <p>Février 2019</p>
<b>4.7</b>	<b>Gestion des vaccins</b>				
4.7.1	<p>Le MSP doit prévoir et mettre en œuvre des mesures urgentes pour l'utilisation rapide des doses de vaccin pentavalent arrivant proche de leur date de péremption. Recenser les lots concernés et mettre en place un mécanisme pour rapporter toute perte ayant lieu en flacon fermé.</p> <p>A l'avenir, revoir le système de prévision et de suivi du niveau des stocks courants en fonction des besoins. Réévaluer les niveaux de</p>	Importante	<p>Des activités de vaccination en stratégies avancées et mobiles ont été menées au cours des trois derniers mois de l'année 2018 dans les zones à faible couverture vaccinale pour renforcer la couverture vaccinale. Cela a permis d'administrer la quantité de Pentavalent risquant d'être périmée, contribuant ainsi à la minimisation des pertes. Au total 16 100 doses ont périmé sur une quantité</p>	DRAS, MCM, PEV	Date à préciser

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	stockage minimal et maximal du dépôt national ainsi que les hypothèses associées, et s'assurer que ces niveaux sont respectés.		<p>totale de 453 750 doses distribuées en 2018, soit un taux de perte de 3,5 %.</p> <p>Un système de suivi de stock sera mis en place à travers la formation des acteurs impliqués sur le SMT et la mise en place de registres de gestion physique des vaccins.</p> <p>Les termes de références du système de suivi du stock sont en cours de finalisation. Le système sera mis en œuvre dès la non-objection des fonds additionnels qui permettra la disponibilité des fonds.</p>		
4.7.2	Le MSP devra passer en revue les anomalies de données et en identifier les causes sous-jacentes au sein des processus de collecte et de remontée des données, afin d'assurer que ces processus permettent de saisir, de valider et de rapporter de manière exacte des données de vaccination crédibles.	Importante	<p>En effet, il existe un problème majeur de la qualité des données. Dans ce cadre, un plan d'amélioration de la qualité des données a été élaboré et sera mis en œuvre au cours de cette année en vue d'améliorer cette situation. Ce processus prévoit la formation de tous les niveaux sur la collecte, l'analyse et la transmission des données. Des mesures sont en cours avec l'office national des statistiques (ONS) en vue de trouver des solutions aux problèmes de dénominateurs pour certains districts dont les populations sont surestimées.</p> <p>Pour pallier cette situation, une circulaire du Ministre de la santé adressée aux Walis exige, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La régularité des activités avancées/ mobiles ;</li> <li>• Le monitoring mensuel des données de vaccination au niveau régional et au niveau des districts ;</li> <li>• Le rapportage mensuel de la situation des stocks des vaccins au niveau des dépôts régionaux et des districts.</li> </ul>	DRAS, MCM, PEV	Date à préciser
4.7.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détailler précisément, dans le manuel du PEV pratique, les procédures de gestion physique des stocks, bonnes pratiques de stockage préconisées par l'OMS, et les exigences en termes de documentation des mouvements de vaccins (bordereaux de distribution et de livraison), leur consignation au registre, la documentation des prises d'inventaires périodiques et la justification des ajustements qui en résultent ; et</li> <li>- Mettre en place une supervision régulière (par chacun des niveaux de la pyramide sanitaire sur le niveau inférieur) comprenant une revue qualité des registres de vaccins, leur exactitude et la conformité avec les instructions du manuel PEV pratique (la supervision peut se faire à partir d'une revue d'un</li> </ul>	Importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manuel du PEV sera actualisé au cours du mois de mai 2019 et cette actualisation prendra en compte les pratiques de stockage, les mouvements des vaccins ainsi que leur traçabilité. Cette révision du manuel est prévue au courant de l'année 2019.</li> <li>- La supervision à tous les niveaux sera redynamisée et suivie à travers des missions de supervision du niveau central et l'organisation des activités DQS. Un plan de supervision est en cours d'élaboration avec l'OMS. Il sera spécifique à l'année 2019.</li> </ul>	PEV, DRAS	Date à préciser

Réf.	Recommandation	Priorité	Réponses / Engagements du management	Responsabilité(s)	Délai
	échantillon de mouvements sur la base du registre et d'une prise d'inventaire physique le jour de la supervision dont les résultats seront rapprochés aux registres de stocks).				